
Rapport à madame la ministre de
l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE Année 2018-2019

2020-013 - février 2020



IGÉSR
**INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE
MINISTÈRE DES SPORTS

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

**Mesure de la réussite étudiante au regard
de la mise en œuvre de la loi ORE
Année 2018-2019**

février 2020

**Pascal AIMÉ
Philippe BÉZAGU
Mélanie CAILLOT**

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Introduction	7
1. Une collecte des données délicate qui met en évidence des marges de progrès significatives dans les établissements.....	8
1.1. Une phase de collecte longue qui a donné lieu à de nombreux échanges et à des corrections	8
1.1.1. <i>Des difficultés qui révèlent une faiblesse des établissements en matière de pilotage des données relatives au suivi des résultats des étudiants</i>	<i>8</i>
1.1.2. <i>Une relative appropriation des scénarios de mesure de la réussite des néo bacheliers, principalement dans les établissements déjà sollicités lors de la première phase de la mission</i>	<i>9</i>
1.2. Les deux modalités de mesure de la présence des étudiants aux examens proposées ont posé des difficultés de collecte des données et se heurtent à des problèmes méthodologiques	10
1.2.1. <i>Le mode de calcul classique de la présence des étudiants aux examens ne rend pas suffisamment compte de la réalité</i>	<i>10</i>
1.2.2. <i>La nouvelle approche de la mesure de la présence aux examens présente également des difficultés d'ordre méthodologique</i>	<i>11</i>
1.3. La généralisation du suivi de la réussite étudiante dans les établissements suppose de faire évoluer le système d'information et les procédures internes aux établissements	13
2. La construction des parcours personnalisés, dont bénéficient 8,1 % des néo bacheliers inscrits en L1, progresse en 2018-2019	13
2.1. Cette progression s'opère dans un contexte où le nombre de néo bacheliers généraux et technologiques inscrits en L1 augmente entre 2017-2018 et 2018-2019, tandis que celui des néo bacheliers professionnels diminue.....	13
2.2. La construction de parcours personnalisés progresse en 2018-2019 de manière contrastée selon les disciplines et bénéficie d'abord, en proportion, aux bacheliers technologiques et professionnels	14
2.2.1. <i>Le nombre des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé progresse dans les établissements de l'échantillon.....</i>	<i>14</i>
2.2.2. <i>Environ 20 % des néo bacheliers technologiques et professionnels des vingt-huit établissements de l'échantillon bénéficient d'un parcours personnalisé proposé dans vingt-deux universités.....</i>	<i>14</i>
2.2.3. <i>... Ils se répartissent de manière équilibrée entre bénéficiaires de parcours personnalisés sous forme d'allongement de la durée des études et de modules complémentaires</i>	<i>15</i>
2.2.4. <i>La proportion de néo bacheliers, bénéficiant de parcours personnalisés est encore faible au regard des effectifs totaux, en lettres et sciences humaines, en droit et en psychologie</i>	<i>17</i>
2.2.5. <i>La construction de parcours personnalisés sous forme de modules complémentaires est privilégiée dans la plupart des champs disciplinaires, en particulier en psychologie et en LSH</i>	<i>19</i>
2.2.6. <i>Dans tous les groupes disciplinaires, les allongements de la durée des études concernent plutôt les néo bacheliers professionnels et les modules complémentaires, les néo bacheliers généraux.....</i>	<i>20</i>
3. Les taux de présence aux examens des néo bacheliers inscrits en L1 progressent légèrement à l'issue de la première année d'application des dispositions de la loi ORE.....	21

3.1.	Le taux de présence des néo bacheliers inscrits en L1 aux examens progresse légèrement entre 2017-2018 et 2018-2019, quelle que soit l'option utilisée pour son calcul	21
3.1.1.	<i>Cette progression est observée dans toutes les séries de baccalauréat mais de manière différenciée.</i>	22
3.1.2.	<i>Des différences sont également observées entre champs disciplinaires.....</i>	23
3.2.	Les parcours personnalisés sous forme de modules complémentaires ont un impact positif sur la présence aux examens des néo bacheliers technologiques et professionnels, mesurée avec la première méthode	24
3.2.1.	<i>En 2018-2019, les parcours personnalisés ont un effet positif sur les taux de présence calculés selon la première méthode P1 pour les seuls néo bacheliers technologiques ou professionnels</i>	24
3.2.2.	<i>Lorsqu'un effet positif est observé, il est dû aux modules complémentaires.....</i>	24
4.	Parmi les trois scénarios de mesure de la réussite étudiante retenus, la mission propose de généraliser le taux qui rend compte de la réussite aux UE auxquelles les étudiants sont inscrits et celui qui mesure l'inscription dans un parcours de réussite	28
4.1.	Le taux de réussite en L1 des néo bacheliers, calculé à partir des étudiants qui comptent au moins une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles ils sont inscrits, est supérieur, tous baccalauréats confondus, d'environ 20 points, au taux de réussite calculé par la méthode classique	28
4.2.	Le taux de réussite R1 des néo bacheliers inscrits en L1 ayant validé leur année augmente de manière contrastée selon les baccalauréats d'origine et les champs disciplinaires concernés	31
4.2.1.	<i>Le taux de réussite des néo bacheliers ayant validé leur année R1 évolue de manière contrastée, selon le baccalauréat d'origine. Celui des néo bacheliers professionnels augmente légèrement quel que soit son mode de calcul.....</i>	31
4.2.2.	<i>Le taux de réussite des néo bacheliers ayant validé leur année évolue de manière moins contrastée selon les champs disciplinaires.....</i>	32
4.2.3.	<i>C'est dans le champ disciplinaire lettres-sciences humaines hors psychologie que les taux de réussite des néo bacheliers tous baccalauréats confondus sont les plus élevés en 2018-2019 et en psychologie qu'ils baissent le plus entre 2017-2018 et 2018-2019.....</i>	34
4.2.4.	<i>À peine plus d'un étudiant sur cinq valide son année en obtenant toutes ses UE, sans recours à la compensation.....</i>	36
4.3.	Le taux de réussite des néo bacheliers inscrits en L1 ayant validé les unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R2) est légèrement supérieur à celui des néo bacheliers ayant validé leur année	38
4.3.1.	<i>L'augmentation observée du taux de réussite R2 en L1 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019 est contrastée selon les baccalauréats d'origine et les champs disciplinaires</i>	38
4.3.2.	<i>Les parcours personnalisés ont un effet positif sur la réussite aux UE des néo bacheliers technologiques et professionnels.....</i>	40
4.4.	57,1 % des néo bacheliers de L1 s'engagent dans un parcours de réussite à court ou moyen termes en ayant validé au moins la moitié des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R3)	42
5.	Les choix des néo bacheliers 2018-2019 à la rentrée 2019 sont fortement liés à leurs résultats	45
5.1.	Les deux tiers des néo bacheliers font le choix de poursuivre leur formation (passage en L2 ou redoublement) dans la même filière.....	46

5.2.	Les néo bacheliers généraux poursuivent plus fréquemment leur cursus en L2 alors que les néo bacheliers professionnels quittent plus fréquemment l'établissement, que les autres	47
5.3.	Le devenir en 2019 des néo bacheliers 2018-2019 ayant bénéficié d'un parcours personnalisé diffère sensiblement de celui des autres néo bacheliers.....	48
5.4.	Le droit est la discipline dans laquelle la part des néo bacheliers qui poursuivent en L2 est la plus faible et où la part de ceux qui restent en L1 est la plus forte tandis que les lettres - sciences humaines hors psychologie sont la discipline où la part des départs est la plus forte	50
5.5.	Sans surprise, la poursuite d'étude dans la même filière (passage en L2 ou maintien en L1) est fortement corrélée au nombre d'UE validées.....	51
5.5.1.	<i>Les néo bacheliers 2018-2019 ayant validé la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits poursuivent massivement en L2 sauf lorsqu'ils bénéficient d'un allongement de la durée des études</i>	<i>51</i>
5.5.2.	<i>La majorité des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits sans les avoir validées toutes, restent en L1</i>	<i>52</i>
5.5.3.	<i>La plus grande part des néo bacheliers 2018-2019 qui ont validé moins de 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits quittent l'établissement, dans des proportions légèrement inférieures pour ceux qui ont bénéficié de dispositifs pédagogiques spécifiques</i>	<i>53</i>
Annexes		57

SYNTHÈSE

La mission qui vise d'une part à mesurer l'impact sur la réussite des étudiants de la nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur instaurée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018, dite loi ORE, et de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, et d'autre part à caractériser l'efficacité des dispositifs d'accompagnement proposés par les établissements, a donné lieu à un premier rapport en juillet 2019¹, et s'est poursuivie à la rentrée 2019 auprès de 28 universités.

La mission propose trois scénarios de mesure de la réussite des néo bacheliers en L1, et plus largement des autres étudiants, qui se déclinent en fonction de deux mesures différentes de la présence aux examens, des baccalauréats d'origine et des grands champs disciplinaires dans lesquels ils sont inscrits. Les néo bacheliers qui ont bénéficié de parcours personnalisés² font l'objet d'un examen spécifique³. Elle s'est également intéressée au devenir, à la rentrée 2019, des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 selon qu'ils s'inscrivent, ou non, dans un parcours de réussite⁴ et qu'ils ont bénéficié, ou non, l'année précédente d'un accompagnement personnalisé.

Une collecte des données délicate qui met en évidence des marges de progrès significatives dans les établissements

La mission a introduit des données complémentaires dans son analyse par rapport à ses premières observations de mai 2019, avec pour effet de complexifier la collecte et la validation des informations, lesquelles se sont étendues sur trois mois et ont donné lieu à de nombreux échanges avec les établissements. **Les difficultés rencontrées sont révélatrices de la faiblesse des établissements en matière de pilotage des données relatives au suivi des résultats des étudiants, même si la majorité d'entre eux affiche une réelle volonté de progresser sur ces points.**

La mission a d'ailleurs constaté que plusieurs des établissements déjà sollicités lors de la première phase d'observation avaient engagé un travail de fond visant à faciliter et fiabiliser la collecte des informations. **Cette observation milite en faveur de l'élargissement, le plus rapidement possible, de la collecte de ces données à l'ensemble des universités, sous la responsabilité de la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) du MESRI** dans le cadre de ses enquêtes portant sur les effectifs et la réussite des étudiants de l'enseignement supérieur, dont les calendriers devront être avancés.

Bien qu'elle ait laissé aux établissements le choix d'analyser la réussite en L1 sur la base des unités d'enseignement ou des crédits ECTS validés, la mission considère que **la validation des crédits ECTS doit devenir, le plus rapidement possible, la donnée de référence en matière de suivi de la réussite étudiante.** C'est pourquoi, elle insiste sur la nécessité **d'intensifier la sensibilisation des établissements à l'intégration des crédits ECTS dans leur système d'information.**

La construction des parcours personnalisés, dont bénéficient 8,1 % des néo bacheliers inscrits en L1, progresse en 2018-2019

Cette progression s'opère dans un contexte où le nombre de néo bacheliers généraux et technologiques inscrits en L1 progresse, entre 2017-2018 et 2018-2019, respectivement de + 9,7 % et + 5,9 %, dans les vingt-huit universités de l'échantillon, tandis que celui des néo bacheliers professionnels diminue fortement de 18,8 %. **Le nombre des néo bacheliers qui bénéficient d'un parcours personnalisé progresse dans les établissements de l'échantillon.** Ils sont ainsi 7 229 en 2018-2017, soit 6 148 de plus que l'année précédente à en bénéficier, dans vingt-deux établissements sur vingt-huit, contre sept l'année précédente. 2 546 d'entre eux ont accepté un allongement de la durée de leurs études (35 %) et 4 683 des modules complémentaires (65 %). **Ce premier point constitue un constat très positif puisque les dispositifs de soutien à la réussite étudiante, principalement à ce jour via les modules complémentaires, tendent à se développer.**

¹ Rapport n° 2019-069 relatif à *La mesure de la réussite étudiante au regard des dispositions de la loi ORE.*

² Dispositifs pédagogiques incluant des modules complémentaires ou un allongement de la durée des études, permettant d'individualiser le contenu de la formation proposée à chaque néo bachelier en fonction de ses besoins.

³ Que ce soit dans le cadre de la procédure oui-si ou en dehors de celle-ci.

⁴ La mission considère qu'un néo bachelier qui a validé au moins 50 % des unités d'enseignement qui composent son parcours de formation, s'inscrit dans un parcours de réussite.

Si en valeur absolue, les néo bacheliers généraux sont les plus nombreux à bénéficier d'un parcours personnalisé (59 %) devant les néo bacheliers technologiques (29 %) et professionnels (12 %), **environ 20 % des néo bacheliers technologiques et professionnels des vingt-huit établissements de l'échantillon bénéficient d'un parcours personnalisé, alors qu'ils ne représentent respectivement que 12,6 % et 4,6 % des inscrits.**

Parmi les néo bacheliers bénéficiant de parcours personnalisés, les néo bacheliers généraux se voient proposer en grande majorité des modules complémentaires (73 %) plutôt qu'un allongement de la durée des études, alors que la situation est plus équilibrée pour les néo bacheliers technologiques (53,3 %) et professionnels (50 %). **Il apparaît que les équipes pédagogiques n'ont pas particulièrement opté pour une modalité de remédiation privilégiée à offrir aux publics considérés comme étant les plus en difficultés en entrant à l'université,** puisque l'allongement de la durée d'études concerne 8,6 % des bacheliers technologiques et 10,7 % des bacheliers professionnels tandis que les modules complémentaires concernent 9,9 % des bacheliers technologiques et 10,7 % des bacheliers professionnels. **Ces données montrent que le MESRI doit continuer à promouvoir le développement des parcours personnalisés.**

Les taux de présence aux examens des néo bacheliers inscrits en L1 progressent légèrement à l'issue de la première année d'application de la loi ORE, quelle que soit l'option utilisée pour leur calcul. Les différences entre séries de baccalauréat sont très marquées

La mission propose deux méthodes de mesure de la présence des étudiants aux examens. La première, utilisée classiquement par le MESRI, vise à décompter le nombre des néo bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits. La seconde méthode consiste à recenser le nombre de néo bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits.

Le premier constat dressé par la mission est, sans surprise, que **le taux de présence aux examens des néo bacheliers en L1 calculé sur la base de la deuxième méthode, plus exigeante que la première, est, tous baccalauréats confondus, nettement moins élevé, de – 27 points en 2018-2019, que celui qui est calculé sur la base de la première méthode.** Ces écarts s'accroissent selon les séries de baccalauréat. Ils sont respectivement de – 22 points pour les baccalauréats généraux, – 46 points pour les baccalauréats technologiques et – 53 points pour les baccalauréats professionnels. **Ils traduisent un manque d'assiduité aux examens des néo bacheliers technologiques et professionnels** qui sont, en proportion, plus nombreux que les bacheliers généraux à ne pas disposer d'au moins une note à chacune des UE auxquelles ils sont inscrits.

En 2018-2019, le taux de présence aux examens P1 calculé sur la base de la première méthode⁵ s'établit, pour les vingt-huit universités de l'échantillon et tous baccalauréats confondus, à 92,7 %, traduisant une légère augmentation de + 0,7 point par rapport à 2017-2018. **Cette hausse est plus significative (+ 2,4 points) pour le taux de présence P2 calculé sur la base de la seconde méthode⁶ qui s'établit, tous baccalauréats confondus à 65,9 %.**

La mission considère que la seconde définition de la présence aux examens, traduit, de manière plus satisfaisante, la réalité de la situation pédagogique des étudiants et préconise son adoption par le MESRI.

Sur cette base, **la hausse la plus significative du taux de présence aux examens P2 concerne les néo bacheliers professionnels (+ 3,6 points),** puis les néo bacheliers généraux (+ 1,7 point) devant les néo bacheliers technologiques (+ 1,3 point).

Si la mission observe que les parcours personnalisés sous forme de modules complémentaires ont un impact positif sur la présence aux examens des néo bacheliers technologiques et professionnels, mesurée avec la première méthode, elle constate que **l'impact des parcours personnalisés sur les taux de présence aux examens mesurés sur la base de la deuxième méthode est inexistant.**

Lorsque le parcours personnalisé est proposé sous la forme d'un allongement de la durée des études, les taux de présence aux examens des bénéficiaires de ces dispositifs sont même, tous baccalauréats

⁵ Avoir au moins une note supérieure à zéro dans l'une des unités d'enseignement auxquelles l'étudiant est inscrit.

⁶ Avoir au moins une note supérieure à zéro dans chacune des unités d'enseignement auxquelles l'étudiant est inscrit.

confondus, inférieurs aux taux de présence aux examens de l'ensemble des néo bacheliers dans tous les champs disciplinaires et quelle que soit le mode de calcul de la présence aux examens. **Ce constat confirme la difficulté des étudiants bénéficiant d'un allongement de la durée de leurs études à être présents aux examens. La mission en conclut que lorsqu'un allongement de la durée des études est proposé aux néo bacheliers de L1, il doit être complété par un dispositif de suivi de leur participation aux épreuves de contrôle des connaissances, pour pouvoir être efficace.**

Elle considère que la présence effective aux examens, quelles que soient leurs modalités d'organisation, est un facteur déterminant de la réussite. C'est pourquoi, la mission propose que cette information devienne **un indicateur à part entière du suivi de l'intégration des néo bacheliers en L1.**

Parmi les trois scénarios de mesure de la réussite étudiante proposés, la mission recommande de privilégier celui qui rend compte de la réussite aux UE auxquelles les étudiants sont inscrits et celui qui mesure l'inscription dans un parcours de réussite

La mission propose trois scénarios de calcul du taux de réussite en L1 des néo bacheliers à partir de trois définitions de la réussite : avoir validé l'année ou obtenu 60 ECTS (R1), avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R2), avoir validé au moins 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R3). Ces taux ont été chiffrés pour chacune des deux méthodes de mesure de la présence aux examens (P1 et P2). Les deux premiers scénarios ne se distinguent que par la prise en compte, dans le second, des néo bacheliers qui bénéficient d'un allongement de la durée de leurs études, qui peuvent avoir validé toutes les UE auxquelles ils sont inscrits, sans avoir, par définition, pu valider l'année entière. À ce stade de développement des parcours personnalisés sous forme d'allongement de la durée des études, leurs résultats sont assez proches, mais à l'avenir, **avec la modularisation et l'individualisation des contenus de formation à l'ensemble des étudiants de licence, les différences devraient être plus marquées, au point que la référence au deuxième scénario R2 sera incontournable.**

Le premier constat de la mission est que **l'impact du mode de mesure de la présence aux examens sur les taux de réussite est très important.** Pour chacune des deux années étudiées, **les taux de réussite en L1 des néo bacheliers sont nettement plus élevés, de 20 points tous baccalauréats confondus, lorsqu'ils sont calculés à partir de la deuxième définition de la présence aux examens P2,** et ce, quel que soit le scénario de mesure de la réussite étudiante retenu (R1, R2), contribuant à donner une image plus réaliste de la situation – la réussite est mesurée parmi les étudiants qui passent les examens – et plus positive des établissements d'enseignement supérieur.

Le taux de réussite des néo bacheliers ayant validé leur année (R1) évolue de manière contrastée, selon le baccalauréat d'origine. Celui des néo bacheliers professionnels augmente légèrement, quel que soit son mode de calcul

Le taux de réussite R1P1 des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019, tous baccalauréats confondus, calculé sur la base de la première définition de la présence aux examens, augmente de + 1,3 point entre l'année qui précède la réforme et l'année qui la suit. Calculé sur la base de la deuxième définition de la présence en examen, il diminue légèrement de – 0,3 point.

Sans surprise, en 2018-2019, **les néo bacheliers titulaires d'un baccalauréat général enregistrent le meilleur taux de réussite R1** qui s'échelonne entre 54,2 % et 71 %, selon la méthode de calcul de la présence aux examens retenue. Ce taux est très sensiblement supérieur à celui des bacheliers technologiques (respectivement 16,1 % et 34,7 %) et des bacheliers professionnels (respectivement 7,5 % et 22,5 %). **Il convient cependant de noter, peut-être à rebours des idées reçues, qu'en moyenne, un néobachelier professionnel sur quatre – soit 259 étudiants sur 1 077 dans l'échantillon – qui passe ses examens dans toutes les matières, a validé son année.**

L'augmentation observée du taux R1P1 entre les deux années profite davantage aux bacheliers professionnels (+ 1,1 point) et aux bacheliers généraux (+ 0,8 point) qu'aux bacheliers technologiques (– 0,1 point). Avec la deuxième méthode de calcul, seul le taux de réussite R1P2 des bacheliers professionnels augmente légèrement (+ 0,5 point).

Enfin, la mission a observé qu'en moyenne sur les deux années, **seuls 23 % des néo bacheliers ont validé leur année sans recours à la compensation entre UE**. Cette proportion n'est que de 11 % pour les bacheliers technologiques et seulement 3 % pour les néo bacheliers professionnels. Autrement dit, **sans compensation, pratiquement aucun bachelier professionnel n'aurait validé son année. La compensation reste à ce jour un mécanisme essentiel à la réussite étudiante et constitue un point de vigilance très important dans le cadre de la mise en œuvre des blocs de compétence.**

Le taux de réussite des néo bacheliers inscrits en L1 ayant validé les unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R2) est légèrement supérieur à celui des néo bacheliers ayant validé leur année

Dans ce deuxième scénario, les néo bacheliers qui ont validés les UE auxquelles ils sont inscrits sont considérés en réussite, même si le nombre des UE validées ne leur permet pas de valider l'intégralité de l'année. La différence avec le premier scénario tient à la prise en compte de 292 néo bacheliers qui, parmi les 2 546 néo bacheliers à avoir bénéficié d'un allongement de la durée des études dans les 28 universités, ont validé toutes les UE auxquelles ils étaient inscrits. **Parmi ces 292 néo bacheliers, 197 sont titulaires d'un baccalauréat général, 79 d'un baccalauréat technologique et 16 d'un baccalauréat professionnel.**

Dans ce scénario, le taux de réussite R2P1 est supérieur au taux R1P1 de 0,4 point à 48,3 %, le taux de réussite R2P2 est supérieur à R1P2 de 0,5 point. Même si la faiblesse des effectifs supplémentaires concernés doit amener à prendre ces évolutions avec nuance, il convient de noter que **la progression du taux de réussite est plus importante pour les bacheliers technologiques** (respectivement + 0,8 point pour R2P1 et + 1,8 point pour R2P2) **et les bacheliers professionnels** (+ 0,5 point pour R1P1 et + 1,4 point pour R2P2) **que pour les bacheliers généraux** (0,2 point pour R1P1 et + 0,3 point pour R2P2).

Dans ce cadre, **les parcours personnalisés ont un effet positif sur la réussite aux UE des néo bacheliers professionnels et technologiques qui, au départ, sont pourtant le plus susceptibles de rencontrer des difficultés.** Les néo bacheliers professionnels qui en bénéficient réussissent dans les mêmes proportions que les autres (36,5 % dans les deux cas) et les néo bacheliers technologiques pratiquement autant (23,7 % contre 24 %), alors que cela n'est pas le cas pour les bacheliers généraux (59,3 % contre 71,4 %).

Lorsque le parcours personnalisé prend la forme de modules complémentaires, le taux de réussite R2P2 des néo bacheliers technologiques et professionnels qui les suivent est même supérieur à celui de l'ensemble des néo bacheliers titulaires de ces baccalauréats (+ 2 % pour les bacheliers technologiques et + 2,1 % pour les bacheliers professionnels).

Malgré les difficultés qui ont justifié la mise en place de parcours personnalisés, **les chances de réussir des néo bacheliers technologiques et professionnels concernés, augmentent, principalement pour les bénéficiaires de modules complémentaires, dès lors qu'ils sont assidus aux examens. Ces observations positives militent en faveur d'un développement des parcours personnalisés sous toutes leurs formes.**

57,1 % des néo bacheliers de L1 sont engagés dans un parcours de réussite à court ou moyen termes en ayant validé au moins la moitié des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R3)

La prise en compte de la validation de la moitié au moins des unités d'enseignement auxquelles sont inscrits les néo bacheliers en L1 en 2018-2019 (R3P1) permet d'évaluer ceux qui, parmi eux, devraient réussir à court ou moyen termes. **Elle a un effet significatif sur la mesure de la réussite étudiante.** Dans les vingt-huit établissements de l'échantillon, ce sont 7 617 étudiants supplémentaires qui s'inscrivent dans un parcours de réussite par rapport au scénario de réussite à l'année et 7 325 par rapport au scénario de réussite aux UE.

Ce troisième scénario de mesure de la réussite étudiante met en évidence des situations mal identifiées jusqu'alors :

- **entre 8 et 9 % des néo bacheliers inscrits en L1 n'ayant validé ni leur année, ni la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits, sont dans une situation qui devrait les voir réussir à court ou moyen termes.** Cette situation profite principalement aux bacheliers généraux ;
- **près de quatre néo bacheliers présents aux examens sur dix ne s'inscrivent pas dans un parcours de réussite à court terme** dans la mesure où ils ont validé moins de la moitié des UE

auxquelles ils étaient inscrits (42,9 %). 75,2 % des bacheliers technologiques et 86,6 % des bacheliers professionnels présents aux examens sont concernés ;

- les néo bacheliers qui bénéficient d'une aide personnalisée sont, en proportion, les plus nombreux à s'inscrire dans un parcours de réussite ;
- **la perspective de réussite des étudiants bénéficiant de modules complémentaires s'accroît ainsi de 9,8 points** par rapport au taux de réussite des néo bacheliers qui bénéficient de cet aménagement de parcours et qui ont validé leur année ;
- **la relativement faible différence observée entre les trois scénarios de réussite est une nouvelle indication de l'importance de la compensation dans la réussite étudiante**, le fait d'avoir validé au moins la moitié de ses unités d'enseignement facilitant vraisemblablement, via le processus de compensation entre UE, la réussite à l'ensemble des UE.

Au final, les observations de la mission confirment celles qui avaient été réalisées à l'issue du premier semestre de l'année 2018-2019. Les universités sont confrontées à une double problématique et devraient adapter leur stratégie de formation dans deux directions :

- **aider les étudiants qui ont validé plus de 50 % de leurs UE sans en valider la totalité, à réussir plus rapidement.** Cet enjeu, s'il était relevé permettrait d'augmenter les taux de réussite, tous baccalauréats confondus, de près de dix points ;
- **aider les 43 % des néo bacheliers présents aux examens qui ont validé moins de 50 % des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits à s'intégrer dans un parcours de réussite** dans la même formation ou en se réorientant.

Les choix des néo bacheliers 2018-2019 à la rentrée 2019 sont fortement liés à leurs résultats.

La mission a caractérisé la situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers de l'année précédente selon qu'ils se trouvent dans l'une des quatre situations suivantes : poursuite des études en L2 dans le même champ disciplinaire, redoublement dans le même champ disciplinaire, réorientation au sein de l'établissement, départ de l'établissement (abandon ou réorientation externe). Sur ce dernier critère, les universités sont aujourd'hui dans l'impossibilité de distinguer, parmi les néo bacheliers concernés, ceux qui ont quitté l'établissement pour poursuivre leurs études ailleurs, de ceux qui ont abandonné leurs études. C'est pourquoi la mission recommande **d'inciter chaque établissement, via son observatoire de la vie étudiante, à signer la convention de mise à disposition des données « Système d'information sur le suivi des étudiants » (SISE) avec le SIES, leur permettant de suivre les identifiants nationaux de leurs anciens étudiants (INE) dans les bases nationales SISE, quel que soit le nouvel établissement dans lequel ils sont inscrits.**

Les deux tiers des néo bacheliers font le choix de poursuivre leur formation dans la même filière (via un passage en L2 ou un maintien en L1). Dans l'ensemble, en 2019, 43,4 % des néo bacheliers de l'année 2018-2019 des établissements de l'échantillon poursuivent leur formation en L2. En prenant en compte, les redoublements ou maintiens en L1 (21,1 %), ce sont **les deux tiers des étudiants qui poursuivent leur formation dans le même établissement et dans le même champ disciplinaire.** Le dernier tiers a opté, pour une faible part, pour une réorientation en interne (5,3 %) ou nettement plus largement, pour un départ de l'établissement (30,2 %). **Ce sont principalement les bacheliers généraux, et dans une moindre mesure les bacheliers technologiques, qui passent en L2** (respectivement 49,8 % et 15 %), alors que la part des bacheliers technologiques et professionnels qui restent en L1 est équivalente (27 %).

Les néo bacheliers ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement personnalisé connaissent un parcours sensiblement différent de celui des autres étudiants. 39 % d'entre eux ont quitté l'établissement, 33,4 % sont restés en L1 et 22,7 % ont poursuivi leur formation en L2, alors que **les néo bacheliers n'ayant pas bénéficié d'un parcours personnalisés ont été plus nombreux à poursuivre en L2 (45,3 %) et même, plus largement, beaucoup plus nombreux à rester dans leur filière d'origine via une poursuite en L2 ou un redoublement en L1 (65,3 % contre 56,2 %).**

Sans surprise, la poursuite d'étude dans la même filière (passage en L2 ou maintien en L1) est fortement corrélée au nombre d'UE validées.

Les néo bacheliers 2018-2019 ayant validé la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits poursuivent massivement en L2 à 89,3 % sauf lorsqu'ils bénéficient d'un allongement de la durée des études (69,9 %). La part des réorientations en interne (2,5 %) et des départs (7,4 %) est extrêmement faible. **Dans ce scénario de réussite, les étudiants ayant bénéficié de modules complémentaires, tous baccalauréats confondus, poursuivent un peu plus fréquemment leur formation en L2 que les néo bacheliers n'ayant pas bénéficié d'un parcours aménagé (93,2 % contre 89,7 %).** Fort logiquement, le taux de poursuite en L2 tombe à 17,1 % pour les néo bacheliers avec allongement de la durée des études⁷. Il s'agit essentiellement d'étudiants bénéficiant des dispositions permettant de s'inscrire en L2 sans avoir totalement validé la L1.

La majorité des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits sans les avoir validées toutes, restent en L1 (43,1 %) alors qu'ils sont 33,9 % à poursuivre en L2. Ceux qui ont bénéficié d'un parcours personnalisé sous la forme d'un allongement de la durée des études redoublent en proportion encore plus importante (77,9 % contre 48,7 % pour les bénéficiaires de modules complémentaires). Enfin, ils sont 4,6 % à se réorienter en interne et 18,4 % à quitter l'établissement.

Les étudiants ayant validé moins de 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits en 2018-2019 ont majoritairement choisi le départ (54,3 %). Ils ont ensuite fait le choix du redoublement (36,9 %) ou de la réorientation en interne (8,2 %). Le taux de départ est plus important pour les bacheliers professionnels (de 65,9 % à 68,1 % selon le dispositif pédagogique suivi) que pour les bacheliers technologiques (de 58,7 % à 63,6%) et les bacheliers généraux (de 45,1 % à 50,2 %). **Pour les trois types de baccalauréat le fait d'avoir bénéficié d'un parcours personnalisé atténue légèrement le taux de départ de 1 à 5 points selon les configurations.**

En conclusion, la mission recommande de suivre l'insertion et la réussite des néo bacheliers, et plus largement de tous les étudiants, en L1, à partir des quatre indicateurs suivants :

- **le taux de présence aux examens calculé à partir du nombre de néo bacheliers disposant d'au moins une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles ils sont inscrits ;**
- **le taux de réussite établi à partir du nombre de néo bacheliers ayant validé toutes les UE – ou les crédits ECTS correspondants – auxquelles ils sont inscrits ;**
- **le taux d'insertion dans un parcours de réussite déterminé à partir du nombre de néo bacheliers ayant validé au moins 50 % des UE – ou les crédits ECTS correspondants – auxquelles ils sont inscrits ;**
- **le taux d'abandon mesuré à partir du nombre de néo bacheliers ayant quitté l'établissement et ne se réinscrivant pas l'année suivante dans un établissement d'enseignement supérieur⁸.**

⁷ Les néo bacheliers technologiques et professionnels dans ce cas sont peu nombreux (respectivement 79 et 16).

⁸ La mission n'a pas été en capacité de mesurer ce taux à partir des données aujourd'hui disponibles dans les établissements.

Introduction

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a souhaité, par lettre de mission en date du 10 mai 2019, que l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), devenue inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), mesure l'impact de la nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur instaurée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite étudiante, dite loi ORE, sur la réussite des étudiants et qu'elle examine l'efficacité des dispositifs d'accompagnement proposés par les universités.

Cette mission prend la forme d'un suivi longitudinal qui s'attache à suivre sur trois années les effets de la loi ORE à travers l'évolution :

- du nombre de néo bacheliers inscrits en L1 en fonction de leur baccalauréat d'origine et par grands champs disciplinaires et selon qu'ils bénéficient ou non d'un parcours personnalisé ;
- des taux de présence et de réussite aux examens d'une part pour l'ensemble des néo bacheliers inscrits en L1 et d'autre part pour ceux qui bénéficient d'un dispositif d'accompagnement à travers un parcours personnalisé ;
- du devenir des néo bacheliers inscrits en L1 l'année suivante selon qu'ils ont bénéficié ou non d'un accompagnement personnalisé et qu'ils s'inscrivent ou non dans un parcours de réussite.

Pour ce faire, la mission fonde son analyse sur un échantillon de vingt-huit universités⁹ dont la liste figure en annexe 2, auprès desquelles elle a recueilli les données nécessaires et dans lesquelles elle s'est systématiquement rendue afin de conduire un entretien portant sur la qualité des données transmises. À l'occasion de ces visites, la mission a également évoqué avec les équipes de direction le degré d'application des dispositions du nouvel arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence et les éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Ce point a fait l'objet d'un rapport spécifique¹⁰.

Le présent rapport s'inscrit, du point de vue méthodologique, dans la continuité du rapport de juillet 2019¹¹ tout en enrichissant le niveau de précision des observations réalisées. Il repose sur :

- un suivi de l'évolution du nombre de néo bacheliers inscrits en L1 entre les années 2017-2018 et 2018-2019 en distinguant l'ensemble de la population concernée et les néo bacheliers qui bénéficient d'un accompagnement à travers un parcours personnalisé ;
- une mesure de la présence aux examens établie sur la base de deux options :
 - o avoir une note supérieure à zéro **dans une des unités d'enseignement (UE)** auxquelles l'étudiant est inscrit, référencée P1 dans la suite du rapport,
 - o avoir une note supérieure à zéro **dans chacune des UE** auxquelles l'étudiant est inscrit (P2).
- une analyse de la réussite aux examens calculée pour chacune des deux options retenues pour la mesure de la présence aux examens et sur la base de trois scénarios :
 - o avoir validé son année en ayant validé la totalité des UE ou obtenu 60 ECTS, référencée R1 dans la suite du rapport,
 - o avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R2),
 - o avoir validé au moins 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R3).

Pour toutes ces observations, les données recueillies distinguent d'une part l'ensemble des néo bacheliers inscrits en L1 et d'autre part ceux qui bénéficient d'un parcours personnalisé en distinguant les dispositifs d'allongement de la durée des études des modules complémentaires. Ces données sont également

⁹ 29 établissements pour la partie de son analyse consacrée au devenir en 2019 des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019.

¹⁰ Rapport IGÉSR n° 2019-153.

¹¹ Rapport n° 2019-069 relatif à *La mesure de la réussite étudiante au regard des dispositions de la loi ORE*.

analysées pour les deux populations évoquées, par baccalauréat d'origine et par grands champs disciplinaires.

Enfin, la mission s'est intéressée au devenir à la rentrée 2019 des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 selon qu'ils s'inscrivent ou non dans un parcours de réussite et qu'ils ont bénéficié ou non l'année précédente d'un accompagnement personnalisé.

Le rapport présente dans une première partie les difficultés de collecte des données auxquelles la mission s'est heurtée ainsi que les choix méthodologiques qu'elle a effectués. Dans une seconde partie sont examinées les évolutions des effectifs accueillis en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 dans les établissements de l'échantillon ainsi que la progression du nombre de bénéficiaires d'un parcours personnalisé. Dans les deux parties suivantes, la mission analyse les évolutions d'une part de la présence aux examens et d'autre part de la réussite aux UE entre l'année qui a précédé et l'année qui a suivi la mise en œuvre de la loi ORE. Enfin, dans une cinquième partie, elle présente les principales caractéristiques des choix opérés par les néo bacheliers 2018-2019 à la rentrée 2019.

1. Une collecte des données délicate qui met en évidence des marges de progrès significatives dans les établissements

La présente mission, qui s'inscrit dans la suite du travail mené sur la réussite des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019, à l'issue du premier semestre de l'année¹², comporte plusieurs évolutions qui ont rendu la collecte des données plus complexe :

- le périmètre d'observation a été élargi à 31 universités¹³ contre 21, lors de la première phase ;
- deux méthodes de mesure de la présence aux examens ont été utilisées ;
- les données ont été collectées en distinguant six champs disciplinaires¹⁴ permettant de suivre les filières en tension alors que, dans la première étude, seules les données globales avaient été demandées ;
- un suivi spécifique des parcours personnalisés a été introduit qui distingue les aménagements donnant lieu à un allongement de la durée des études de ceux qui se traduisent par des modules complémentaires sans faire référence à la procédure oui-si ;
- un volet « devenir à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 » a été ajouté ;
- le suivi des néo bacheliers inscrits en DUT a été abandonné pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de la première phase de la mission et pour alléger le travail de collecte des données pour les établissements.

Ces évolutions ont eu pour effet de complexifier le recueil des données, lequel a donné lieu à de nombreux échanges avec les établissements qui ont permis de valider les remontées de 28 universités¹⁵ sur les 31 initialement sollicitées.

1.1. Une phase de collecte longue qui a donné lieu à de nombreux échanges et à des corrections

1.1.1. Des difficultés qui révèlent une faiblesse des établissements en matière de pilotage des données relatives au suivi des résultats des étudiants

La phase de collecte des informations a débuté mi-octobre 2019 avec l'envoi de tableaux de recueil des données aux établissements et devait s'achever un mois plus tard. À partir de cette période, 31 établissements ont été visités par des binômes d'inspecteurs généraux associés à la mission¹⁶ afin de les aider à collecter et vérifier la qualité des données. Cependant, à la date du 26 novembre, seuls les fichiers

¹² Rapport IGAENR n° 2019-069 relatif à *La mesure de la réussite étudiante au regard des dispositions de la loi ORE*.

¹³ Les nouvelles universités ont été choisies sur la base des dispositifs d'accompagnement personnalisés déclarés à la DGESIP au printemps 2019.

¹⁴ Droit, sciences économiques - gestion, lettres - sciences humaines hors psychologie, sciences hors STAPS, psychologie, STAPS.

¹⁵ Les données de 29 universités ont finalement été validées sur le volet devenir de l'enquête.

¹⁶ La liste des inspecteurs généraux qui ont participé à la collecte et à la validation des données figure en annexe 2.

de treize établissements étaient validés. Les derniers l'ont été fin décembre. Ces délais de collecte illustrent les nombreuses difficultés rencontrées par les établissements. Dans certains cas, il aura fallu jusqu'à dix navettes pour finaliser les informations, qui n'ont été validées, dès leur première version, que pour cinq établissements.

Les difficultés rencontrées sont de différente nature. Elles touchent à la mauvaise compréhension des informations demandées, au manque de complétude des systèmes d'information (SI) des établissements, à la diversité des règles et procédures en vigueur au sein des établissements, au manque de fiabilité et de cohérence des données transmises à la mission.

Cette phase de collecte et de validation des données avec les établissements, qui était objectivement lourde et complexe, est cependant révélatrice de la faiblesse des établissements en matière de pilotage des données relatives au suivi des résultats des étudiants.

Dans quelques cas, la mission a corrigé des erreurs manifestes de saisie. Elle a également procédé à des redressements par imputation pour trois établissements^{17 18}.

1.1.2. Une relative appropriation des scénarios de mesure de la réussite des néo bacheliers, principalement dans les établissements déjà sollicités lors de la première phase de la mission

Les scénarios de mesure de la réussite en L1 des néo bacheliers proposés n'ont pas évolué depuis la première phase d'observation à l'issue du premier semestre de l'année 2018-2019. Seul le niveau de collecte des données a été affiné (voir *supra*). La mission a constaté que, globalement, les universités qui avaient participé à la première phase de collecte des informations avaient rencontré moins de difficultés que les autres.

Cette observation milite en faveur de l'élargissement, le plus rapidement possible, de la collecte de ces données à l'ensemble des universités dans la mesure où la mission a constaté l'existence d'un délai incompressible pour maîtriser les différents scénarios de mesure de la réussite étudiante et les procédures de collecte des informations correspondants.

La mission propose également que la responsabilité de cet élargissement de la collecte des données soit confiée au service Systèmes d'information et études statistiques (SIES) du MESRI dans le cadre de ses enquêtes portant sur les effectifs et la réussite des étudiants de l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, les calendriers devront être avancés.

Dans la phase de recueil des informations, la mission a également laissé le choix aux établissements de mesurer la réussite en L1 des néo bacheliers à partir des unités d'enseignement (UE) validées ou du nombre de crédits ECTS correspondants validés. Ces deux indicateurs ne sont pas exactement équivalents dans la mesure où toutes les UE n'ouvrent pas automatiquement droit au même nombre de crédits ECTS. **L'objectif de la mission est de tendre vers une généralisation de la mesure de la réussite étudiante en fonction du nombre d'ECTS acquis plutôt que du nombre d'UE validées.** Cet indicateur est plus difficile à utiliser car il n'est encore, aujourd'hui, intégré que tardivement dans les systèmes d'information.

Plusieurs des universités concernées par la première vague de recueil des informations relatives à la réussite étudiante, ont engagé un travail de fond visant à faciliter et fiabiliser le recueil des données. Le travail réalisé par l'université de Bourgogne est à ce titre encourageant. Après la première mission réalisée en mai 2019, l'université a complété son SI et harmonisé ses procédures pour être en mesure de faire les extractions des différents scénarios de réussite sur la base des crédits ECTS validés.

La mission insiste sur la nécessité d'intensifier la sensibilisation des établissements à l'intégration des crédits ECTS dans leur système d'information. Cet élément doit devenir la référence en matière de suivi de la réussite étudiante, le plus rapidement possible.

Dès lors que le MESRI aura confirmé l'importance qu'il accorde au suivi de la réussite en L1 des néo bacheliers, un travail spécifique devra être engagé avec l'Agence de mutualisation des universités et des

¹⁷ Paris 12, Montpellier et Caen.

¹⁸ Sur une donnée de présence aux examens mesurée sur la base de sa deuxième définition.

établissements (AMUE) et avec l'association Cocktail pour résoudre les difficultés rencontrées avec leur système d'information par beaucoup d'établissements.

Encadré n° 1

Les principales difficultés rencontrées par les universités dans la collecte des données relatives à la réussite en L1 des néo bacheliers et au devenir de ces étudiants

- indisponibilité ou retard d'intégration des crédits ECTS dans le SI ;
- absence d'identification dans le SI des étudiants bénéficiant d'un parcours personnalisé ;
- absence de complétude des notes dans le SI notamment en cas d'utilisation d'une procédure d'import-export dans APOGEE ;
- trop grande dispersion des pratiques entre établissements et au sein des établissements, entre composantes, en matière de modélisation des formations, des modalités de contrôle des connaissances et de calcul des résultats ;
- difficultés de traitement des réorientations en cours d'année ;
- incohérences entre les données portant sur la réussite et sur le devenir des étudiants ;
- difficultés pour suivre le devenir des étudiants qui quittent l'établissement.

Source : Observations de la mission

La mission note cependant avec intérêt que presque tous les établissements ont déclaré avoir profité de ce travail pour entamer une démarche de mise en conformité des données.

De ce point de vue, la mission voudrait souligner :

- **une réelle volonté de la majorité des établissements de progresser sur ces points ;**
- **un point de vigilance sur les universités fusionnées.** La grande autonomie laissée dans beaucoup d'établissements aux composantes en matière de gestion de la scolarité, constitue, à travers la variété des situations qu'elle entraîne, un véritable frein pour les services de pilotage et crée de grandes difficultés en matière de collecte des données¹⁹. Celles-ci sont d'autant plus grandes que l'établissement est de taille importante.

1.2. Les deux modalités de mesure de la présence des étudiants aux examens proposées ont posé des difficultés de collecte des données et se heurtent à des problèmes méthodologiques

La nouvelle modalité de mesure de la présence aux examens s'est avérée complexe à mettre en œuvre dans un certain nombre d'établissements et a pu aboutir dans quelques cas à des incohérences que la mission a corrigées et dont il a fallu mesurer la portée, au regard de son intérêt pour mieux caractériser l'engagement des néo bacheliers dans leur formation et mieux rendre compte de leur réussite.

1.2.1. Le mode de calcul classique de la présence des étudiants aux examens ne rend pas suffisamment compte de la réalité

La définition et la mesure de la présence aux examens posent un certain nombre de problèmes méthodologiques. Sur le fond, il s'agit de déterminer la part des étudiants qui, ayant pris une inscription pédagogique, ont une chance réelle de réussite parce qu'ayant participé aux épreuves de contrôle des connaissances des différentes unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits, sous la forme prévue par les établissements. C'est sur cette population, et non sur les inscrits pédagogiques, qu'est ensuite calculé le taux de réussite.

Cependant, la personnalisation des parcours de formation, l'abandon de la référence à l'année de licence au profit de la capitalisation d'ECTS et la multiplication des formes de contrôle des connaissances – examen final, évaluation continue, contrôle continu intégral – rendent la définition et la mesure de la présence aux

¹⁹ C'est d'ailleurs cette situation qui avait rendu très délicate la collecte des données en DUT lors de la première phase de la mission.

examens plus complexes. De plus, la définition retenue doit, ensuite, pouvoir être appliquée par les établissements, ce qui suppose que les informations nécessaires soient disponibles et fiabilisées dans leur système d'information scolarité.

Compte tenu de ces difficultés, et pendant des années, la présence aux examens était réputée acquise dès lors qu'un étudiant disposait d'au moins une note supérieure à zéro au cours de l'année universitaire. Historiquement, cet indicateur simple a été construit pour être intégré dans le modèle d'allocation des moyens de l'époque. **Si la mission a compris les contraintes techniques qui ont présidé à un tel choix, elle considère néanmoins que cette définition est par trop éloignée de la réalité pédagogique. Pour qu'un étudiant valide ses unités d'enseignement et capitalise les crédits ECTS correspondants, il doit commencer par être présent aux différents contrôles des connaissances organisés pour chacune d'elle.**

C'est pour cette raison que la mission propose de retenir une autre approche fondée sur le fait de disposer d'une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles sont inscrits les étudiants.

1.2.2. La nouvelle approche de la mesure de la présence aux examens présente également des difficultés d'ordre méthodologique

Plusieurs approches méthodologiques sont possibles pour déterminer si un étudiant est présent aux examens. Elles sont fondées sur l'examen de la situation de chaque étudiant pour déterminer :

- si le SI a enregistré au moins une note pour chaque UE, dans le premier cas ;
- si l'étudiant a été déclaré admis ou ajourné par le jury, ce qui laisse entendre qu'il était présent, dans le second cas.

Ces deux approches présentent des avantages et des inconvénients synthétisés dans le tableau 1 *infra*.

Tableau 1 : Comparatif des avantages et inconvénients des deux approches envisagées pour mettre en œuvre une nouvelle mesure de la présence aux examens

	Étudiants ayant au moins une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles il est inscrit.	Étudiants admis et ajournés.
Définition	Est déclaré présent aux examens un étudiant qui a obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des UE auxquelles il est inscrit.	Est déclaré présent aux examens un étudiant qui a un résultat dans le procès-verbal du jury (admis, ajourné)
Avantages	- permet de mesurer la présence aux examens à travers une participation active aux examens à toutes les UE ; - la note supérieure à zéro permet de s'assurer que la persévérance de l'étudiant va au-delà de sa seule présence aux épreuves.	- concept facile à appréhender ; - information disponible dans le SI ; - ne mesure que les étudiants s'étant placés en situation de réussir.
Inconvénients	- ne tient pas compte des étudiants en situation d'abandon en cours de semestre ou d'année, qui auraient cependant validé une partie de leurs UE ; - nécessite de suivre dans le SI à la fois la validation des crédits ECTS et les différentes notes (ou à défaut la note finale) obtenues pour chaque UE ; - le développement du contrôle continu rendra de plus en plus facile le fait d'avoir au moins une note supérieure à zéro dans	- ne tient pas compte des étudiants en situation d'abandon en cours de semestre ou d'année, qui auraient cependant validé une partie de leurs UE ; - repose sur la définition (et l'usage) dans chaque établissement (et composantes), des modalités de contrôle des connaissances, de la définition des étudiants ajournés, absents justifiés et absents injustifiés²⁰ ; - augmente significativement les taux de

²⁰ Il est proposé en annexe 6 un rappel des différentes options qui s'offrent aux établissements pour paramétrer l'enregistrement des notes et résultats dans APOGEE, qui est pour quelques années encore le SI scolarité de la majorité des établissements.

	chaque UE.	réussite par diminution du nombre de présents aux examens pris en compte pour leur calcul ; - les dispositions du nouvel arrêté licence multiplient les possibilités de modularisation des parcours de formation, abandonnent la référence aux années de licence et rendent possible à tout moment la compensation et la capitalisation des UE, rendant les modalités de réunion des jurys beaucoup plus souples ; - perspective de la disparition du résultat à l'année.
Conditions de mise en œuvre	-complétude d'APOGEE ou du SI formation, intégrant l'ensemble des notes par UE ou à défaut la note finale ; - harmonisation de la signification du zéro.	- définition unique des admis, ajournés, absents justifiés et injustifiés pour tous les établissements pour assurer la comparabilité des résultats ; - maintien des jurys à l'année.

Source : Mission

Après concertation avec la DGESIP et le SIES, la mission considère que l'option « disposer d'au moins une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit » doit être retenue à l'avenir.

Son application s'est révélée difficile à mettre en œuvre par certains établissements. Deux difficultés principales ont été observées. La première est d'ordre technique : les établissements ont parfois eu du mal à appliquer la définition proposée, notamment lorsqu'ils ne disposaient pas dans leur SI des notes obtenues par les étudiants. Cette situation se rencontre lorsque la gestion de ces dernières est réalisée hors SI, le résultat seul étant réintégré dans le logiciel.

La deuxième est d'ordre méthodologique et liée à l'utilisation du zéro. Certains établissements ou composantes utilisent le zéro de manière significative, ce qui, en fonction des paramétrages retenus, peut faire apparaître absents des étudiants en réalité présents. De plus, dans certaines disciplines de quelques établissements de l'échantillon, cette situation a pu conduire à des taux de réussite supérieurs à 100 %, les étudiants obtenant leur UE par compensation tout en étant considérés absents puisqu'ayant obtenu un zéro. En dehors d'une situation connue et identifiée par l'établissement²¹, les cas de taux de réussite supérieurs à 100 % concernent un seul domaine disciplinaire et une seule année d'observation. La mission a fait le choix de redresser ces données, comme indiqué *supra*.

Malgré ces difficultés et quelques incohérences rencontrées qui devraient s'atténuer avec le développement de l'usage de la nouvelle méthode, la mission préconise, au regard de son intérêt, de déployer cette deuxième modalité de mesure de la présence aux examens, dès la remontée auprès du SIES des résultats portant sur l'année 2018-2019.

La généralisation de l'expérimentation menée par la mission et l'industrialisation de la remontée des données par le SIES nécessitent donc d'abord que le MESRI joue un rôle incitatif très fort et se positionne dans une démarche d'accompagnement des établissements.

La généralisation du calcul et du suivi des indicateurs proposés, que la mission appelle de ses vœux, suppose que les prérequis qu'elle a identifiés soient maîtrisés.

²¹ Il s'agit de la filière STAPS à l'université de Valenciennes.

1.3. La généralisation du suivi de la réussite étudiante dans les établissements suppose de faire évoluer le système d'information et les procédures internes aux établissements

Au-delà d'une incitation et d'un accompagnement très forts du MESRI, plusieurs axes de progrès ont été identifiés par la mission, pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles modalités de décompte et de suivi de la présence aux examens et de la validation des UE et des crédits ECTS associés :

- l'avancée du calendrier des remontées des effectifs et résultats prioritairement en licence et DUT ;
- l'intégration dans les systèmes d'information des établissements des marqueurs nécessaires, notamment pour identifier les parcours personnalisés et les notes supérieures à zéro ;
- le calcul automatique de la présence aux examens selon la deuxième méthode, comme cela est déjà le cas pour la première méthode²² ;
- l'identification des ECTS acquis par UE et par étudiant.

Au-delà de ces recommandations, il est également indispensable que les établissements engagent en leur sein un travail de convergence et d'harmonisation de leurs procédures pour faciliter la construction des outils de pilotage proposés, qu'il s'agisse de :

- la modélisation de l'offre de formation ;
- du contenu des saisies des composantes, notamment en matière de notes ;
- des modalités de contrôle des connaissances et de calcul des résultats ;
- la complétude du SI pour suivre notamment les parcours adaptés et les notes par UE ;

Enfin, la mission préconise que les indicateurs de réussite qu'elle propose, et notamment les indicateurs R2 et R3 (voir *supra*) soient affichés dans la plateforme Parcoursup afin, d'une part d'améliorer l'information des lycéens, et d'autre part d'accélérer leur adoption par les établissements.

2. La construction des parcours personnalisés, dont bénéficient 8,1 % des néo bacheliers inscrits en L1, progresse en 2018-2019

2.1. Cette progression s'opère dans un contexte où le nombre de néo bacheliers généraux et technologiques inscrits en L1 augmente entre 2017-2018 et 2018-2019, tandis que celui des néo bacheliers professionnels diminue

Le nombre de néo bacheliers accueillis en L1 à la rentrée 2019 dans les vingt-huit universités de l'échantillon progresse de 7,4 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est observée dans chacun des six champs disciplinaires retenus par la mission, avec des variations conséquentes (de + 6 % en lettres et sciences humaines à + 12,6 % en économie - gestion). Cependant, elle n'est pas homogène entre les baccalauréats d'origine.

Alors que le nombre de bacheliers généraux inscrits dans ces établissements augmente de + 9,7 % et celui des bacheliers technologiques de + 5,9 %, il diminue fortement pour les bacheliers professionnels de - 18,8 %. Ces évolutions doivent être mises en perspective avec les taux de réussite à la session 2018 du baccalauréat qui progressent seulement de + 0,4 point dans les séries générales, baissent de - 1,6 point dans les séries technologiques et augmentent de + 1,3 point pour les séries professionnelles.

La diminution des inscriptions des néo bacheliers professionnels est observée dans les six champs disciplinaires retenus par la mission mais de manière inégale (de - 5 % en psychologie à - 38 % en STAPS). Elle est cohérente avec l'analyse des vœux pour la rentrée 2018 réalisée par le SIES²³ « *les candidats de la filière professionnelle souhaitent avant tout une inscription en STS (84 % de la liste de vœux)* ».

²² Variable « prexam » dans les remontées SISE résultat.

²³ Note Flash n° 4, mai 2018.

En comparaison, les effectifs des néo bacheliers technologiques sont en progression dans tous les champs disciplinaires sauf en STAPS (– 16,7 %), tandis que le nombre de néo bacheliers généraux croît dans tous les champs disciplinaires.

Ces observations globales peuvent masquer des situations très contrastées d'une université à l'autre et d'un champ disciplinaire à l'autre. Ainsi, le nombre de néo bacheliers technologiques diminue en droit et en sciences hors STAPS dans un nombre important d'universités, même si globalement il est en légère progression.

**Tableau 2 : Nombre de néo bacheliers inscrits en L1 en 2017-2018 et 2018-2019
par champs disciplinaires et par baccalauréats**

champs disciplinaires	bacheliers généraux		bacheliers technologiques		bacheliers professionnels		total	
	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019	2017-2018	2018-2019
droit	13 794	14 913	1 446	1 505	585	397	15 825	16 815
économie-gestion	7 806	9 039	1 326	1 508	713	538	9 845	11 085
lettres-sciences humaines hors psychologie	24 683	26 469	4 250	4 796	2 828	2 417	31 761	33 682
sciences hors STAPS	11 697	12 625	1 341	1 367	245	204	13 283	14 196
psychologie	5 031	5 600	1 207	1 254	463	440	6 701	7 294
STAPS	5 590	6 577	1 297	1 081	379	235	7 266	7 893
total	68 601	75 223	10 867	11 511	5 213	4 231	84 681	90 965

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

2.2. La construction de parcours personnalisés progresse en 2018-2019 de manière contrastée selon les disciplines et bénéficie d'abord, en proportion, aux bacheliers technologiques et professionnels

2.2.1. Le nombre des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé progresse dans les établissements de l'échantillon

La mission a fait le choix de suivre spécifiquement les étudiants qui bénéficient d'un parcours personnalisé en distinguant d'une part les dispositifs d'allongement de la durée des études et d'autre part les dispositifs proposant des modules complémentaires que ces parcours personnalisés aient été proposés dans le cadre d'un « oui-si » ou non.

La construction de parcours personnalisés est proposée en 2018-2019 par vingt-deux des vingt-huit universités de l'échantillon alors qu'elles n'étaient que sept l'année précédente. Le nombre de néo bacheliers inscrits pédagogiques (IP) qui en bénéficient augmente très sensiblement. Ils sont 7 229 en 2018-2019, soit 6 148 de plus que l'année précédente. **Ils représentent 8,1 % des néo bacheliers inscrits en L1 dans ces vingt-huit établissements.** 2 546 d'entre eux bénéficient d'un allongement de la durée des études (35 %) et 4 683 de modules complémentaires (65 %).

Ce premier point constitue un constat très positif puisque les dispositifs de soutien à la réussite étudiante, principalement à ce jour via les modules complémentaires, tendent à se développer.

2.2.2. Environ 20 % des néo bacheliers technologiques et professionnels des vingt-huit établissements de l'échantillon bénéficient d'un parcours personnalisé proposé dans vingt-deux universités...

En 2018-2019, les néo bacheliers généraux sont, en valeur absolue, les plus nombreux à bénéficier d'un parcours personnalisé (4 274, soit 59 %) devant les néo bacheliers technologiques (2 079, soit 29 %) et professionnels (874, soit 12 %). Cependant, ce sont les néo bacheliers professionnels et technologiques qui, en proportion en bénéficient le plus. En effet, **21 % des néo bacheliers professionnels et 19 % des néo bacheliers technologiques bénéficient d'un parcours personnalisé alors qu'ils ne représentent respectivement que 4,6 % et 12,6 % des inscrits.**

Tableau 3 : Part des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé dans les vingt-huit universités de l'échantillon en 2018-2019 par baccalauréats

2018-2019	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	Total
nombre de néobacheliers	74 011	11 228	4 094	89 333
part de l'ensemble des néo bacheliers	82,8%	12,6%	4,6%	100,0%
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	4 276	2 079	874	7 229
part des néo bacheliers avec parcours personnalisé	59,1%	28,8%	12,1%	100,0%
part des néo bacheliers du baccalauréat concerné avec parcours personnalisé	5,8%	18,5%	21,3%	8,1%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

La répartition des bénéficiaires de l'accompagnement personnalisé par baccalauréat d'origine est extrêmement variable d'une université²⁴ à l'autre.

Encadré n° 2

L'accompagnement personnalisé dans les vingt-deux universités de l'échantillon qui le proposent

Certaines universités ciblent des profils particuliers dans leurs dispositifs. C'est le cas en particulier à Angers où le poids des néo bacheliers technologiques et professionnels bénéficiant d'un parcours personnalisé est supérieur, respectivement de 62 points et de 71 points, à ce qu'ils représentent dans la population inscrite. Des écarts comparables sont observés ailleurs, à Toulouse 3 (avec respectivement + 47 points et + 53 points) ou encore à Strasbourg et Valenciennes (avec + 50 points pour les bacheliers professionnels).

À l'opposé, dans quelques universités, la part des néo bacheliers technologiques ou professionnels bénéficiaires d'un parcours personnalisé est inférieure à leur proportion respective dans le total des inscrits. C'est le cas en particulier à Lyon 2 (- 14 points pour les bacheliers technologiques et - 2 points pour les bacheliers professionnels), à Montpellier 3 (avec respectivement - 9 points et - 2 points) et à Paris 8 (avec respectivement - 12 points et - 2 points).

Le détail des données par établissement figure dans l'annexe 3.

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

2.2.3. ... Ils se répartissent de manière équilibrée entre bénéficiaires de parcours personnalisés sous forme d'allongement de la durée des études et de modules complémentaires

Alors que globalement la proportion d'étudiants à bénéficier des dispositifs d'accompagnement personnalisé sous forme d'un allongement de la durée des études (35 %) est plus faible que celle des étudiants bénéficiant de modules complémentaires (65 %), ce qu'illustre la situation des néo bacheliers généraux (27 % contre 73 %), cette répartition est presque équilibrée pour les néo bacheliers technologiques (47 % et 53 %) et parfaitement équilibrée pour les néo bacheliers professionnels.

Il apparaît que les équipes pédagogiques n'ont pas particulièrement opté pour une modalité de remédiation privilégiée à offrir aux publics considérés comme étant les plus en difficultés en entrant à l'université, puisque l'allongement de la durée d'études concerne 8,6 % des bacheliers technologiques et 10,7 % des bacheliers professionnels tandis que les modules complémentaires concernent 9,9 % des bacheliers technologiques et 10,7 % des bacheliers professionnels.

²⁴ Parmi les vingt-deux universités qui ont déclaré des étudiants inscrits dans des dispositifs de parcours personnalisé.

Tableau 4 : Répartition des néo bacheliers bénéficiant d'un accompagnement personnalisé, par allongement de la durée des d'études ou modules complémentaires, dans les universités de l'échantillon en 2018-2019, par baccalauréats

2018-2019	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	Total
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	4 276	2 079	874	7 229
part des néo bacheliers avec parcours personnalisé	59,2%	28,8%	12,1%	100,0%
nombre de néo bacheliers avec allongement de la durée des études	1 138	971	437	2 546
part des néo bacheliers avec allongement de la durée des études	44,7%	38,1%	17,2%	100,0%
nombre de néo bacheliers avec modules complémentaires	3 138	1 108	437	4 683
part des néo bacheliers avec modules complémentaires	67,0%	23,7%	9,3%	100,0%
part des allongements de la durée des études dans les parcours personnalisés	26,6%	46,7%	50,0%	35,2%
part des modules complémentaires dans les parcours personnalisés	73,4%	53,3%	50,0%	64,8%
part des allongements de la durée des études dans les néo bacheliers	1,5%	8,6%	10,7%	2,9%
part des modules complémentaires dans les néo bacheliers	4,2%	9,9%	10,7%	5,2%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Le développement des dispositifs d'accompagnement individualisé visant les profils *a priori* les plus fragiles est également extrêmement variable d'une université à l'autre. Certains établissements ont développé les deux modalités d'aide à la réussite, en favorisant l'accès à ces dispositifs aux néo bacheliers technologiques et/ou professionnels comme à Angers, Strasbourg, Montpellier, Toulouse 3 et Valenciennes. Beaucoup ont privilégié un des deux dispositifs, comme à Bordeaux 3, Clermont Auvergne, Savoie-Mont Blanc, Paris 2 pour les modules complémentaires, ou Aix-Marseille, Limoges et la Bourgogne pour l'allongement de la durée des études.

Le tableau 5 *infra* confirme que, dans la majorité des établissements concernés, les dispositifs sont, en proportion, clairement orientés vers les néo bacheliers technologiques et professionnels. Cependant, quelques établissements semblent avoir fait un choix différent dans la mesure où les néo bacheliers technologiques et professionnels y sont sous représentés parmi les bénéficiaires des parcours personnalisés (Lyon 2, Montpellier 3 et Paris 8).

Tableau 5 : Écart entre la part des néo bacheliers bénéficiant d’allongement de la durée des études ou de modules complémentaires et leur poids dans l’ensemble des néo bacheliers, en 2018-2019 par baccalauréats

établissements	allongement de la durée des études			modules complémentaires		
	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
Aix-Marseille	-81	17	28	-82	-8	-1
Bordeaux 3				-74	1	17
Poitiers						
Limoges	-66	20	37	-80	-7	-3
Bourgogne	-84	9	23			
Franche-Comté	-82	6	17	-82	-1	13
Caen						
Rouen						
Angers	-85	9	11	-71	42	56
Nantes	-86	2	7	-84	-3	5
Le Mans	-82	-1	6	-51	35	23
Lorraine						
Strasbourg	-84	3	8	-79	13	38
Lyon 2	-80	-14	-3	-80	-14	-4
Lyon 3	-85	-3	21	-85	-4	-3
Clermont-Auvergne				-79	20	34
Savoie Mont Blanc				-71	6	18
Montpellier	-86	11	38	-85	2	8
Montpellier 3	-74	-16	-9	-63	-9	-2
Toulouse 2						
Toulouse 3	-89	1	3	-65	37	49
Paris 2				-90	41	40
Paris 5						
Paris 8	-57	-27	-13	-57	-13	-4
Paris 12	-74	-7	25	-76	-1	12
Picardie Jules Verne	-73	-7	6	-73	-15	3
Valenciennes	-71	24	44	-68	1	0
Rennes 1	-93	0	6	-95	13	19

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Les cases colorées en vert correspondent aux situations dans lesquelles la part des bacheliers bénéficiaires d’un parcours personnalisé est supérieure à leur part dans l’ensemble des néo bacheliers.

2.2.4. La proportion de néo bacheliers, bénéficiant de parcours personnalisés est encore faible au regard des effectifs totaux, en lettres et sciences humaines, en droit et en psychologie

Comme la mission l’a déjà évoqué, 8,1 % des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2018 dans les vingt-huit établissements de l’échantillon en proposant, bénéficient d’un parcours personnalisé. Trois groupes disciplinaires parmi les six retenus, économie - gestion, sciences hors STAPS et STAPS, comptent, en proportion, une sur-représentation des étudiants bénéficiant d’un parcours personnalisé par rapport à celle des inscrits pédagogiques (respectivement de + 4, + 7 et + 11 points)²⁵.

La proportion de néo bacheliers bénéficiant d’un parcours personnalisé est aussi plus élevée dans ces trois champs disciplinaires (18 % en STAPS, 12 % en sciences hors STAPS et 10 % en économie-gestion) que dans les trois autres, témoignant ainsi d’une plus forte implication pour le développement des dispositifs d’accompagnement. Ces taux, même si le nombre de bénéficiaires a augmenté significativement, restent encore trop faibles en lettres et sciences humaines hors psychologie (5 %), en droit (6 %) et surtout en psychologie (3 %).

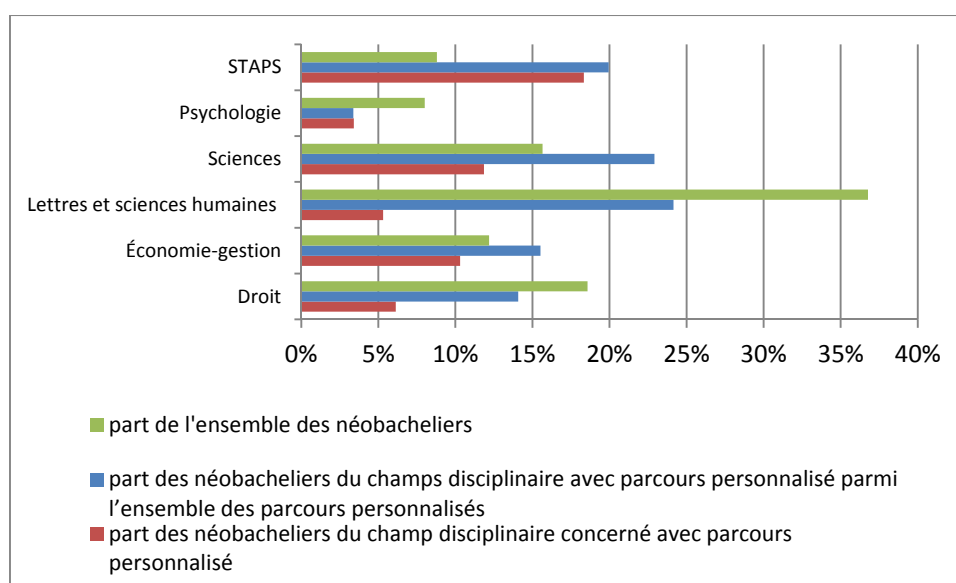
²⁵ Les observations formulées par la mission *infra* doivent être interprétées avec nuance surtout lorsqu’elles intègrent des comparaisons entre établissements, dans la mesure où elles reposent parfois sur des effectifs relativement faibles.

Tableau 6 : Répartition des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé dans les universités de l'échantillon en 2018-2019, par champs disciplinaires

2018-2019	Droit	Économie-gestion	Lettres et sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
nombre de néo bacheliers	16 598	10 887	32 849	13 982	7 155	7 862	89 333
part de l'ensemble des néo bacheliers	18,6%	12,2%	36,8%	15,7%	8,0%	8,8%	100,0%
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	1 018	1 122	1 746	1 657	244	1 442	7 229
part des néo bacheliers avec parcours personnalisé	14,1%	15,5%	24,2%	22,9%	3,4%	19,9%	100,0%
part des néo bacheliers du champ disciplinaire concerné avec parcours personnalisé	6,1%	10,3%	5,3%	11,9%	3,4%	18,3%	8,1%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Graphique 1 : Part des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé par champs disciplinaires



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Le croisement des données par champs disciplinaires et baccalauréats d'origine confirme ces tendances. **Les parcours personnalisés concernent d'abord les bacheliers technologiques et professionnels dans des proportions supérieures à leur poids relatif, dans tous les groupes disciplinaires sauf en lettres-sciences humaines²⁶ où elle est inférieure pour les néo bacheliers technologiques et en psychologie où elle est inférieure pour les néo bacheliers technologiques ou professionnels.**

²⁶ Les néo bacheliers technologiques et professionnels bénéficiant d'un parcours personnalisé, quel que soit le dispositif d'accompagnement sont proportionnellement sous-représentés en lettres-sciences humaines et psychologie par rapport à l'ensemble des néo bacheliers de l'échantillon.

Tableau 7 : Répartition des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé dans les universités de l'échantillon en 2018-2019, par champ disciplinaires et par baccalauréat

2018-2019	Droit			Économie-gestion			Lettres et sciences humaines hors psychologie		
	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
	14 723	1 479	396	8 899	1 462	526	25 883	4 653	2 313
part de l'ensemble des néo bacheliers	88,7%	8,9%	2,4%	81,7%	13,4%	4,8%	78,8%	14,2%	7,0%
nombre de néobacheliers avec parcours personnalisé	541	327	150	504	419	199	1 080	372	294
part des néo bacheliers avec parcours personnalisé	53,1%	32,1%	14,7%	44,9%	37,3%	17,7%	61,9%	21,3%	16,8%
part des néo bacheliers du baccalauréat concerné avec parcours personnalisé	3,7%	22,1%	37,9%	5,7%	28,7%	37,8%	4,2%	8,0%	12,7%
2018-2019	Sciences hors STAPS			Psychologie			STAPS		
	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
nombre de néo bacheliers	12 444	1 338	200	5 507	1 223	425	6 555	1 073	234
part de l'ensemble des néo bacheliers	89,0%	9,6%	1,4%	77,0%	17,1%	5,9%	83,4%	13,6%	3,0%
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	1 096	453	108	132	89	23	923	419	100
part des néo bacheliers avec parcours personnalisé	66,1%	27,3%	6,5%	54,1%	36,5%	9,4%	64,0%	29,1%	6,9%
part des néo bacheliers du baccalauréat concerné avec parcours personnalisé	8,8%	33,9%	54,0%	2,4%	7,3%	5,4%	14,1%	39,0%	42,7%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Ces données montrent que le MESRI doit continuer à promouvoir le développement des parcours personnalisés qui ont pour objectif de favoriser la réussite des étudiants, et notamment des publics réputés les plus fragiles.

Parallèlement, les universités doivent développer leurs capacités de pilotage des dispositifs d'accompagnement à travers un meilleur repérage des étudiants concernés et une analyse plus fine de leurs origines et parcours.

2.2.5. La construction de parcours personnalisés sous forme de modules complémentaires est privilégiée dans la plupart des champs disciplinaires, en particulier en psychologie et en LSH

Dans les six groupes disciplinaires retenus, la part des étudiants bénéficiant d'un parcours personnalisé incluant des modules complémentaires est supérieure à celle des étudiants bénéficiant d'un allongement de la durée des études (sauf en sciences où la répartition est équilibrée). C'est en psychologie (86 %), et en lettres et sciences humaines hors psychologie (79 %) que le choix du recours aux modules complémentaires par rapport à l'allongement de la durée des études est le plus marqué. À l'opposé, outre le secteur sciences hors STAPS, c'est dans les champs disciplinaires économie-gestion (41 %) et STAPS (36 %) que se trouve la part la plus importante de parcours avec allongement de la durée des études.

Tableau 8 : Répartition des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé par types de dispositif et champs disciplinaires en 2018-2019

2018-2019	Droit	Économie-gestion	Lettres et sciences humaines	Sciences	Psychologie	STAPS	Total
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	1 018	1 122	1 746	1 657	244	1 442	7 229
part des néo bacheliers avec parcours personnalisé	14%	16%	24%	23%	3%	20%	100%
nombre de néo bacheliers avec allongement de la durée des études	348	465	360	825	35	513	2 546
part des néo bacheliers avec allongement de la durée des études	14%	18%	14%	32%	1%	20%	100%
nombre de néo bacheliers avec modules complémentaires	670	657	1 386	832	209	929	4 683
part des néo bacheliers avec modules complémentaires	14%	14%	30%	18%	4%	20%	100%
part des allongements de la durée des études dans les parcours personnalisés	34%	41%	21%	50%	14%	36%	35%
part des modules complémentaires dans les parcours personnalisés	66%	59%	79%	50%	86%	64%	65%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

L'analyse de ces données doit cependant être relativisée au regard de la faible part des néo bacheliers bénéficiant de parcours personnalisés dans l'ensemble des néo bacheliers, quelles qu'en soient les modalités et quels que soient les groupes disciplinaires concernés.

Tableau 9 : Part des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé par types de dispositif et champs disciplinaires dans l'ensemble des néo bacheliers en 2018-2019

2018-2019	Droit	Économie-gestion	Lettres et sciences humaines	Sciences	Psychologie	STAPS	Total
part des allongements de la durée des études dans les néo bacheliers	2%	4%	1%	6%	0%	7%	3%
part des modules complémentaires dans les néo bacheliers	4%	6%	4%	6%	3%	12%	5%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

2.2.6. Dans tous les groupes disciplinaires, les allongements de la durée des études concernent plutôt les néo bacheliers professionnels et les modules complémentaires, les néo bacheliers généraux

Dans les six champs disciplinaires observés, ce sont les néo bacheliers professionnels bénéficiant d'un allongement de la durée de leurs études qui représentent la part la plus importante des étudiants avec parcours personnalisé. Cette part s'échelonne de 34 % en lettres-sciences humaines hors psychologie à 65 % en sciences hors STAPS. Mais ce sont les bacheliers généraux bénéficiant de modules complémentaires qui constituent la part la plus importante des étudiants avec parcours personnalisé dans tous les groupes disciplinaires, de 56 % en sciences hors STAPS à 98 % en psychologie.

Tableau 10 : Part des néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des d'études ou de modules complémentaires par champs disciplinaires et par baccalauréats en 2018-2019 parmi les étudiants bénéficiant de parcours personnalisés

2018-2019	Droit			Économie-gestion			Lettres et sciences humaines		
	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	541	327	150	504	419	199	1 080	372	294
nombre de néo bacheliers avec allongement de la durée des études	59	198	91	178	178	109	189	71	100
nombre de néo bacheliers avec modules complémentaires	482	129	59	326	241	90	891	301	194
part des allongements de la durée des études dans les parcours personnalisés	11%	61%	61%	35%	42%	55%	18%	19%	34%
part des modules complémentaires dans les parcours personnalisés	89%	39%	39%	65%	58%	45%	83%	81%	66%
	Sciences			Psychologie			STAPS		
	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
nombre de néo bacheliers avec parcours personnalisé	1 096	453	108	132	89	23	923	419	100
nombre de néo bacheliers avec allongement de la durée des études	479	276	70	2	24	9	231	224	58
nombre de néo bacheliers avec modules complémentaires	617	177	38	130	65	14	692	195	42
part des allongements de la durée des études dans les parcours personnalisés	44%	61%	65%	2%	27%	39%	25%	53%	58%
part des modules complémentaires dans les parcours personnalisés	56%	39%	35%	98%	73%	61%	75%	47%	42%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

3. Les taux de présence aux examens des néo bacheliers inscrits en L1 progressent légèrement à l'issue de la première année d'application des dispositions de la loi ORE

3.1. Le taux de présence des néo bacheliers inscrits en L1 aux examens progresse légèrement entre 2017-2018 et 2018-2019, quelle que soit l'option utilisée pour son calcul

La mission propose deux méthodes de mesure de la présence des étudiants aux examens²⁷ :

- la première, utilisée classiquement par le MESRI, vise à décompter le nombre des néo bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement (UE) auxquelles ils sont inscrits. Par commodité, cet indicateur est intitulé P1 dans la suite du rapport ;
- la seconde méthode consiste à recenser le nombre de néo bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits ; ce second indicateur est qualifié de P2 dans la suite du rapport.

Le taux de présence aux examens est alors calculé en rapportant le nombre d'étudiants ayant obtenu une ou des notes à ses UE au nombre d'étudiants inscrits pédagogiques de la formation considérée.

Le premier constat dressé par la mission est, sans surprise, que le taux de présence aux examens des néo bacheliers en L1 calculé sur la base de la deuxième méthode est nettement moins élevé que celui qui est calculé sur la base de la première, de – 29 points en 2017-2018 et – 27 points en 2018-2019, tous baccalauréats confondus. Ces écarts s'accroissent selon les séries de baccalauréat. Ils sont respectivement de – 24 et – 22 points pour les baccalauréats généraux, – 46 points sur les deux années observées pour les baccalauréats technologiques et respectivement de – 56 et – 53 points pour les baccalauréats professionnels. **Ces écarts entre baccalauréats traduisent un manque d'assiduité aux examens des néo**

²⁷ Cf. *supra* partie 1.

bacheliers technologiques et professionnels, puisqu'ils sont, en proportion, plus nombreux que les bacheliers généraux à ne pas disposer d'au moins une note à chacune des UE auxquelles ils sont inscrits.

Ces observations ont bien évidemment une forte incidence sur les niveaux respectifs des taux de réussite des néo bacheliers titulaires de l'un de ces baccalauréats.

En 2018-2019, le taux de présence P1 s'établit, pour les vingt-huit universités de l'échantillon et tous baccalauréats confondus, à 92,7 %, traduisant une légère augmentation de + 0,7 point par rapport à 2017-2018. Cette hausse est plus significative pour le taux de présence P2. Elle s'établit à + 2,4 points, pour un taux de présence de 65,9 %.

Comme elle l'a indiqué dans la première partie de son rapport, la mission considère que la deuxième définition de la présence aux examens, traduit, de manière plus satisfaisante, la réalité de la situation pédagogique des étudiants dans la mesure où, pour valider une UE, il convient d'abord de participer aux différentes épreuves de contrôle des connaissances, quelles que soient leurs modalités d'organisation.

En ce sens, l'augmentation de la présence aux examens des néo bacheliers calculée sur la base de la deuxième méthode de mesure de la présence aux examens pourrait traduire un effet positif des dispositions de la loi ORE.

3.1.1. Cette progression est observée dans toutes les séries de baccalauréat mais de manière différenciée

Le deuxième constat dressé par la mission est que l'augmentation des taux de présence aux examens entre les deux années universitaires est observée, quelle que soit la méthode de calcul utilisée, dans toutes les séries de baccalauréat.

Lors que la présence aux examens est mesurée selon la première méthode P1, la progression du taux de présence correspondant est faible, comprise entre + 0,2 point pour les bacs généraux et + 1,3 point pour les bacs technologiques et professionnels, ce qui contribue à resserrer légèrement l'écart entre les taux de présence aux examens des néo bacheliers ayant obtenu un baccalauréat général et les autres.

Lors que la présence aux examens est mesurée selon la seconde méthode P2, la hausse du taux de présence correspondant la plus significative concerne les néo bacheliers professionnels (+ 3,6 points)²⁸, puis les néo bacheliers généraux (+ 1,7 point) devant les néo bacheliers technologiques (+ 1,3 point).

Tableau 11 : Évolution des deux taux de présence aux examens des néo bacheliers inscrits en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 par baccalauréats

Taux de présence	Bacheliers généraux			Bacheliers technologiques			Bacheliers professionnels			Total		
	2017-2018	2018-2019	différence	2017-2018	2018-2019	différence	2017-2018	2018-2019	différence	2017-2018	2018-2019	différence
P1	94,3%	94,5%	0,2	84,3%	85,6%	1,3	78,2%	79,5%	1,3	92,0%	92,7%	0,7
P2	70,4%	72,1%	1,7	38,3%	39,6%	1,3	22,7%	26,3%	3,6	63,5%	65,9%	2,4

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Les évolutions positives des taux de présence aux examens des néo bacheliers technologiques et professionnels la première année de mise en œuvre des dispositions de la loi ORE contribuent à réduire les écarts avec les néo bacheliers généraux mais devront être confirmées les prochaines années.

Ces évolutions sont cependant très contrastées d'un établissement à l'autre et, pour un même établissement, selon les baccalauréats d'origine.

²⁸ Avec des effectifs peu élevés cependant.

Évolution des taux de présence aux examens des néo bacheliers inscrits en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 dans vingt-huit universités

Sept universités voient ainsi le taux de présence aux examens P1 s'améliorer pour les néo bacheliers, quel que soit leur baccalauréat d'origine, quand deux, à l'opposé, enregistrent un taux de présence en baisse, quelle que soit la série du baccalauréat. Les mêmes évolutions contrastées sont observées pour le taux de présence P2, avec respectivement onze et deux établissements. La mission observe que plusieurs universités connaissent des taux de présence P1 ou P2 en diminution pour les bacheliers technologiques et professionnels, ce qui appelle une réflexion spécifique.

Le taux de présence aux examens P1 des néo bacheliers généraux progresse de + 0,2 point à Lyon 2 à + 3,2 points à Clermont-Auvergne et diminuent de - 0,1 point à Limoges à - 4,2 points à Paris 8. Celui des néo bacheliers technologiques s'accroît de + 0,2 point à Lyon 2 à + 8,6 points à Clermont-Auvergne et baisse de - 0,2 point au Mans à - 11,2 points à Paris 2. Enfin, celui des néo bacheliers professionnels augmente de + 0,5 point en Bourgogne à + 14,1 points à Montpellier mais diminue de - 0,9 point à Bordeaux 3 à - 10,1 points en Franche-Comté.

La même observation peut être faite pour les évolutions du taux de présence aux examens P2. Celui des néo bacheliers généraux est quasi stable en Franche-Comté et progresse jusqu'à + 10,9 points à Valenciennes et diminue de - 0,9 point à Caen à - 5,5 points à Poitiers. Le taux de présence aux examens P2 des néo bacheliers technologiques s'accroît de + 0,1 point à Poitiers à + 17,4 points au Mans et baisse de - 0,1 point à Clermont-Auvergne à - 12,6 points à Paris 2. Enfin, le taux de présence aux examens P2 des néo bacheliers professionnels augmente de + 2,7 points au Mans à + 44,4 points à Rennes 1, il est quasi stable à Strasbourg et diminue jusqu'à - 18,1 points à Paris 2.

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Ces observations militent en faveur d'une meilleure prise en compte de l'évolution des taux de présence aux examens dans le dispositif de pilotage de la formation dans les établissements afin de les aider à définir leur stratégie et à construire et suivre l'efficacité des dispositifs de remédiation mis en place.

3.1.2. Des différences sont également observées entre champs disciplinaires

Si le taux de présence aux examens P1 est de 90,7 % en 2018-2019 en lettres-sciences humaines hors psychologie et progresse de + 0,8 point par rapport à 2017-2018, il demeure néanmoins moins élevé que celui des autres champs disciplinaires observés, avec un écart de - 5,3 points par rapport à STAPS (qui est relativement stable par rapport à l'année précédente). L'augmentation la plus significative est observée en sciences hors STAPS avec une hausse de + 2,7 points. Les autres variations positives ou négatives sont faibles.

Le taux de présence aux examens P2 le plus faible est également observé en lettres-sciences humaines hors psychologie. Il est de 59,8 % en augmentation de + 1,8 point par rapport à 2017-2018, mais inférieur de 13,1 points à celui des STAPS. Il augmente dans toutes les disciplines et manière significative en STAPS (+ 8,3 points) et en sciences (+ 3,7 points). Comme indiqué *supra*, les difficultés rencontrées par les universités pour fournir les données nécessaires au calcul de ce nouveau taux de présence conduisent à être prudent sur l'analyse de ces évolutions, certaines informations devant être fiabilisées et confirmées dans les prochaines années.

Tableau 12 : Évolution des taux de présence aux examens P1 et P2 des néo bacheliers inscrits en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 par champs disciplinaires

Taux de présence	Droit	Économie-gestion	Lettres et sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
P1 2017-2018	93,3%	92,4%	89,9%	92,2%	93,6%	96,1%	92,0%
P1 2018-2019	93,6%	91,4%	90,7%	94,9%	94,0%	96,0%	92,7%
Évolution P1	0,3	-1,0	0,8	2,7	0,4	-0,1	0,7
P2 2017-2018	68,1%	65,1%	58,0%	66,0%	69,5%	64,6%	63,5%
P2 2018-2019	69,3%	65,9%	59,8%	69,7%	71,1%	72,9%	65,9%
Évolution P2	1,2	0,8	1,8	3,7	1,6	8,3	2,4

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Les mêmes disparités sont observées entre champs disciplinaires au sein des établissements. Les données correspondantes sont présentées en annexe 3.

3.2. Les parcours personnalisés sous forme de modules complémentaires ont un impact positif sur la présence aux examens des néo bacheliers technologiques et professionnels, mesurée avec la première méthode

3.2.1. En 2018-2019, les parcours personnalisés ont un effet positif sur les taux de présence calculés selon la première méthode P1 pour les seuls néo bacheliers technologiques ou professionnels

Le taux de présence aux examens P1 des néo bacheliers généraux bénéficiant d'un parcours personnalisé est comparable à celui de l'ensemble des étudiants de l'échantillon tandis qu'il est supérieur pour les néo bacheliers technologiques et professionnels (respectivement de + 2,4 et + 3,6 points). Globalement, tous baccalauréats confondus, il est inférieur à celui de l'ensemble des étudiants de l'échantillon en raison du poids respectif de chaque type de baccalauréat dans l'ensemble de la population des néo bacheliers.

L'impact des parcours personnalisés sur les taux de présence aux examens mesurés sur la base de la deuxième méthode est inexistant. Ils sont globalement inférieurs à ceux de l'ensemble des néo bacheliers de - 19 points. Ce constat est avéré quels que soient les baccalauréats obtenus par les néo bacheliers.

Tableau 13 : Comparaison des taux de présence aux examens P1 et P2 de l'ensemble des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 dans les vingt-huit établissements et de ceux qui bénéficient d'un parcours personnalisé, par baccalauréats

Taux de présence 2018-2019		bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	Total
P1	ensemble des néo bacheliers	94,5%	85,6%	79,5%	92,7%
	néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé	94,6%	87,9%	83,1%	91,3%
	différence	0,1	2,4	3,6	-1,4
P2	ensemble des néo bacheliers	72,1%	39,6%	26,3%	65,9%
	néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé	58,8%	32,4%	22,7%	46,9%
	différence	-13,3	-7,2	-3,6	-19,0

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

3.2.2. Lorsqu'un effet positif est observé, il est dû aux modules complémentaires

En effet, lorsque le parcours personnalisé est proposé sous la forme d'un allongement de la durée des études, les taux de présence aux examens des bénéficiaires de ces dispositifs sont, tous baccalauréats confondus, inférieurs aux taux de présence aux examens de l'ensemble des néo bacheliers dans tous les champs disciplinaires et quelle que soit le mode de calcul de la présence aux examens.

Ce constat met en évidence la difficulté des étudiants bénéficiant d'un allongement de la durée de leurs études à être présents aux épreuves de contrôle des connaissances, quelles que soient leurs modalités d'organisation.

Tableau 14 : Taux de présence aux examens P1 et P2 des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 et de ceux bénéficiant d'un allongement de la durée des études par champs disciplinaires

taux de présence 2018-2019		Droit	Économie-gestion	Lettres et sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
P1	ensemble des néo bacheliers	93,6%	91,4%	90,7%	94,9%	94,0%	96,0%	92,7%
	néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études	85,1%	67,5%	84,7%	90,5%	88,6%	93,2%	85,3%
	différence	-8,5	-23,9	-6,0	-4,3	-5,4	-2,9	-7,4
P2	ensemble des néo bacheliers	69,3%	65,9%	59,8%	69,7%	71,1%	72,9%	65,9%
	néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études	15,8%	24,3%	23,6%	37,7%	0,0%	43,9%	31,0%
	différence	-53,5	-41,6	-36,2	-32,0	-71,1	-29,0	-34,9

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Au contraire, dans la plupart des champs disciplinaires, tous baccalauréats confondus, le taux de présence aux examens P1 des néo bacheliers bénéficiaires de modules complémentaires est supérieur à celui de l'ensemble des étudiants, de 1,3 point en STAPS à 5,5 points en psychologie²⁹, sauf en économie-gestion où il est inférieur de 2,1 points.

Tableau 15 : Taux de présence aux examens P1 et P2 des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 et de ceux bénéficiant de modules complémentaires, par champs disciplinaires

taux de présence 2018-2019		Droit	Économie-gestion	Lettres et sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
P1	ensemble des néo bacheliers	93,6%	91,4%	90,7%	94,9%	94,0%	96,0%	92,7%
	néo bacheliers bénéficiant de modules complémentaires	95,4%	89,3%	92,8%	96,4%	99,5%	97,3%	94,5%
	différence	1,8	-2,1	2,1	1,5	5,5	1,3	1,8
P2	ensemble des néo bacheliers	69,3%	65,9%	59,8%	69,7%	71,1%	72,9%	65,9%
	néo bacheliers bénéficiant de modules complémentaires	65,4%	46,6%	50,9%	51,0%	87,1%	58,6%	55,5%
	différence	-3,9	-19,3	-8,9	-18,7	16,0	-14,3	-10,4

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Lorsque le parcours personnalisé est proposé sous la forme de modules complémentaires, le taux de présence P1 des néo bacheliers technologiques et professionnels qui en bénéficient, est, quel que soit le champ disciplinaire, supérieur à celui de l'ensemble des néo bacheliers des mêmes séries de l'échantillon. La plus-value observée pour ces séries de baccalauréat est plus importante que celle qui bénéficie aux néo bacheliers généraux.

La plus-value des modules complémentaires sur les taux de présence aux examens P2 est observée pour les néo bacheliers technologiques en droit, en lettres et sciences humaines et en psychologie, par rapport aux néo bacheliers des mêmes séries qui n'en bénéficient pas. Elle est également observée pour les bacheliers professionnels en droit, en éco-gestion, en lettres et sciences humaines et en psychologie.

Cependant, le taux de présence aux examens P2 des néo bacheliers technologiques et professionnels bénéficiaires d'un allongement de la durée des études reste très nettement inférieur à celui de l'ensemble des néo bacheliers des mêmes séries dans tous les champs disciplinaires sauf pour les néo bacheliers

²⁹ Pour la psychologie, il convient d'analyser les comparaisons avec prudence car elles ne concernent que des petits effectifs, environ 200 étudiants, principalement inscrits dans une seule des trois universités qui propose un accompagnement d'aide à la réussite.

professionnels en lettres et sciences humaines hors psychologie où il est faiblement supérieur. **Le constat est très largement amplifié s'agissant des bacheliers généraux.**

Ces constats confirment les observations précédentes et mettent en exergue les difficultés d'assiduité aux examens des néo bacheliers bénéficiant d'allongement de la durée des études dès lors qu'il faut se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances de l'ensemble des UE auxquelles ils sont inscrits.

La mission en tire la conclusion que lorsqu'un dispositif d'allongement de la durée des études est proposé aux néo bacheliers de L1, il doit être complété par un dispositif de suivi de la participation des étudiants concernés aux épreuves de contrôle des connaissances, voire d'un accompagnement spécifique, pour pouvoir être efficace.

Tableau 16 : Taux de présence aux examens, selon les deux définitions, des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 et de ceux bénéficiant de modules complémentaires par champs disciplinaires et par baccalauréats

taux de présence 2018-2019		Droit			Économie-gestion			Lettres et sciences humaines hors psychologie			Sciences hors STAPS			Psychologie			STAPS			Total		
		bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
P1	ensemble des néo bacheliers	95,0%	84,5%	75,5%	94,5%	79,1%	73,4%	92,8%	84,2%	80,0%	96,0%	87,7%	71,0%	95,2%	90,9%	87,1%	96,8%	92,9%	88,0%	94,5%	85,6%	79,5%
	néo bacheliers bénéficiant de modules complémentaires	98,1%	89,1%	86,4%	95,7%	83,0%	83,3%	94,8%	91,7%	85,1%	97,7%	94,4%	84,2%	100,0%	98,5%	100,0%	97,8%	96,4%	92,9%	96,9%	91,2%	86,0%
	différence	3,1	4,6	10,9	1,2	3,9	9,9	2,0	7,5	5,1	1,7	6,7	13,2	4,8	7,6	12,9	1,0	3,5	4,9	2,4	5,6	6,5
P2	ensemble des néo bacheliers	74,3%	32,5%	19,9%	74,4%	31,7%	18,1%	66,7%	38,4%	25,7%	74,4%	34,7%	14,5%	76,2%	57,0%	45,9%	77,7%	52,0%	36,3%	72,1%	39,6%	26,3%
	néo bacheliers bénéficiant de modules complémentaires	75,7%	47,3%	20,3%	66,0%	28,2%	25,6%	59,9%	39,2%	27,3%	59,8%	28,2%	13,2%	95,4%	72,3%	78,6%	63,4%	46,2%	35,7%	65,2%	39,2%	27,2%
	différence	1,4	14,8	0,4	-8,4	-3,5	7,5	-6,8	0,8	1,6	-14,6	-6,4	-1,3	19,2	15,3	32,7	-14,3	-5,8	-0,6	-6,9	-0,4	0,9

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Tableau 17 : Taux de présence aux examens, selon les deux définitions, des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 et de ceux bénéficiant d'un allongement d'études par champs disciplinaires et par baccalauréats

taux de présence 2018-2019		Droit			Économie-gestion			Lettres et sciences humaines hors			Sciences hors STAPS			Psychologie			STAPS			Total		
		bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels	bacheliers généraux	bacheliers technologiques	bacheliers professionnels
P1	ensemble des néo bacheliers	95,0%	84,5%	75,5%	94,5%	79,1%	73,4%	92,8%	84,2%	80,0%	96,0%	87,7%	71,0%	95,2%	90,9%	87,1%	96,8%	92,9%	88,0%	94,5%	85,6%	79,5%
	néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études	81,4%	84,8%	87,9%	70,8%	60,1%	74,3%	89,4%	80,3%	79,0%	91,9%	91,7%	77,1%	100,0%	91,7%	77,8%	94,4%	94,2%	84,5%	88,1%	84,2%	80,1%
	différence	-13,6	0,3	12,4	-23,7	-19,0	0,9	-3,4	-3,9	-1,0	-4,1	4,0	6,1	4,8	0,8	-9,3	-2,4	1,3	-3,5	-6,4	-1,4	0,6
P2	ensemble des néo bacheliers	74,3%	32,5%	19,9%	74,4%	31,7%	18,1%	66,7%	38,4%	25,7%	74,4%	34,7%	14,5%	76,2%	57,0%	45,9%	77,7%	52,0%	36,3%	72,1%	39,6%	26,3%
	néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études	30,5%	12,1%	14,3%	42,7%	12,4%	13,8%	18,0%	33,8%	27,0%	46,3%	30,1%	8,6%	0,0%	0,0%	0,0%	51,9%	38,8%	31,0%	41,3%	24,7%	18,1%
	différence	-43,8	-20,4	-5,6	-31,7	-19,3	-4,3	-48,7	-4,6	1,3	-28,1	-4,6	-5,9	-76,2	-57,0	-45,9	-25,8	-13,2	-5,3	-30,8	-14,9	-8,2

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

4. Parmi les trois scénarios de mesure de la réussite étudiante retenus, la mission propose de généraliser le taux qui rend compte de la réussite aux UE auxquelles les étudiants sont inscrits et celui qui mesure l'inscription dans un parcours de réussite

4.1. Le taux de réussite en L1 des néo bacheliers, calculé à partir des étudiants qui comptent au moins une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles ils sont inscrits, est supérieur, tous baccalauréats confondus, d'environ 20 points, au taux de réussite calculé par la méthode classique

La mission a testé trois scénarios de calcul du taux de réussite en L1 des néo bacheliers fondés chacun sur les deux méthodes de mesure de la présence des étudiants aux examens présentées *supra*. Les trois scénarios de calcul de la réussite étudiante sont les suivants :

- avoir validé l'année ou obtenu 60 ECTS (R1) ;
- avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R2) ;
- avoir validé au moins 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants (R3).

Ces trois scénarios permettent de calculer un taux de réussite fondé sur le rapport entre le nombre d'étudiants ayant validé leurs UE sur le nombre d'étudiants présents aux examens, à partir des deux méthodes de mesure de la présence aux examens :

- avoir une note supérieure à zéro dans une des unités d'enseignement (UE) auxquelles l'étudiant est inscrit (P1) ;
- avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2).

La mission a ainsi chiffré les six taux de réussite qui émanent des différentes combinaisons possibles de calcul selon le modèle présenté dans le tableau 18 *infra*, pour en évaluer la pertinence. Ces calculs ont été réalisés à partir des données émanant de vingt-huit universités, qui, à défaut d'avoir pu être vérifiées à partir de l'identifiant national étudiant de chaque étudiant, ont été jugées cohérentes entre elles par la mission.

Tableau 18 : Présentation des différents taux de réussite calculés par la mission

taux de réussite	avoir validé l'année (R1)	avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (R2)	avoir validé au moins 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (R3)
avoir une note supérieure à 0 dans une des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P1)	R1P1	R2P1	R3P1
avoir une note supérieure à 0 dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2)	R1P2	R2P2	R3P2

Source : Mission

Il convient de noter que la mission n'a pas été en mesure de calculer le taux de réussite R3P2 (combinaison du troisième scénario de réussite étudiante R3 et de la deuxième méthode de mesure de la présence aux examens P2) en 2018-2019, dans la mesure où, sans accès aux numéros INE de chaque étudiant, il ne lui a pas été possible de déterminer si les UE qui ont été validées par chaque étudiant correspondaient bien à celles où il avait été comptabilisé présent parce qu'y ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro. Le SIES serait en mesure d'opérer les croisements nécessaires.

Il ressort de l'analyse menée par la mission que l'impact du mode de mesure de la présence aux examens sur les taux de réussite est très important. **Pour chacune des deux années étudiées³⁰, les taux de réussite en L1 des néo bacheliers sont nettement plus élevés, de 20 points tous baccalauréats confondus, lorsqu'ils sont calculés à partir de la deuxième définition de la présence aux examens P2 (avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit), et ce, quel que soit le scénario de mesure de la réussite étudiante retenu (R1, R2).**

Plus précisément, le différentiel du taux de réussite établi selon les deux méthodes de calcul de la présence aux examens est de 21 points en 2017-2018 et de 19,5 points ou 19,6 points en 2018-2019 (R1 et R2). Il n'y a pas de différence notable entre les taux de réussite R1 et R2 en 2017-2018 dans la mesure où les allongements de la durée des études en L1, possibilités ouvertes par la loi ORE et l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, n'étaient pas encore proposées de manière significative par les établissements à cette date (cf. *supra* partie 2).

Ce différentiel varie selon les types de baccalauréat. Il est plus important, sur les deux années, pour les néo bacheliers technologiques (respectivement 18,6 points pour R1 et 19,6 points pour R2) que pour les néo bacheliers généraux (16,8 points pour R1 et 16,9 points pour R2) et professionnels (15,1 points pour R1 et 16,1 points pour R2).

Comme elle l'a déjà indiqué à plusieurs reprises, la mission considère que la seconde définition de la présence aux examens (P2), traduit, de manière plus satisfaisante la réalité de la situation pédagogique des étudiants. C'est pourquoi elle recommande qu'elle soit retenue à l'avenir par le ministère pour calculer les taux de réussite R1, R2 et R3.

³⁰ 2017-2018 et 2018-2019.

Tableau 19 : Comparaison des taux de réussite en L1 des néo bacheliers inscrits en 2017-2018 et 2018-2019, par baccalauréats, selon les deux méthodes de calcul de la présence aux examens et les trois scénarios de réussite étudiante

Modalités de calcul de la réussite étudiante en L1		taux de réussite	Année 2017-2018				Année 2018-2019				évolution 2017-2018/2018-2019			
scénarios de mesure de la réussite en L1	Méthodes de calcul de la présence aux examens		total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
scénario 1 "Avoir validé son année en ayant validé la totalité des UE ou obtenu 60 ECTS " (R1)	Avoir une note supérieure à zéro dans une des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P1)	R1P1	46,6%	53,4%	16,2%	6,4%	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%	1,3	0,8	-0,1	1,1
	Avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2)	R1P2	67,7%	71,5%	35,7%	22,1%	67,4%	71,0%	34,7%	22,6%	-0,3	-0,5	-1,0	0,5
	différence		21,0	18,1	19,5	15,7	19,5	16,8	18,6	15,1				
scénario 2 " Avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants " (R2)	Avoir une note supérieure à zéro dans une des unités d'enseignement auxquelles l'étudiant est inscrit (P1)	R2P1	46,7%	53,4%	16,2%	6,4%	48,3%	54,4%	16,9%	8,0%	1,6	1,0	0,6	1,6
	Avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2)	R2P2	67,7%	71,5%	35,8%	22,1%	67,9%	71,4%	36,5%	24,0%	0,2	-0,1	0,7	2,0
	différence		21,0	18,1	19,6	15,7	19,6	16,9	19,6	16,1				
scénario 3 "Avoir validé au moins 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit ou avoir acquis les crédits ECTS correspondants" (R3)	Avoir une note supérieure à zéro dans une des unités d'enseignement auxquelles l'étudiant est inscrit (P1)	R3P1	55,6%	62,8%	23,5%	10,8%	57,1%	63,6%	24,8%	13,4%	1,5	0,8	1,4	2,6
	Avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2)	R3P2												

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

4.2. Le taux de réussite R1 des néo bacheliers inscrits en L1 ayant validé leur année augmente de manière contrastée selon les baccalauréats d'origine et les champs disciplinaires concernés

4.2.1. Le taux de réussite des néo bacheliers ayant validé leur année R1 évolue de manière contrastée, selon le baccalauréat d'origine. Celui des néo bacheliers professionnels augmente légèrement quel que soit son mode de calcul

Comme la mission l'a déjà évoqué, le taux de réussite, tous baccalauréat confondus, des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019, calculé sur la base de la première définition de la présence aux examens (R1P1), augmente de + 1,3 point entre l'année qui précède la réforme et l'année qui la suit. Calculé sur la base de la deuxième définition de la présence en examen (R1P2), il diminue légèrement de – 0,3 point.

Sans surprise, en 2018-2019, les néo bacheliers titulaires d'un baccalauréat général enregistrent le meilleur taux de réussite R1 de 54,2 % s'il est calculé sur la première méthode de mesure de la présence aux examens (R1P1) et de 71 % s'il est établi à partir de la deuxième méthode (R1P2). Ce taux est très nettement supérieur à celui des bacheliers technologiques (respectivement 16,1 % et 34,7 %) et des bacheliers professionnels (respectivement 7,5 % et 22,5 %). Il convient cependant de noter, à rebours des idées reçues, qu'en moyenne, un néobachelier professionnel sur quatre – soit 259 sur 1 077 étudiants de l'échantillon –, qui passe ses examens dans toutes les matières, a validé son année.

Ces taux moyens masquent cependant des différences significatives entre les universités de l'échantillon.

Encadré n° 4

Évolution des taux de réussite R1P1 et R2P2 des néo bacheliers inscrits en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 dans vingt-huit universités

Ainsi le taux de réussite R1P1 des titulaires d'un baccalauréat général varie-t-il en 2018-2019 de 65,8 % (Lyon 2) à 30,3 % (Paris 8) tandis que le taux de réussite R1P2 varie de 89,6 % (Paris 8³¹) à 61,1 % (Picardie). Les mêmes écarts sont observés sur les bacheliers technologiques (2018-2019, le taux R1P2 est de 70,6 % à Montpellier et de 4,3 % à Rennes 1) ou sur les bacheliers professionnels (61,9 % à Paris 8 mais 0 % à Toulouse 3, Paris 2 ou Rennes 1). Les effectifs concernés par les différentes catégories de baccalauréats étant très différents selon les établissements, il convient d'analyser ces comparaisons avec prudence.

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Quelles que soient les modalités de calcul retenues, ces taux de réussite évoluent, d'une année sur l'autre, de manière contrastée selon les baccalauréats d'origine.

L'augmentation observée du taux R1P1 profite plus aux bacheliers professionnels (+ 1,1 point) et aux bacheliers généraux (+ 0,8 point) qu'aux bacheliers technologiques (– 0,1 point). Une tendance différente est observée si l'évolution du taux de réussite global est calculée sur la deuxième définition de la présence aux examens (R1P2). Dans ce deuxième cas, seul le taux de réussite global des bacheliers professionnels augmente légèrement (+ 0,5 point). Là encore, les différences entre les effectifs des différentes catégories de baccalauréat doivent inciter à la prudence dans l'analyse des données.

³¹ Ce qui semble traduire une problématique de présence aux examens à Paris 8.

Tableau 20 : Évolution du taux de réussite R1 en L1 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019, par baccalauréats et modes de mesure de la présence aux examens

modes de mesure de la présence aux examens	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Avoir une note supérieure à zéro dans une des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P1)	1,3	0,8	-0,1	1,1
Avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2)	-0,3	-0,5	-1,0	0,5
différence	-1,6	-1,3	-0,9	-0,6

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Ces évolutions sont également très différentes d'une université à l'autre.

Encadré n° 5

Évolution des taux de présence aux examens des néo bacheliers inscrits en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 dans vingt-huit universités

Tous baccalauréats confondus, le taux de réussite R1P2 calculé sur la base de la deuxième mesure de la présence étudiante, s'il est nettement supérieur au taux R1P1 calculé sur la base de la première mesure de la présence aux examens, progresse ou reste stable dans 16 établissements sur 28 (de + 13,7 points à Montpellier à + 1 point à Poitiers), tandis qu'il diminue dans les 13 autres (de - 12,7 points à Valenciennes à - 1,1 point au Mans).

Les mêmes tendances sont observées pour les bacheliers généraux, 16 université voyant le taux de réussite augmenter ou rester stable. Le taux de réussite des bacheliers technologiques progresse dans 14 établissements, parfois significativement (+ 40,4 % à Montpellier, + 14,8 % à Limoges, + 13,1 % à Strasbourg) mais diminue dans les 14 autres établissements, parfois de manière très importante (- 46,8 % au Mans, - 21,6 % à Lyon 2 ou - 18 % à Nantes). La situation des bacheliers professionnels est comparable. Le taux de réussite augmente ou est stable dans 17 universités et diminue dans 11 d'entre-elles. L'amplitude des variations est très forte (de + 21 points à Paris 12 à - 33 points à Toulouse 3). Dans le cas des bacheliers technologiques et professionnels, la forte variabilité des résultats résulte en partie de la faiblesse des effectifs concernés.

Le détail de ces évolutions par établissement est présenté dans les deux tableaux 42 et 43 qui figurent en annexe 4.

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

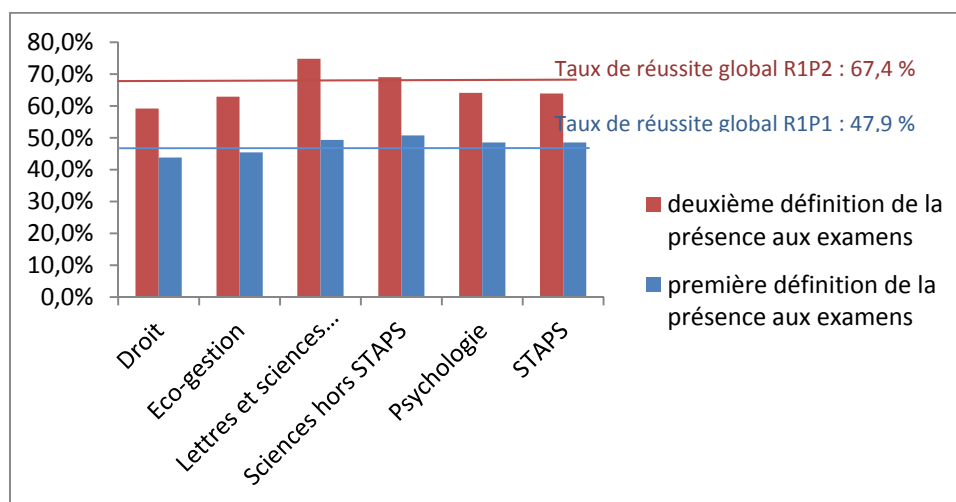
4.2.2. Le taux de réussite des néo bacheliers ayant validé leur année évolue de manière moins contrastée selon les champs disciplinaires

Le taux de réussite R1P1 calculé sur la base de la première définition de la présence aux examens varie, en 2018-2019, de 45,4 % en économie-gestion à 50,7 % en sciences hors STAPS, pour une moyenne de 47,9 %. Le taux de réussite R1P2, établi sur la base de la deuxième définition de la présence aux examens s'échelonne de 59,2 % en droit à 74,8 % en lettres et sciences humaines hors psychologie. Le différentiel particulièrement élevé entre les deux méthodes dans ce groupe disciplinaire (25,5 %) s'explique par le fait que la proportion des étudiants qui ne sont pas décomptés présents aux examens de toutes les UE y est plus importante que dans les autres disciplines.

Dans le premier cas (R1P1), seuls droit et éco-gestion affichent, en 2018-2019, un taux de réussite global inférieur à la moyenne, tandis que le champ disciplinaire psychologie connaît un taux de réussite légèrement inférieur à celui du reste du secteur lettres-sciences humaines hors psychologie. Dans le second cas (R1P2), seuls les taux de réussite globaux des champs disciplinaires lettres-sciences humaines hors psychologie et sciences hors STAPS sont supérieurs au taux moyen. Il convient également de noter la

différence de plus de 10 points entre les lettres-sciences humaines hors psychologie (74,8 %) et la psychologie (64,1 %), lié à un taux de présence P2 beaucoup plus faible en lettres-sciences humaines hors psychologie.

Graphique n° 2 : Taux de réussite des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019 (R1), par champs disciplinaires



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Le taux de réussite R1P1 progresse entre 2017-2018 et 2018-2019 dans tous les champs disciplinaires sauf en psychologie. Cette progression peut être forte, comme en STAPS (+ 7,4 points), ou très limitée (+ 0,1 point en lettres-sciences humaines hors psychologie).

Le taux de réussite global R1P2 connaît une évolution positive en droit, en sciences hors STAPS et en STAPS. Ce taux est quasiment stable en économie-gestion (– 0,2 point) et diminue en lettres-sciences humaines et sociales hors psychologie (– 1,5 point) et surtout en psychologie (– 5,1 points). **Quelle que soit la méthode de calcul de la présence aux examens, le taux de réussite R1 régresse en psychologie.**

Les analyses présentées *supra* ne rendent pas compte de la variété des situations rencontrées dans les vingt-huit établissements dont les données figurent dans les deux tableaux 44 et 45 de l'annexe 4.

Tableau 21 : Évolution du taux de réussite global en L1 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019 par champs disciplinaires

mode de mesure de la présence aux examens	Droit	Eco-gestion	Lettres et sciences humaines	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
Avoir une note supérieure à zéro dans une des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P1)	1,9	0,9	0,1	2,0	-2,9	7,4	1,3
Avoir une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (P2)	1,8	-0,2	-1,5	0,8	-5,1	2,7	-0,3
différence	-0,1	-1,1	-1,6	-1,2	-2,2	-4,7	-1,6

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Globalement, le taux de réussite R1P1 progresse entre 2017-2018 et 2018-2019 dans dix-sept établissements sur vingt-quatre en droit, seize sur vingt-six en économie-gestion, dix-sept sur vingt-six en lettres - sciences humaines hors psychologie, quatorze sur vingt-cinq en sciences, neuf sur dix-huit en psychologie, quinze sur dix-neuf en STAPS.

C'est en STAPS et en droit que, selon cet indicateur R1P1, les effets de la réforme se font le plus sentir.

Tableau 22 : Nombre d'établissements de l'échantillon dans lesquels le taux de réussite des néo bacheliers inscrits en L1 entre 2017-2018 et 2018-2019 augmente, par champs disciplinaires

évolution 2017-2018/2018-2019	Droit	Eco-gestion	Lettres et sciences humaines	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS
nombre d'établissements dont le taux de réussite global augmente	17	16	17	14	9	15
nombre d'établissements concernés dans l'échantillon	24	26	26	25	18	19
%	70,8%	61,5%	65,4%	56,0%	50,0%	78,9%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

4.2.3. C'est dans le champ disciplinaire lettres-sciences humaines hors psychologie que les taux de réussite des néo bacheliers tous baccalauréats confondus sont les plus élevés en 2018-2019 et en psychologie qu'ils baissent le plus entre 2017-2018 et 2018-2019

La mission a également analysé l'évolution des taux de réussite R1 en croisant les données par baccalauréats d'origine et par champs disciplinaires.

Sur la base de la deuxième méthode de calcul de la présence aux examens P2, **il apparaît que c'est dans le secteur lettres - sciences humaines hors psychologie que les néo bacheliers réussissent le mieux, à 79,4 % pour les bacheliers généraux, 45,5 % pour les bacheliers technologiques et 29,2 % pour les bacheliers professionnels.** Hormis ce champ disciplinaire :

- les bacheliers généraux réussissent le mieux en sciences hors STAPS (71,7 %), en psychologie (70,6 %) et en STAPS (68,6 %). Les taux de réussite R1P2 dans les autres champs disciplinaires se situent en dessous du taux de réussite moyen de ces bacheliers, le secteur droit présentant le taux le moins élevé (61,4 %) ;
- les bacheliers technologiques réussissent le mieux en psychologie (37,7 %). Les taux de réussite dans les autres champs disciplinaires se situent en dessous du taux de réussite moyen de ces bacheliers, le secteur droit présentant le taux le moins élevé (17,3 %) ;
- les bacheliers professionnels réussissent le mieux en psychologie (18,5 %) et en lettres - sciences humaines hors psychologie. Le champ économie - gestion connaît le taux de réussite le plus faible (6,3 %).

En comparant ces taux avec ceux de l'année précédente, **il apparaît que c'est dans le secteur psychologie que les taux de réussite des néo bacheliers baissent le plus, de 4 points pour les bacheliers généraux, 8,7 points pour les bacheliers technologiques et 15,5 points pour les bacheliers professionnels.**

Les taux de réussite R1P2 progressent dans d'autres champs disciplinaires, avec par ordre décroissant d'importance :

- les bacheliers généraux en droit, STAPS et sciences hors STAPS ;
- les bacheliers technologiques, en éco-gestion, sciences hors STAPS et en droit ;
- les bacheliers professionnels, en droit, STAPS et sciences hors STAPS.

Tableau 23 : Évolution du taux de réussite R1P1 en L1 des néo bacheliers, entre 2017-2018 et 2018-2019, par champs disciplinaires et par baccalauréats
calculé sur la base de la première définition du taux de présence*

champs disciplinaires	Année 2017-2018				Année 2018-2019				Différence			
	taux de réussite global				taux de réussite global				taux de réussite global			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Droit	42,0%	46,6%	6,9%	1,1%	43,8%	48,0%	6,6%	2,7%	1,9	1,5	-0,3	1,6
Eco-gestion	44,5%	52,7%	9,5%	1,9%	45,4%	52,1%	11,2%	1,6%	0,9	-0,6	1,7	-0,3
Lettres et sciences humaines hors psychologie	49,2%	57,3%	20,8%	8,0%	49,3%	57,0%	20,7%	9,6%	0,1	-0,3	0,0	1,6
Sciences hors STAPS	48,8%	53,2%	8,2%	3,4%	50,7%	55,5%	7,9%	2,1%	2,0	2,3	-0,3	-1,3
Psychologie	51,4%	59,2%	29,3%	13,9%	48,5%	56,5%	23,7%	9,7%	-2,9	-2,7	-5,6	-4,2
STAPS	41,1%	49,5%	14,0%	3,9%	48,5%	55,0%	16,1%	6,3%	7,4	5,5	2,2	2,4
Total	46,6%	53,4%	16,2%	6,4%	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%	1,3	0,8	-0,1	1,1

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements.

* Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits.

Tableau 24 : Évolution du taux de réussite R1P2 en L1 des néo bacheliers, entre 2017-2018 et 2018-2019, par champs disciplinaires et par baccalauréats
calculé sur la base de la deuxième définition du taux de présence*

champs disciplinaires	Année 2017-2018				Année 2018-2019				Différence			
	taux de réussite global				taux de réussite global				taux de réussite global			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Droit	57,5%	60,0%	16,5%	4,7%	59,2%	61,4%	17,3%	10,1%	1,8	1,4	0,8	5,4
Eco-gestion	63,1%	68,1%	21,2%	7,4%	62,9%	66,2%	28,1%	6,3%	-0,2	-1,9	6,9	-1,1
Lettres et sciences humaines hors psychologie	76,3%	80,5%	49,0%	27,9%	74,8%	79,4%	45,5%	29,8%	-1,5	-1,2	-3,5	1,9
Sciences hors STAPS	68,2%	71,2%	19,1%	12,5%	69,0%	71,7%	20,0%	10,3%	0,8	0,5	1,0	-2,2
Psychologie	69,2%	74,6%	46,4%	34,0%	64,1%	70,6%	37,7%	18,5%	-5,1	-4,0	-8,7	-15,5
STAPS	61,2%	66,5%	31,4%	12,3%	63,9%	68,6%	28,9%	15,3%	2,7	2,1	-2,6	3,0
Total	67,7%	71,5%	35,7%	22,1%	67,4%	71,0%	34,7%	22,6%	-0,3	-0,5	-1,0	0,5

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements.

* Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits.

Les dispositions figurant dans la loi ORE et dans l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national visent à faciliter la construction de parcours personnalisés pouvant se traduire par l'allongement ou le raccourcissement de la durée de préparation de la licence, et notamment de la L1, ou par l'offre de modules complémentaires en vue de faciliter la réussite étudiante. L'importance des effectifs étudiants concernés par ces parcours personnalisés a été analysée *supra* dans la partie 2 du rapport.

Dans la mesure où les parcours personnalisés débouchant sur un allongement de la durée des études n'ont commencé à être proposés de manière significative qu'à la rentrée 2018-2019, ils ne peuvent pas encore se traduire par des résultats concrets mesurables dans le cadre du scénario 1 de réussite. En effet, par définition, ils ne peuvent aboutir, en douze mois, à la validation de la première année de licence.

Il en résulte que les seules différences notables entre les deux premiers scénarios de réussite proposés par la mission tiennent à la prise en compte de la réussite des néo bacheliers ayant bénéficié d'un allongement de la durée de préparation de leur L1. C'est la raison pour laquelle la mission a fait le choix de reporter dans la partie 4.3.2. L'analyse de l'impact des parcours personnalisés qui, dans le scénario de réussite R1, se limite aux résultats obtenus par les seuls étudiants ayant bénéficié de modules complémentaires. Ces résultats sont néanmoins présentés en annexe 5.

4.2.4. À peine plus d'un étudiant sur cinq valide son année en obtenant toutes ses UE, sans recours à la compensation

La mission a poursuivi ses observations sur l'impact de la compensation sur la réussite étudiante pour les années 2017-2018 et 2018-2019 auprès de **quatre établissements**. Les données collectées confirment l'impact très puissant de la compensation sur la réussite. En moyenne sur les deux années³², seuls 23 % des néo bacheliers ont validé leur année sans recours à la compensation entre UE, c'est-à-dire en ayant obtenu la moyenne à toutes leurs UE. Cette proportion n'est que de 11 % pour les bacheliers technologiques et seulement 3 % pour les néo bacheliers professionnels. Autrement dit, sans l'effet de la compensation, pratiquement aucun bachelier professionnel n'aurait validé son année.

Parmi les néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé qui ont validé leur année, 87 % ont réussi grâce à la compensation.

La compensation reste à ce jour un mécanisme essentiel à la réussite étudiante. Il est vraisemblable qu'une partie importante des étudiants qui en bénéficient réussiraient sans, mais au prix d'un allongement de la durée de ses études. De nombreux établissements ont indiqué à la mission que **la compensation constituait un point de vigilance très important dans le cadre de la mise en œuvre des blocs de compétence.**

³² Un des établissements n'a fourni les données que sur 2018-2019.

Tableau 25 : Impact de la compensation sur la réussite étudiante des néo bacheliers inscrits en L1 en 2017-2018 et 2018-2019 dans quatre établissements

établissements	Année universitaire	nombre total de nouveaux bacheliers ayant validé leur année					dont nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année en validant toutes les UE					dont nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année grâce à la compensation entre UE					part des nouveaux bacheliers ayant validé leur année grâce à la compensation entre UE				
		total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	dont étudiants bénéficiant d'un accompagnement personnalisé	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	dont étudiants bénéficiant d'un accompagnement personnalisé	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	dont étudiants bénéficiant d'un accompagnement personnalisé	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	dont étudiants bénéficiant d'un accompagnement personnalisé
Bordeaux 3	2017-2018	1 212	1 158	43	11	67	189	182	7	0	11	1 023	976	36	11	56	84,4%	84,3%	83,7%	100,0%	83,6%
	2018-2019	1 212	1 162	40	10	122	219	218	1	0	6	993	944	39	10	116	81,9%	81,2%	97,5%	100,0%	95,1%
Bourgogne	2017-2018	1 459	1 421	35	3		357	4	0	0		1 102	1 068	31	3		75,5%	75,2%	88,6%	100,0%	
	2018-2019	1 676	1 623	43	10	0	373	369	4	0	0	1 303	1 254	39	10	0	77,7%	77,3%	90,7%	100,0%	
Angers	2017-2018	1 096	1 028	56	12	144	331	318	12	1	30	765	710	44	11	114	69,8%	69,1%	78,6%	91,7%	79,2%
	2018-2019	1 329	1 263	53	13	188	396	388	7	1	23	933	875	46	12	165	70,2%	69,3%	86,8%	92,3%	87,8%
Nantes	2018-2019	2 334	2 276	47	11	42	560	559	1	0	3	1 774	1 717	46	11	39	76,0%	75,4%	97,9%	100,0%	92,9%
	2017-2018	3 767	3 607	134	26	211	877	504	19	1	41	2 890	2 754	111	25	170	76,7%	76,4%	82,8%	96,2%	80,6%
TOTAL	2018-2019	6 551	6 324	183	44	352	1 548	1 534	13	1	32	5 003	4 790	170	43	320	76,4%	75,7%	92,9%	97,7%	90,9%
	TOTAL	10 318	9 931	317	70	563	2 425	2 038	32	2	73	7 893	7 544	281	68	490	76,5%	76,0%	88,6%	97,1%	87,0%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

4.3. Le taux de réussite des néo bacheliers inscrits en L1 ayant validé les unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R2) est légèrement supérieur à celui des néo bacheliers ayant validé leur année

Ce deuxième scénario de mesure de la réussite étudiante proposé par la mission (R2) consiste à comptabiliser le nombre d'unités d'enseignement auxquelles les étudiants sont inscrits et qu'ils ont validés, soit directement, soit grâce à la compensation entre UE prévues par les textes régissant le diplôme national de licence. Ce recensement peut également être effectué en prenant en compte les crédits ECTS attachés à chacune des UE validées.

Comme la mission l'a déjà évoqué dans son rapport précédent en juillet 2019³³, ce scénario propose une approche plus complète que le premier puisqu'il prend en compte la réussite étudiante dans le cadre de parcours aménagés ayant pour conséquence d'augmenter la durée de préparation du diplôme.

Cette approche de la réussite étudiante est également plus satisfaisante puisqu'elle mesure les résultats acquis par les néo bacheliers au regard des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de leur contrat pédagogique. **C'est pourquoi, la mission recommande que cette modalité de mesure de la réussite étudiante en L1 soit retenue à l'avenir pour mesurer les effets de la loi ORE.**

4.3.1. L'augmentation observée du taux de réussite R2 en L1 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019 est contrastée selon les baccalauréats d'origine et les champs disciplinaires

À la différence du premier scénario qui ne retient comme marqueur de la réussite que les seuls néo bacheliers ayant validé leur année, ce deuxième scénario considère que les néo bacheliers qui ont validés les UE auxquelles ils sont inscrits sont en situation de réussite, même si le nombre des UE validées ne leur permet pas de valider l'intégralité de l'année. **La différence entre les deux scénarios concerne principalement les étudiants qui bénéficient d'un allongement de la durée de leurs études et sont, de ce fait, dans l'impossibilité de valider l'intégralité de leur année.**

Dans les établissements de l'échantillon, si 7 229 étudiants sur 89 333 inscrits pédagogiques ont bénéficié à la rentrée 2018-2019 de la mise en œuvre d'un parcours personnalisé, contre 1 084 l'année précédente, ils sont 2 546 à avoir bénéficié d'un allongement de la durée des études et 4 683 de modules complémentaires. Le différentiel entre les taux de réussite calculé selon les deux scénarios R1 et R2 porte donc principalement sur la réussite des 2 546 étudiants bénéficiant d'un allongement de la durée de leurs études.

Sur ces mêmes établissements, ce sont 292 étudiants supplémentaires sur les 39 968 ayant réussi, qui sont considérés en réussite lorsque les observations sont fondées sur le deuxième scénario de mesure. **Parmi ces 292 néo bacheliers supplémentaires en réussite, 197 sont titulaires d'un baccalauréat général, 79 d'un baccalauréat technologique et 16 d'un baccalauréat professionnel.**

La prise en compte de la réussite des UE auxquelles les étudiants sont inscrits plutôt que la réussite à l'année a pour effet de faire progresser le taux de réussite R1P1 de 0,4 point à 48,3 %, s'il est calculé sur la première méthode de mesure de la présence aux examens (R2P1) et de 0,5 points s'il est calculé sur la seconde (R2P2).

Cependant cette progression ne touche pas tous les néo bacheliers de la même façon. La progression du taux de réussite est plus importante pour les bacheliers technologiques (respectivement + 0,8 point pour R2P1 et + 1,8 point pour R2P2) et les bacheliers professionnels (+ 0,5 point pour R1P1 et + 1,4 point pour R2P2) que pour les bacheliers généraux (0,2 point pour R1P1 et + 0,3 point pour R2P2). Les faibles effectifs concernés doivent cependant amener à prendre ces évolutions avec nuance.

³³ Rapport IGAENR n° 2019-069 portant sur la réussite étudiante à l'issue du premier semestre de l'année 2018-2019.

Tableau 26 : Comparaison de la réussite étudiante R2 en L1 des néo bacheliers en 2018-2019, par baccalauréats

année 2018-2019	scénarios de réussite	nombre d'étudiants ayant réussi	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
nombre de néobacheliers ayant validé leur année (R1)		39 676	37 891	1 542	243
nombre de néo bacheliers ayant validé la totalité des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R2)		39 968	38 088	1 621	259
différence		292	197	79	16
taux de réussite global calculé sur la première méthode de calcul de la présence aux examens (R1P1)	R1P1	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%
taux de réussite relatif calculé sur la première méthode de calcul de la présence aux examens (R1P2)	R1P2	48,3%	54,4%	16,9%	8,0%
différence		0,4	0,2	0,8	0,5
taux de réussite global calculé sur la deuxième méthode de calcul de la présence aux examens (R2P1)	R2P1	67,4%	71,0%	34,7%	22,6%
taux de réussite relatif calculé sur la deuxième méthode de calcul de la présence aux examens (R2P2)	R2P2	67,9%	71,4%	36,5%	24,0%
différence		0,5	0,3	1,8	1,4

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

La même analyse réalisée par champs disciplinaires confirme cette tendance mais fait apparaître des différences évidentes entre ces derniers qui sont liées au poids de l'allongement de la durée des études dans chacun d'eux. Ainsi, **la prise en compte de la réussite aux UE auxquelles les étudiants sont inscrits plutôt que la réussite à l'année a pour conséquence d'augmenter sensiblement le taux de réussite de 1,2 % à 1,6 %, selon la méthode de mesure de la présence aux examens, en sciences hors STAPS, là où elle est d'un effet plus limité en économie-gestion et en STAPS, voire sans effet sur le taux de réussite en droit et en psychologie.**

Tableau 27 : Comparaison de la réussite étudiante en L1 des néo bacheliers 2018-2019, par champs disciplinaires

année 2018-2019	scénarios de réussite	total	dont droit	dont éco-gestion	dont lettres-SHS hors psychologie	dont sciences hors STAPS	dont psychologie	dont STAPS
taux de réussite global calculé sur la première méthode de calcul de la présence aux examens	R1P1	47,9%	43,8%	45,4%	49,3%	50,7%	48,5%	48,5%
taux de réussite relatif calculé sur la première méthode de calcul de la présence aux examens	R2P1	48,3%	43,9%	45,8%	49,5%	51,9%	48,5%	48,9%
différence		0,4	0,1	0,4	0,2	1,2	0	0,4
taux de réussite global calculé sur la deuxième méthode de calcul de la présence aux examens	R1P2	67,4%	59,2%	62,9%	74,8%	69,0%	64,1%	63,9%
taux de réussite relatif calculé sur la deuxième méthode de calcul de la présence aux examens	R2P2	67,9%	59,3%	63,4%	75,1%	70,6%	64,1%	64,4%
différence		0,5	0,1	0,5	0,3	1,6	0	0,5

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Le croisement des taux de réussite par baccalauréat d'origine et par champs disciplinaires confirme que le décompte de la réussite étudiante fondé sur la réussite à l'UE plutôt que sur la réussite à l'année bénéficie davantage aux bacheliers technologiques et aux bacheliers professionnels, ce qui est logique puisqu'ils sont, en proportion plus nombreux à bénéficier des allongements de la durée des études. Ce mode de calcul bénéficie principalement aux néo bacheliers professionnels en sciences hors STAPS (+ 6,9 points), en lettres-sciences humaines hors psychologie (+ 2,2 points) et en STAPS (+ 1,2 point), ainsi qu'aux néo bacheliers technologiques inscrits en sciences, peu nombreux (+ 9,1 points).

Tableau 28 : Comparaison des taux de réussite R1 et R2 en L1 des néo bacheliers en 2018-2019, par baccalauréats et champs disciplinaires

champs disciplinaires	évolutions R1P2/R2P2			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Droit	0,1	0,1	1,0	0,0
Eco-gestion	0,5	0,5	1,1	0,0
Lettres et sciences humaines hors psychologie	0,3	0,2	1,1	2,2
Sciences hors STAPS	1,6	1,2	9,1	6,9
Psychologie	0,0	0,0	0,0	0,0
STAPS	0,4	0,3	1,4	1,2
Total	0,5	0,4	1,8	1,5

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

4.3.2. Les parcours personnalisés ont un effet positif sur la réussite aux UE des néo bacheliers technologiques et professionnels

Si 1 785 néo bacheliers des universités de l'échantillon bénéficiant d'un parcours personnalisé ont validé en 2018-2019 les UE auxquelles ils sont inscrits, 292 d'entre-deux, soit 16,4 % s'inscrivent dans le cadre d'un allongement de la durée des études, tandis que 83,6 % ont bénéficié de modules complémentaires.

Comme la mission l'a déjà évoqué, **les néo bacheliers de L1 qui ont bénéficié à la rentrée 2018-2019 d'un parcours personnalisé enregistrent des taux de réussite inférieurs à ceux de l'ensemble des étudiants tous baccalauréats confondus, notamment lorsque ce taux est calculé à partir de la validation de l'année (R1). Le différentiel s'atténue lorsque la réussite est évaluée à partir du nombre d'UE validées (R2).**

Lorsque le taux de réussite est calculé sur la base de la deuxième méthode de mesure de la présence aux examens R2P2, le taux de réussite des étudiants bénéficiant d'un parcours personnalisé s'établit à 52,7 % et reste inférieur de 15,2 points à celui de l'ensemble des étudiants (67,9 %). Le taux de réussite R2P2 des néo bacheliers qui bénéficient d'un allongement de la durée des études est de 37 %, celui de ceux qui suivent des modules complémentaires de 57,4 %.

Ce sont les bacheliers généraux bénéficiant de parcours personnalisés qui réussissent le mieux, à 59,3 %, mais 12,1 points en dessous de l'ensemble des bacheliers généraux tandis que **le taux de réussite R2P2 des bacheliers professionnels ayant bénéficié d'un parcours personnalisée est quasiment le même que celui de l'ensemble des bacheliers professionnels (23,7 % contre 24 %). Pour les bacheliers technologiques ces deux taux sont strictement identiques à 36,5 %.**

Lorsque le parcours personnalisé se traduit par un allongement de la durée des études, le taux de réussite R2P2 des étudiants qui en bénéficient reste inférieur à celui de l'ensemble des néo bacheliers, quel que soit le baccalauréat d'origine. Mais si l'écart est très important pour les bacheliers généraux (– 29,5 points), il est plus limité pour les bacheliers technologiques et professionnels (respectivement – 3,6 points et – 3,7 points). Lorsque le parcours personnalisé prend la forme de modules complémentaires, le taux de réussite R2P2 des bacheliers technologiques et professionnels qui les suivent est supérieur à celui de l'ensemble des étudiants titulaires de ces baccalauréats (+ 2 % pour les bacheliers technologiques et + 2,1 % pour les bacheliers professionnels).

Ces chiffres tendent à démontrer que **malgré les difficultés qui ont justifié la mise en place de parcours personnalisés, les chances de réussir des néo bacheliers technologiques et professionnels concernés par ces parcours personnalisés augmentent dès lors qu'ils sont assidus aux examens.**

Tableau 29 : Analyse du taux de réussite R2 des néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé en L1 en 2018-2019, par baccalauréats

année 2018-2019	taux de réussite R2P1				taux de réussite R2P2			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
taux de réussite de l'ensemble des bacheliers	48,3%	54,4%	16,9%	8,0%	67,9%	71,4%	36,5%	24,0%
taux de réussite de l'ensemble des parcours personnalisés	27,1%	36,9%	13,5%	6,5%	52,7%	59,3%	36,5%	23,7%
taux de réussite des allongements d'études	13,5%	19,6%	9,7%	4,6%	37,0%	41,9%	32,9%	20,3%
taux de réussite des bénéficiaires de modules complémentaires	33,7%	42,6%	16,5%	8,2%	57,4%	63,3%	38,5%	26,1%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

L'analyse réalisée par champs disciplinaires donne des informations qui vont dans le même sens, même si elle doit être interprétée avec prudence parce que les effectifs des différents champs disciplinaires et le nombre d'établissements concernés par les dispositifs d'accompagnement personnalisé dans ces différents champs disciplinaires sont très différents.

Ainsi, l'analyse comparée des taux de réussite R1P2 établis sur la réussite à l'année et des taux R2P2 établis sur la réussite aux UE montre très clairement que :

- les dispositifs d'accompagnement personnalisé avec allongement de la durée de la formation se développent et permettent à des étudiants de réussir les UE auxquelles ils sont inscrits, sauf en psychologie, puisque 37 % des néo bacheliers qui se trouvent dans cette situation ont validé les UE auxquelles ils étaient inscrits. Ce dispositif semble même très efficace en lettres-sciences humaines hors psychologie (77,6 %) et en sciences hors STAPS (49,8 %). Même si ce taux de réussite est encore significativement inférieur à celui de l'ensemble des néo bacheliers (67,9 %) il marque une première étape très encourageante ;
- les parcours personnalisés proposant des modules complémentaires sont également efficaces pour conforter la situation d'étudiants plus fragiles. Le taux de réussite R2P2 des néo bacheliers qui les ont suivis n'est que de 10 points inférieur à celui de l'ensemble des néo bacheliers (57,4 % contre 67,9 %). Il est même supérieur en psychologie. Il convient de noter que, dans ces dispositifs, les taux de réussite R2P2 de tous les champs disciplinaires sont supérieurs à 50 %.

Ces observations positives militent en faveur d'un développement significatif des dispositifs d'accompagnement personnalisé sous toutes leurs formes.

Tableau 30 : Analyse du taux de réussite R2 des néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé en L1 en 2018-2019, par champs disciplinaires

champs disciplinaires	taux de réussite R1P2				taux de réussite R2P2			
	ensemble des bacheliers	ensemble des parcours personnalisés	allongements d'études	modules complémentaires	ensemble des bacheliers	ensemble des parcours personnalisés	allongements d'études	modules complémentaires
Droit	59,2%	45,2%	0,0%	50,9%	59,3%	47,5%	20,0%	50,9%
Eco-gestion	62,9%	37,5%	0,0%	51,3%	63,4%	45,8%	31,0%	51,3%
Lettres et sciences humaines hors psychologie	74,8%	59,1%	0,0%	66,2%	75,1%	67,5%	77,6%	66,2%
Sciences hors STAPS	69,0%	29,7%	0,0%	51,4%	70,6%	50,7%	49,8%	51,4%
Psychologie	64,1%	83,5%	0,0%	83,5%	64,1%	83,5%	0,0%	83,5%
STAPS	63,9%	35,9%	0,0%	50,7%	64,4%	39,1%	11,1%	50,7%
Total	67,4%	44,1%	0,0%	57,4%	67,9%	52,7%	37,0%	57,4%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

4.4. 57,1 % des néo bacheliers de L1 s'engagent dans un parcours de réussite à court ou moyen termes en ayant validé au moins la moitié des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R3)

Le troisième scénario proposé par la mission consiste à mesurer le nombre de néo bacheliers inscrits en L1 qui ont validé la moitié au moins des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits (R3). **Ce scénario ne permet pas véritablement de mesurer la réussite étudiante mais plutôt d'évaluer le nombre d'étudiants qui s'inscrivent dans un parcours de réussite à court terme.** Cet indicateur complète utilement les informations fournies par le taux de réussite aux UE auxquelles sont inscrits les étudiants.

Comme indiqué précédemment, la mission n'a calculé cet indicateur que pour la première méthode de mesure de la présence aux examens (R3P1) pour les raisons évoquées dans la partie 3.2.1.

Cependant, compte tenu de l'importance de cet indicateur, qui permet de mesurer la part des néo bacheliers qui devraient réussir à court terme en L1, notamment parmi ceux qui bénéficient d'un parcours personnalisé, la mission recommande que cet indicateur soit désormais calculé par le SIES qui pourra, via les remontées des données individuelles auxquelles il procède, procéder aux vérifications méthodologiques déjà évoquées.

Il ressort des données des vingt-huit universités que la prise en compte de la validation de la moitié au moins des unités d'enseignement auxquelles sont inscrits les néo bacheliers en L1 en 2018-2019 (R3P1) a un effet significatif sur la réussite étudiante. En effet, ce sont 7 617 étudiants supplémentaires qui s'inscrivent dans un parcours de réussite par rapport au scénario de réussite à l'année et 7 325 par rapport au scénario de réussite aux UE.

Traduites en taux de réussite, ces données mettent en exergue un taux de réussite global R3P1 de 37,7 % pour les néo bacheliers bénéficiaires d'un parcours personnalisé, en diminution de 10,6 points par rapport à celui de l'année 2017-2018, année durant laquelle les parcours personnalisés étaient proposés dans beaucoup moins d'établissements.

Les taux observés en 2018-2019 d'inscription dans un parcours de réussite mettent en évidence des situations mal identifiées jusqu'alors :

- **entre 8 et 9 % des néo bacheliers inscrits en L1 n'ayant validé ni leur année, ni la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits, sont dans une situation favorable qui devrait les voir réussir à court terme.** Cette situation profite principalement aux bacheliers généraux (+ 9,4 et + 9,1 points par rapport aux taux R1P1 et R2P2) et aux bacheliers technologiques (respectivement + 8,8 points et + 8 points). Cependant, les bacheliers professionnels profitent également de cette approche (respectivement + 6 points et + 5,5 points) ;
- **près de quatre néo bacheliers présents aux examens sur dix ne s'inscrivent pas dans un parcours de réussite à court terme dans la mesure où ils ont validé moins de la moitié des UE auxquelles ils étaient inscrits (42,9 %).** Cette situation varie significativement selon le baccalauréat d'origine. Si les bacheliers généraux ne sont que 36,4 % dans ce cas, 75,2 % des bacheliers technologiques et 86,6 % des bacheliers professionnels présents aux examens sont concernés ;
- **les néo bacheliers qui bénéficient d'un parcours personnalisé sont, en proportion, les plus nombreux à s'inscrire dans un parcours de réussite** puisque leur taux de réussite augmente de 15,1 points par rapport à celui des mêmes étudiants ayant validé leur année et de 10,7 points par rapport à ceux qui ont validé les UE auxquelles ils étaient inscrits ;
- **les néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études ne peuvent réussir leur L1 en un an. Ils sont cependant 25,9 % à avoir réussi au moins 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits, soit un écart de + 12,4 points par rapport aux étudiants en allongement de la durée des études ayant validé la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits ;**
- **la perspective de réussite des étudiants bénéficiant de modules complémentaires s'accroît ainsi de 9,8 points par rapport au taux de réussite des néo bacheliers qui bénéficient de cet**

aménagement de parcours et ont validé leur année, soit une progression très légèrement supérieure à celle de la population générale des néo bacheliers (+ 0,6 point) ;

- la relativement faible différence observée entre les trois scénarios de réussite est une nouvelle indication de l'importance de la compensation dans la réussite étudiante, le fait d'avoir validé au moins la moitié de ses unités d'enseignement facilitant vraisemblablement, via le processus de compensation entre UE, la réussite à l'ensemble des UE.

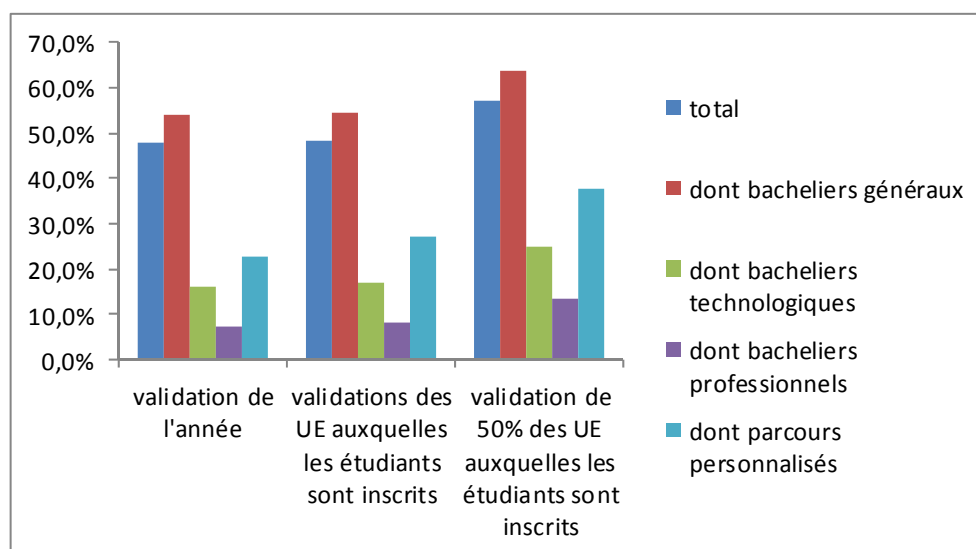
La part des néo bacheliers qui, parmi les présents aux examens, ont validé au moins la moitié de leurs UE, sans en avoir validé la totalité, illustre en quelque sorte « le vivier de réussite à court terme » de chaque établissement.

Tableau 31 : Comparaison de la réussite étudiante des néo bacheliers en L1 en 2018-2019 en fonction des trois scénarios de réussite

2018-2019	scénarios de réussite		total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	dont parcours personnalisés	dont allongement de la durée des études	dont modules complémentaires
nombre d'étudiants en réussite	validation de l'année	R1	39 676	37 891	1 542	243	1493	0	1493
	validations des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R2	39 968	38 088	1 621	259	1 785	292	1 493
	validation de 50% des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R3	47 293	44 470	2 386	437	2 490	563	1 927
Taux de réussite	validation de l'année	R1P1	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%	22,6%	0,0%	33,7%
	validations des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R2P1	48,3%	54,4%	16,9%	8,0%	27,1%	13,5%	33,7%
	validation de 50% des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R3P1	57,1%	63,6%	24,8%	13,4%	37,7%	25,9%	43,5%
différence R3/R1			7 617	6 579	844	194	997	563	434
différence R3P1/R1P1			9,2	9,4	8,8	6,0	15,1	25,9	9,8
différence R3/R2			7 325	6 382	765	178	705	271	434
différence R3P1/R2P1			8,8	9,1	8,0	5,5	10,7	12,5	9,8

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Graphique 3 : Comparaison des taux de réussite des néo bacheliers en L1 de l'année 2018-2019 calculés sur la base de la première méthode de mesure de la présence aux examens P1



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Même si les effectifs concernés sont relativement faibles (2 490 étudiants, 563 allongements de la durée des études et 1 927 modulaires complémentaires), il est également intéressant de faire un focus sur ces étudiants selon leur baccalauréat d'origine.

Au regard des trois taux de réussite disponibles, il apparaît que ce sont les néo bacheliers généraux qui tirent le meilleur parti de l'accompagnement personnalisé sous la forme d'un allongement de la durée des études. Si aucun n'a validé la totalité de son année, ce qui est logique puisqu'ils n'ont pas préparé toutes les UE, ils sont 19,6 % à avoir validé la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits et 34,6 % à en avoir validé au moins la moitié. Ces taux ne sont respectivement que 9,7 % et 21 % pour les néo bacheliers technologiques et de 4,6 % et 12,6 % pour les néo bacheliers professionnels. Là où les néo bacheliers généraux augmentent leur taux de 15 points entre les scénarios 1 et 3, les néo bacheliers professionnels ne les augmentent que de 8 points.

Les dispositifs de parcours personnalisés sous la forme de modules complémentaires, sont encore plus favorables aux néo bacheliers généraux. Ils sont en effet 54,2 % à avoir validé au moins la moitié des UE auxquelles ils sont inscrits, contre 22,7 % pour les néo bacheliers technologiques et 13,3 % pour les néo bacheliers professionnels. Là où le taux de réussite R3P1 des néo bacheliers technologiques et professionnels bénéficiant de modules complémentaires est comparable à celui des mêmes étudiants qui ont bénéficié d'un allongement de la durée de leurs études (respectivement 22,7 % et 21 % pour les néo bacheliers technologiques et 13,3 % et 12,6 % pour les néo bacheliers professionnels), il est beaucoup plus élevé, de 20 points, pour les bacheliers généraux (54,2 % contre 34,6 %).

Tableau 32 : Comparaison de la réussite étudiante des néo bacheliers bénéficiant de parcours personnalisés en L1 en 2018-2019 en fonction des trois scénarios de réussite

2018-2019	scénarios de réussite	allongement de la durée des études				modules complémentaires				total parcours personnalisés			
		total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
nombre d'étudiants en réussite	validation de l'année	R1	0	0	0	1 493	1 295	167	31	1 493	1 295	167	31
	validations des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R2	292	197	79	1 493	1 295	167	31	1 785	1 492	246	47
	validation de 50% des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R3	563	347	172	1 927	1 648	229	50	2 490	1 995	401	94
Taux de réussite	validation de l'année	R1P1	0,0%	0,0%	0,0%	33,7%	42,6%	16,5%	8,2%	22,6%	32,0%	9,1%	4,3%
	validations des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R2P1	13,5%	19,6%	9,7%	33,7%	42,6%	16,5%	8,2%	27,1%	36,9%	13,5%	6,5%
	validation de 50% des UE auxquelles les étudiants sont inscrits	R3P1	25,9%	34,6%	21,0%	43,5%	54,2%	22,7%	13,3%	37,7%	49,3%	21,9%	12,9%
différence R3/R1			563	347	172	434	353	62	19	997	700	234	63
différence R3P1/R1P1			25,9	34,6	21,0	9,8	11,6	6,1	5,1	15,1	17,3	12,8	8,7
différence R3/R2			271	150	93	434	353	62	19	705	503	155	47
différence R3P1/R2P1			12,5	15,0	11,4	9,8	11,6	6,1	5,1	10,7	12,4	8,5	6,5

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Un dernier focus réalisé par champs disciplinaires confirme, en les amplifiant, les observations réalisées *supra* sur les deux premiers scénarios de réussite.

Tous baccalauréats confondus, l'inscription des néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études dans un parcours de réussite progresse de 12,5 points par rapport au scénario de réussite fondé sur la validation de toutes les UE (R2P1). Ce sont dans les domaines droit (+ 16,6 points), sciences hors STAPS (+ 16 points) et lettres-sciences humaines hors psychologie (+ 13,4 points) que l'amélioration est la plus visible.

Lorsque les néo bacheliers bénéficient de modules complémentaires, leur inscription dans un parcours de réussite augmente d'environ 10 points par rapport au scénario de réussite fondé sur la validation de toutes les UE (tous baccalauréats confondus). La progression la plus marquée concerne les domaines sciences hors STAPS (+ 14 points) et STAPS (+ 12,1 points).

Tableau 33 : Analyse du taux de réussite en L1 des néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé en L1 en 2018-2019, par champs disciplinaires

Parcours personnalisés	champs disciplinaires	validation de l'année R1P1	validations des UE auxquelles les étudiants sont inscrits R2P1	validation de 50% des UE auxquelles les étudiants sont inscrits R3P1	différence R3P1/R1P1	différence R3P1/R2P1
allongement de la durée des études	Droit	0%	3,7%	20,3%	20,3	16,6
	Eco-gestion	0%	11,1%	17,2%	17,2	6,1
	Lettres et sciences humaines hors psychologie	0%	21,6%	35,1%	35,1	13,4
	Sciences hors STAPS	0%	20,7%	36,5%	36,5	15,8
	Psychologie	0%	0%	9,7%	9,7	9,7
	STAPS	0%	5,2%	13,8%	13,8	8,6
	Total	0%	13,5%	25,9%	25,9	12,5
modules complémentaires	Droit	34,9%	34,9%	43,2%	8,3	8,3
	Eco-gestion	26,7%	26,7%	35,8%	9,0	9,0
	Lettres et sciences humaines hors psychologie	36,3%	36,3%	43,3%	7,0	7,0
	Sciences hors STAPS	27,2%	27,2%	41,1%	14,0	14,0
	Psychologie	73,1%	73,1%	81,3%	8,2	8,2
	STAPS	30,5%	30,5%	42,6%	12,1	12,1
	Total	33,7%	33,7%	43,5%	9,8	9,8

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Au final, les observations de la mission confirment celles qui avaient été réalisées à l'issue du premier semestre de l'année 2018-2019. Les universités sont confrontées à une double problématique et devraient adapter leur stratégie de formation dans deux directions :

- **aider les étudiants qui ont validé plus de 50 % de leurs UE sans en valider la totalité, à réussir plus rapidement.** Cet enjeu, s'il était relevé permettrait d'augmenter les taux de réussite, tous baccalauréats confondus, de près de dix points ;
- **aider les 43 % des néo bacheliers présents aux examens qui ont validé moins de 50 % des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits à s'intégrer dans un parcours de réussite dans la même formation ou en se réorientant.**

5. Les choix des néo bacheliers 2018-2019 à la rentrée 2019 sont fortement liés à leurs résultats

Dans la dernière partie de son rapport, la mission s'est intéressée au devenir, à la rentrée 2019, des 92 876 néo bacheliers inscrits en 2018-2019 dans les universités de l'échantillon, en fonction de leur réussite et des dispositifs d'accompagnement qu'ils ont éventuellement suivis. Elle a caractérisé la situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers de l'année précédente selon les situations suivantes :

- poursuite des études en L2 dans le même champ disciplinaire ;
- redoublement dans le même champ disciplinaire ;
- réorientation au sein de l'établissement ;
- départ de l'établissement (abandon ou réorientation externe).

Les effectifs pris en compte correspondent aux inscriptions pédagogiques comptabilisées en 2018-2019. Cependant, l'échantillon étudié comporte, non plus vingt-huit, mais vingt-neuf établissements, l'université de Rennes 2 ayant transmis les données nécessaires³⁴.

Si la mesure des données relatives aux trois premières options n'a pas posé de problèmes majeurs, celle du nombre de néo bacheliers 2018-2019 ayant quitté l'établissement, information importante pour le pilotage

³⁴ Par ailleurs, l'université de Lorraine compte 168 inscriptions de moins que dans l'analyse portant sur la réussite étudiante, l'étude du devenir des étudiants se focalisant uniquement sur les inscriptions pédagogiques première.

de la formation, est difficilement exploitable dans la mesure où les universités sont dans l'impossibilité de distinguer, parmi les néo bacheliers concernés, ceux qui ont quitté l'établissement pour poursuivre leurs études ailleurs de ceux qui ont abandonné leurs études.

Le SIES pourra répondre à cette question à travers le suivi, dans les établissements d'enseignement supérieur français, de l'ensemble des étudiants grâce à leur identifiant national étudiant (INE). Or, la mesure du taux d'abandon en L1 par formation est une information très importante que les établissements doivent connaître. **C'est la raison pour laquelle la mission suggère :**

- **de retenir le taux d'abandon des néo bacheliers en L1 par formation comme indicateur complémentaire de la réussite étudiante ;**
- **d'inciter chaque établissement, via son observatoire de la vie étudiante, à signer la convention de mise à disposition des données SISE avec le SIES leur permettant de suivre les INE de leurs anciens étudiants dans les bases nationales SISE, quel que soit le nouvel établissement dans lequel ils sont inscrits.**

5.1. Les deux tiers des néo bacheliers font le choix de poursuivre leur formation (passage en L2 ou redoublement) dans la même filière

Dans l'ensemble, en 2019, les néo bacheliers de l'année 2018-2019 des établissements de l'échantillon ont fait le choix de poursuivre leur formation en L2 (43,4 %). En prenant en compte, les redoublements ou maintien en L1 (21,1 %), les deux tiers des étudiants poursuivent leur formation dans le même établissement et dans le même champ disciplinaire. Le dernier tiers a opté, pour une faible part, pour une réorientation en interne (5,3 %) ou nettement plus largement, pour un départ de l'établissement (30,2 %). Cependant, comme cela a été évoqué *supra*, cette dernière situation peut correspondre soit à une réorientation externe, soit à un abandon des études supérieures.

Il convient cependant de noter que les taux de réorientation interne mesurés par la mission sont difficilement comparables d'un établissement à l'autre dans la mesure où la décision de changer de cursus au sein de l'université dépend largement du nombre de formations et de champs disciplinaires proposés par cette dernière.

Les données moyennes relatives au devenir des néo bacheliers 2018-2019, tous baccalauréats confondus, présentées *supra* masquent cependant des différences significatives entre les établissements³⁵ de l'échantillon.

Encadré 6

Le devenir en 2019 des néo bacheliers 2018-2019 inscrits en L1 varie sensiblement d'un établissement à l'autre

La part des poursuites d'étude en L2 calculée par rapport au nombre d'inscrits pédagogiques l'année précédente s'échelonne de 31 % à Paris 8 à 54,5 % à Angers.

Si dans l'ensemble, cette situation est la plus fréquente à la rentrée 2019, ce n'est pas le cas dans six des établissements de l'échantillon. Ainsi, les universités Bordeaux 3, Lyon 2, Montpellier 3, Toulouse 2, Paris 8 et Picardie Jules Verne, ont-elles vu plus fréquemment leurs néo bacheliers les quitter (de 40,6 % à Toulouse 2 à 49,8 % à Paris 8). Cette observation n'est pas anodine lorsque l'on sait que ces universités comptabilisent 37 % des néo bacheliers inscrits en lettres-sciences humaines hors psychologie de l'échantillon, et que dans chacune d'elles, ce champ disciplinaire représente de 58 à 100 % des effectifs³⁶. De même, dans un autre registre, si la part moyenne des redoublements en L1 des néo bacheliers 2018-2019 est de 21,1 %, elle est particulièrement faible à Lyon 2 (12,5 %).

³⁵ Les données relatives à chaque établissement figurent en annexe 5.

³⁶ À l'exception de l'université Picardie Jules Verne, où il ne pèse que 32 %.

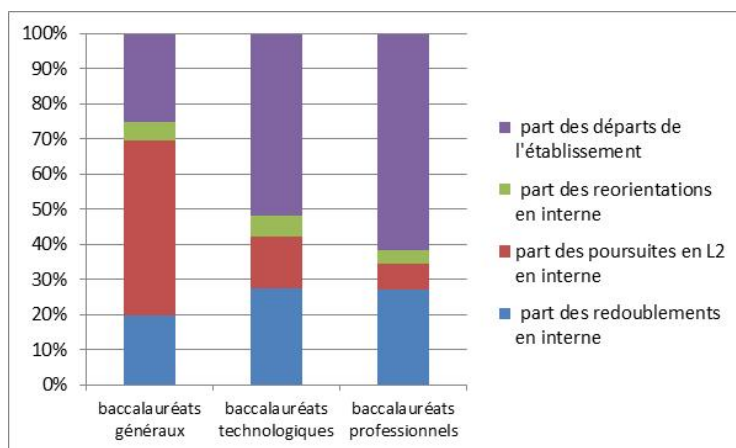
Le cumul de ces deux situations (poursuite en L2 et redoublement) traduit la persévérance³⁷ dans la filière de L1 choisie en 2018-2019. Il s'échelonne de 50,2 % des néo bacheliers inscrits en 2018-2019 à Paris 8, jusqu'à 79,3 % de ceux inscrits à Paris 2. Le différentiel de 29,1 points entre les deux établissements traduit deux situations et stratégies très différentes. Paris 8 est une université qui accueille beaucoup d'étudiants dans des filières non sélectives, où les taux de présence P2 calculés sur la base de la deuxième méthode de mesure des présents aux examens sont très faibles et où le départ de l'établissement et la réorientation sont observés très tôt dans le cursus. À l'opposé, Paris 2 a déployé une stratégie plus sélective à l'entrée en L1, les néo bacheliers inscrits restent ensuite majoritairement dans la filière choisie, qu'ils poursuivent en L2 ou redoublent en L1.

Source : Mission à partir des données transmises par les vingt-neuf établissements

5.2. Les néo bacheliers généraux poursuivent plus fréquemment leur cursus en L2 alors que les néo bacheliers professionnels quittent plus fréquemment l'établissement, que les autres

L'analyse du devenir en 2019 des néo bacheliers 2018-2019 par baccalauréat d'origine, met en évidence le fait que **ce sont principalement les bacheliers généraux, et dans une moindre mesure les bacheliers technologiques, qui s'inscrivent en L2 (respectivement 49,8 % et 15 %), alors que la part des bacheliers technologiques et professionnels qui restent en L1 est équivalente (27 %).**

Graphique 4 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 par types de baccalauréat



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Tableau 34 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 par types de baccalauréat

type de baccalauréat	effectif 2018-2019	répartition effectifs	part des redoublements en interne	part des poursuites en L2 en interne	part des poursuites dans la filière	part des reorientations en interne	part des départs de l'établissement
baccalauréats généraux	76918	82,8%	19,8%	49,8%	69,6%	5,3%	25,1%
baccalauréats technologiques	11697	12,6%	27,3%	15,0%	42,3%	5,8%	52,0%
baccalauréats professionnels	4261	4,6%	27,0%	7,4%	34,4%	4,0%	61,5%
Total général	92876	100,0%	21,1%	43,4%	64,5%	5,3%	30,2%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

³⁷ La persévérance traduit la poursuite des études dans la filière d'origine à travers soit un passage dans l'année supérieure, soit un redoublement.

5.3. Le devenir en 2019 des néo bacheliers 2018-2019 ayant bénéficié d'un parcours personnalisé diffère sensiblement de celui des autres néo bacheliers

Les néo bacheliers ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement (8,1 % de la population étudiée) connaissent un parcours sensiblement différent de celui des autres étudiants.

À la rentrée 2019, 39 % d'entre eux ont quitté l'établissement dans lequel ils se sont inscrits en 2018-2019, 33,4 % ont redoublé en L1 et 22,7 % ont poursuivi leur formation en L2, alors que **les néo bacheliers n'ayant pas bénéficié d'un parcours personnalisés ont été beaucoup plus nombreux à poursuivre en L2 (45,3 %) et même, plus largement, beaucoup plus nombreux à rester dans leur filière d'origine via une poursuite en L2 ou un redoublement en L1 (65,3 %)** que les néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé (56,2 %). Cependant, exprimée par baccalauréat, la part de persévérance dans la filière est comparable, que les néo bacheliers aient bénéficié ou non d'un parcours personnalisé. Elle est de 69,6 % pour les bacheliers généraux, 42,3 % pour les néo bacheliers technologiques et de 34,4 % pour les néo bacheliers professionnels³⁸.

La décomposition par baccalauréat d'origine confirme cependant le poids plus important des redoublements dans le maintien dans la filière des néo bacheliers qui bénéficient d'un parcours personnalisé que des autres (respectivement + 14,8 points, + 8,6 points et + 3,7 points pour les néo bacheliers généraux, technologiques et professionnels).

Tableau 35 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 par types de baccalauréat et selon le suivi ou non d'un parcours personnalisé

type de baccalauréat	dispositif pédagogique	effectif 2018-2019	part des redoublements en interne	part des poursuites en L2 en interne	part des poursuites dans la filière	part des départs et reorientations
baccalauréats généraux	avec parcours personnalisé	4459	33,7%	33,1%	66,8%	33,2%
	hors parcours personnalisé	72459	18,9%	50,8%	69,7%	30,3%
Total baccalauréats généraux		76918	19,8%	49,8%	69,6%	30,4%
baccalauréats technologiques	avec parcours personnalisé	2131	34,4%	9,1%	43,5%	56,5%
	hors parcours personnalisé	9566	25,8%	16,3%	42,1%	58,1%
Total baccalauréats technologiques		11697	27,3%	15,0%	42,3%	57,8%
baccalauréats professionnels	avec parcours personnalisé	913	29,9%	3,8%	33,7%	66,3%
	hors parcours personnalisé	3348	26,2%	8,4%	34,6%	65,4%
Total baccalauréats professionnels		4261	27,0%	7,4%	34,4%	65,6%
Total général		92876	21,1%	43,4%	64,5%	35,5%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

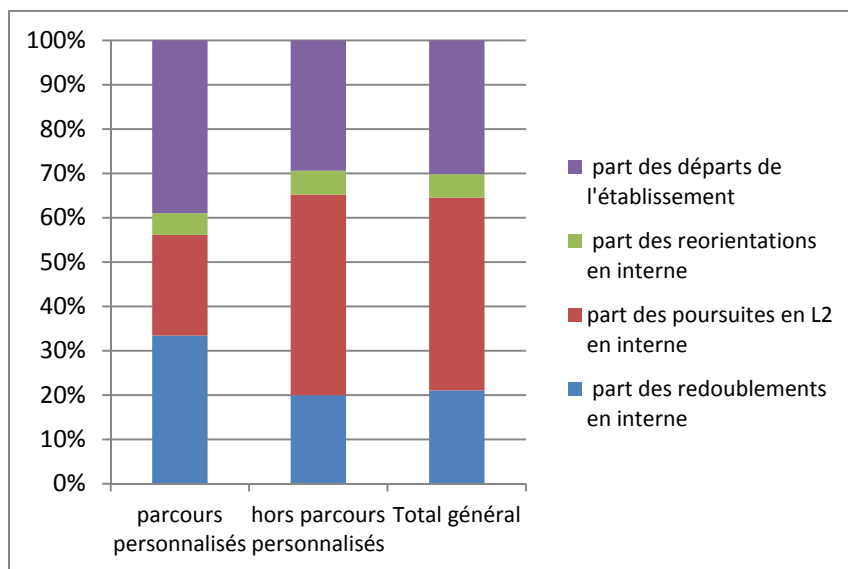
Tableau 36 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 selon qu'ils ont bénéficié ou non d'un parcours personnalisé en %

	part des redoublements en interne	part des poursuites en L2 en interne	part des réorientations en interne	part des départs de l'établissement	Total
Néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé	33,4	22,7	4,9	39	100
Néo bacheliers hors parcours personnalisé	20	45,3	5,4	29,4	100
Ensemble des néo bacheliers	21,1	43,4	5,3	30,2	100
Différence parcours personnalisé/hors parcours personnalisé	-12,4	20,7	0,4	-8,8	0,0

Source : Mission à partir des données transmises par vingt-neuf établissements

³⁸ L'effet de structure s'explique par une répartition des effectifs des néo bacheliers selon les baccalauréats d'origine fortement modifiée entre les étudiants de l'échantillon et ceux bénéficiant d'un parcours personnalisé ; en particulier le poids des bacheliers généraux chute quand celui des bacheliers technologiques et professionnels augmente.

Graphique 5 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 selon qu'ils ont bénéficié ou non d'un parcours personnalisé



Source : Mission à partir des données transmises par vingt-neuf établissements

Cependant, l'analyse du devenir des néo bacheliers 2018-2019 à la rentrée 2019, selon qu'ils ont bénéficié ou non d'un parcours personnalisé, met également en avant des situations très différentes d'un établissement à l'autre³⁹.

Encadré 7

Le devenir en 2019 des néo bacheliers 2018-2019 inscrits en L1 varie selon qu'ils ont bénéficié ou non d'un parcours personnalisé et selon les établissements

Le plus fréquemment, la majorité des étudiants ayant bénéficié de parcours personnalisés quittent l'établissement ou se réorientent en n+1, mais ce n'est pas le cas dans tous les établissements de l'échantillon. En effet, dans sept d'entre eux, les départs ou réorientation sont moins importants que les redoublements et les poursuites d'étude et représentent de 18,8 % des inscrits de l'année précédente à Montpellier 3, et jusqu'à 45,5 % à Rennes 1. Dans deux d'entre eux, la poursuite en L2 est l'occurrence la plus fréquente (Savoie Mont Blanc avec 45,5 % et Montpellier 3 avec 65,3 %). À Montpellier 3, où la quasi-totalité des dispositifs personnalisés concerne la mise en place de modules complémentaires, la part du redoublement est même la plus faible de l'échantillon (15,9 %) et les néo bacheliers accompagnés s'inscrivent majoritairement en L2 (65,3 %), proportion très supérieure à celle des étudiants sans accompagnement personnalisé (36,6 %). Au Mans, la répartition entre redoublement, poursuite en L2 et réorientation-départ est très équilibrée, tandis qu'en Bourgogne, où tous les étudiants accompagnés bénéficient d'un allongement de la durée des études, la part de redoublants parmi ces derniers est très importante (68,9 %) et aucun étudiant accompagné n'est inscrit en L2 en 2019.

L'addition des deux situations que sont le redoublement et la poursuite en L2 permet de mesurer « la persévérance » dans la discipline. Cette persévérance concerne 56,2 % des étudiants accompagnés, soit près de 10 points de moins que les autres néo bacheliers. Là encore, quelques universités connaissent une situation plus atypique et voient le taux de poursuite des études dans la même discipline des étudiants bénéficiant d'un parcours personnalisé proche, voire supérieur, de celui des étudiants non accompagnés. C'est notamment le cas à Montpellier 3 (respectivement 81,3 % et 55,3 %), Savoie Mont Blanc (74,3 % et 69,3 %), Lyon 3 (autours de 70 %), Picardie Jules Verne (autour de 61 %), Bordeaux 3 (autour de 55 %) et Lyon 2 (autour de 53 %). **Même si, pour partie, dans ces établissements, les départs ou réorientations restent majoritaires, la mise en place de dispositifs d'accompagnement permet de rapprocher les comportements des étudiants réputés être les plus en difficulté de ceux des autres.**

Source : Mission à partir des données transmises par 29 établissements

³⁹ Les données relatives à chaque établissement figurent en annexe 5.

Les mêmes écarts entre établissements sont observés lorsque le devenir en 2019 des néo bacheliers 2018-2019 est analysé par scénarios de réussite, types de baccalauréat ou champs disciplinaires.

5.4. Le droit est la discipline dans laquelle la part des néo bacheliers qui poursuivent en L2 est la plus faible et où la part de ceux qui restent en L1 est la plus forte tandis que les lettres - sciences humaines hors psychologie sont la discipline où la part des départs est la plus forte

Comme nous l'avons vu *supra*, la part des néo bacheliers 2018-2019 qui font le choix en 2019 d'une poursuite d'études en L2 s'établit toutes disciplines confondues à 43,4 % variant de 41,2 % des inscrits en droit à 47,7 % en STAPS. La part moyenne des choix de redoublement ou de poursuite en L1 est de 21,1 %, la plus importante étant également observée en droit (28,5 %), la moins importante en lettres-sciences humaines hors psychologie (17,2 %). Les choix de départ des établissements sont importants. Le taux moyen de départ est de 30,2 %. C'est par ordre d'importance le deuxième choix des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019. Il atteint 33,1 % en économie-gestion et même 35,2 % en lettres - sciences humaines hors psychologie. Comme l'a déjà indiqué la mission, il est indispensable de distinguer dans ces taux les décisions qui relèvent de réorientations externes et d'abandons. Le taux moyen de réorientations internes est faible à 5,3 % (de 4,1 % en lettres - sciences humaines hors psychologie à 8 % en sciences hors STAPS).

Le taux de redoublement (ou de poursuite en L1) des néo bacheliers ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement (38 % en sciences hors STAPS contre 19 % pour les étudiants non accompagnés) est supérieur à celui des néo bacheliers sans parcours personnalisé dans tous les champs disciplinaires sauf en psychologie où la proportion est inverse (14,7 % contre 21 %), peut-être parce que ce champ disciplinaire, que la mission a souhaité suivre de manière isolée est celui qui compte le plus faible effectif d'étudiants accompagnés (245 étudiants répartis sur trois établissements seulement), l'université Montpellier 3 en comptant à elle seule 145 sur 245.

En dehors de la psychologie, les néo bacheliers accompagnés quittent proportionnellement plus leur filière, par départ de l'établissement ou réorientation, que les autres.

Tableau 37 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 selon le domaine disciplinaire et selon le suivi ou non d'un dispositif d'un parcours personnalisé

disciplines	dispositifs pédagogiques	effectifs 2018-2019	part des redoublements en interne	part des poursuites en L2 en interne	part des réorientations en interne	part des départs de l'établissement	part des départs et réorientations
Droit	parcours personnalisés	1018	35,1%	20,8%	4,6%	39,5%	44,1%
	hors parcours personnalisés	15640	28,1%	42,5%	5,8%	23,6%	29,4%
Total Droit		16658	28,5%	41,2%	5,7%	24,5%	30,3%
Economie-gestion	parcours personnalisés	1122	29,9%	17,7%	4,7%	47,6%	52,3%
	hors parcours personnalisés	9951	18,5%	43,9%	6,0%	31,5%	37,6%
Total Economie-gestion		11073	19,7%	41,3%	5,9%	33,1%	39,1%
Lettres-sciences humaines (hors psychologie)	parcours personnalisés	1870	29,3%	30,2%	3,4%	45,0%	48,4%
	hors parcours personnalisés	33235	16,5%	44,2%	4,2%	34,7%	38,8%
Total Lettres et sciences humaines (hors psychologie)		35105	17,2%	43,4%	4,1%	35,2%	39,4%
Sciences (hors STAPS)	parcours personnalisés	1660	38,0%	15,0%	8,9%	38,1%	47,0%
	hors parcours personnalisés	12376	19,0%	47,5%	7,8%	25,7%	33,5%
Total Sciences (hors STAPS)		14036	21,2%	43,7%	8,0%	27,1%	35,1%
Psychologie	parcours personnalisés	245	19,2%	59,2%	0,8%	21,2%	22,0%
	hors parcours personnalisés	7206	21,0%	46,1%	5,3%	27,7%	33,0%
Total Psychologie		7451	20,9%	46,5%	5,1%	27,5%	32,6%
STAPS	parcours personnalisés	1439	41,1%	23,2%	3,7%	32,0%	35,7%
	hors parcours personnalisés	7114	20,6%	52,6%	4,6%	22,2%	26,8%
Total STAPS		8553	24,1%	47,7%	4,5%	23,8%	28,3%
Total général		92876	21,1%	43,4%	5,3%	30,2%	35,5%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

5.5. Sans surprise, la poursuite d'étude dans la même filière (passage en L2 ou maintien en L1) est fortement corrélée au nombre d'UE validées

Pour analyser le suivi en 2019 des néo bacheliers inscrits en L1 en 2018-2019, la mission a fait le choix de répartir les néo bacheliers entre trois scénarios – avoir validé toutes les UE auxquelles l'étudiant est inscrit, avoir validé au moins 50 % des UE sans les avoir validées toutes, avoir validé moins de 50 % des UE – de manière exclusive et non pas cumulative⁴⁰, de manière à mesurer les trajectoires spécifiques à chaque situation de réussite ou d'échec. Dans la mesure où l'écart entre les deux premiers scénarios concerne essentiellement les étudiants ayant bénéficié d'un allongement de la durée des études, la mission a fait le choix de ne pas développer l'analyse du devenir des néo bacheliers dans le cas du premier scénario de réussite.

5.5.1. Les néo bacheliers 2018-2019 ayant validé la totalité des UE auxquelles ils étaient inscrits poursuivent massivement en L2 sauf lorsqu'ils bénéficient d'un allongement de la durée des études

Parmi les étudiants ayant validé toutes les UE auxquelles ils étaient inscrits, le devenir le plus fréquemment observé à la rentrée 2019 est la poursuite d'étude en L2 dans le même champ disciplinaire (89,3 %), à l'exception des étudiants ayant bénéficié d'un allongement des études, qui ont plutôt tendance à redoubler (69,9 %) puisqu'ils n'ont pas pu matériellement valider la totalité des UE composant la L1. La part des réorientations en interne (2,5 %) et des départs (7,4 %) est extrêmement faible.

Dans ce scénario de réussite, les étudiants ayant bénéficié de modules complémentaires, tous baccalauréats confondus, poursuivent un peu plus fréquemment leur formation en L2 que les néo bacheliers n'ayant pas bénéficié d'un parcours aménagé (93,2 % contre 89,7 %). Ils sont par conséquent proportionnellement moins nombreux à se réorienter en interne ou à quitter l'établissement (6,6 % contre 10 %).

Fort logiquement le taux de poursuite en L2 tombe à 17,1 % pour les néo bacheliers avec allongement de la durée des études⁴¹. Il s'agit essentiellement d'étudiants bénéficiant des dispositions permettant de s'inscrire en L2 sans avoir totalement validé la L1. Tout aussi logiquement, le choix de continuer en L1 concerne quasiment exclusivement les néo bacheliers bénéficiant de ce dispositif et il est motivé par la volonté d'obtenir les UE qui n'ont pas été préparées lors de la première année de L1. 69,9 % des néo bacheliers bénéficiant d'un allongement de la durée des études et qui ont validés les UE auxquelles ils étaient inscrits font ce choix. Ce sont pratiquement tous des néo bacheliers généraux.

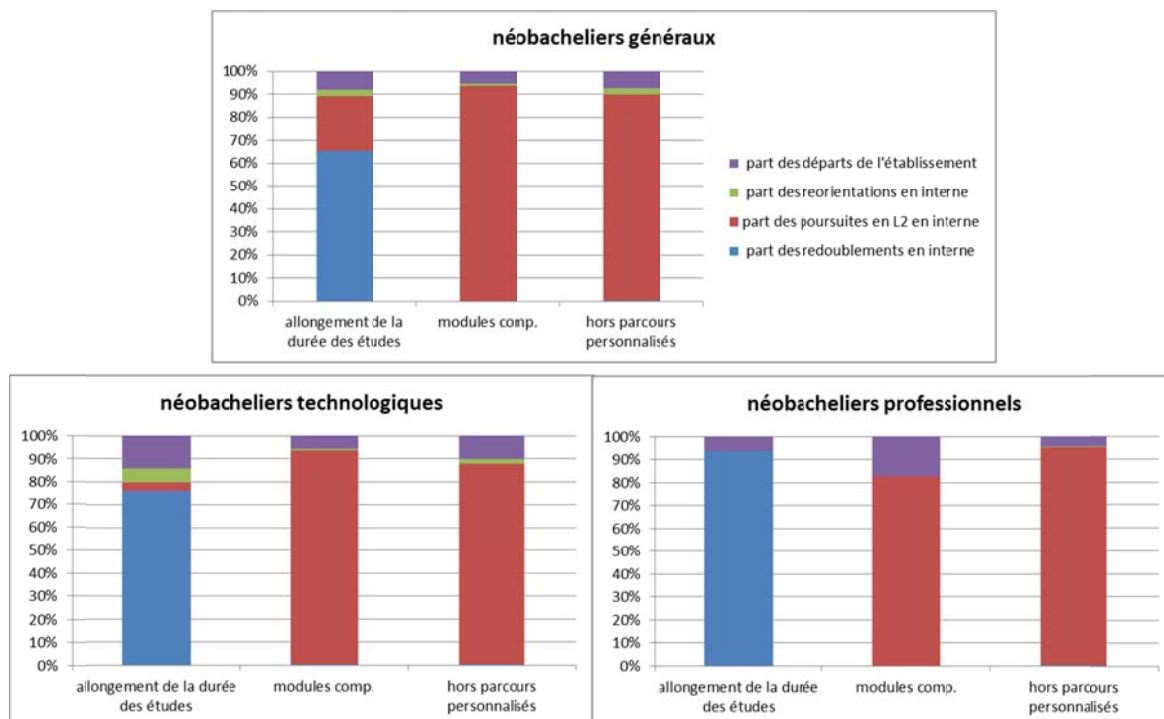
Parmi les néo bacheliers qui sont en réussite sur la base de ce premier scénario, 3,4 % des allongements de la durée des études, 1,1 % des parcours avec modules complémentaires et 2,5 % des autres néo bacheliers concernés font le choix de se réorienter en interne. Ce sont en proportion, les bacheliers technologiques avec allongement de la durée des études (6,3 %) puis les bacheliers généraux, tous types de parcours confondus, qui utilisent le plus cette possibilité.

Enfin, le choix de quitter l'établissement est fait par 9,6 % des bénéficiaires d'allongements d'études, 5,5 % des bénéficiaires de modules complémentaires et 7,5 % des néo bacheliers sans aménagements pédagogiques qui ont validés les UE auxquelles ils étaient inscrits.

⁴⁰ Chaque étudiant ne peut être concerné que par un seul scénario.

⁴¹ Les néo bacheliers technologiques et professionnels dans ce cas sont peu nombreux (respectivement 79 et 16).

Graphique 6 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé toutes les UE auxquelles ils étaient inscrits, par baccalauréats



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

5.5.2. La majorité des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits sans les avoir validées toutes, restent en L1

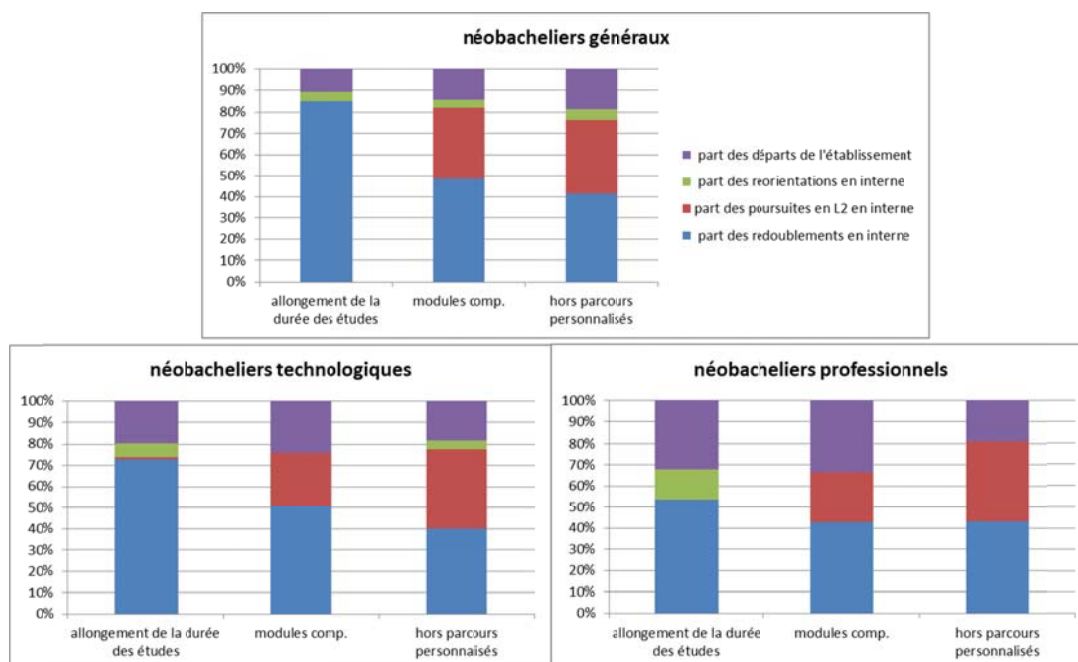
Les néo bacheliers qui s'inscrivent dans un parcours de réussite en ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits sans les avoir validées toutes, poursuivent pour 77 % d'entre eux leurs cursus dans la même filière. Ils sont 33,9 % à poursuivre en L2 – il s'agit essentiellement d'étudiants bénéficiant des dispositions permettant de s'inscrire en L2 sans avoir totalement validé la L1 – et 43,1 % à redoubler en L1. Ceux qui ont bénéficié d'un parcours personnalisé sous la forme d'un allongement de la durée des études redoublent en proportion encore plus importante (77,9 % contre 48,7 % pour les bénéficiaires de modules complémentaires). Enfin, ils sont 4,6 % à se réorienter en interne et 18,4 % à quitter l'établissement.

Ce choix de poursuivre dans la même filière est d'autant plus observé qu'ils ont bénéficié d'un allongement de la durée des études (77,9 %), surtout s'ils sont néo bacheliers généraux (85,3 %), un peu moins s'ils sont néo bacheliers technologiques et professionnels (respectivement 73,1 % et 53,6 %). Il est beaucoup moins important si les néo bacheliers ont bénéficié de modules complémentaires (48,7 %) ou n'étaient pas en parcours personnalisé (41,3 %). Dans ces deux derniers cas, les différences entre bacheliers généraux et technologiques sont peu importantes (de 1 à 2 points) et un peu plus marquées avec les bacheliers professionnels (de l'ordre de 8 points). Les poursuites d'études en L2 ne concernent évidemment pas les étudiants bénéficiant d'un allongement de la durée des études. Pour les autres, le choix de poursuite est un peu plus marqué chez les néo bacheliers sans parcours personnalisé (35,4 %) que chez ceux qui ont bénéficié de modules complémentaires (32 %). Cependant, cette observation vaut pour les néo bacheliers technologiques et professionnels mais pas pour les néo bacheliers généraux qui semblent bénéficier davantage des effets des parcours avec modules complémentaires.

Le cumul des deux situations, ou persévérance dans la même filière, est plus élevé chez les néo bacheliers avec modules complémentaires (80,7 %) puis avec allongement de la durée des études (78,2 %) ou ne bénéficiant d'aucun dispositif spécifique (76,7 %). Les choix de réorientation interne sont très faibles, de 2,9 % chez les étudiants bénéficiant de modules complémentaires à 5,9 en cas d'allongement de la durée des études, surtout pour les bacheliers professionnels (14,3 %) traduisant ainsi la volonté de poursuivre les études supérieures. Le taux de départ moyen de l'établissement varie selon les dispositifs

pédagogiques de 15,9 % à 18,6 %. Il est cependant supérieur à 30 % pour les néo bacheliers professionnels bénéficiant de dispositifs pédagogiques spécifiques.

Graphique 7 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé au moins 50% des UE auxquelles ils étaient inscrits sans les avoir validé toutes, par baccalauréats



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

5.5.3. La plus grande part des néo bacheliers 2018-2019 qui ont validé moins de 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits quittent l'établissement, dans des proportions légèrement inférieures pour ceux qui ont bénéficié de dispositifs pédagogiques spécifiques

Dans l'ensemble, les étudiants ayant validé moins de 50 % des UE auxquelles ils étaient inscrits en 2018-2019 ont majoritairement choisi le départ (54,3 %). Ils ont ensuite fait le choix du redoublement (36,9 %) ou de la réorientation en interne (8,2 %), sans qu'il n'existe de différences notables entre ceux qui ont bénéficié d'un parcours personnalisé et les autres.

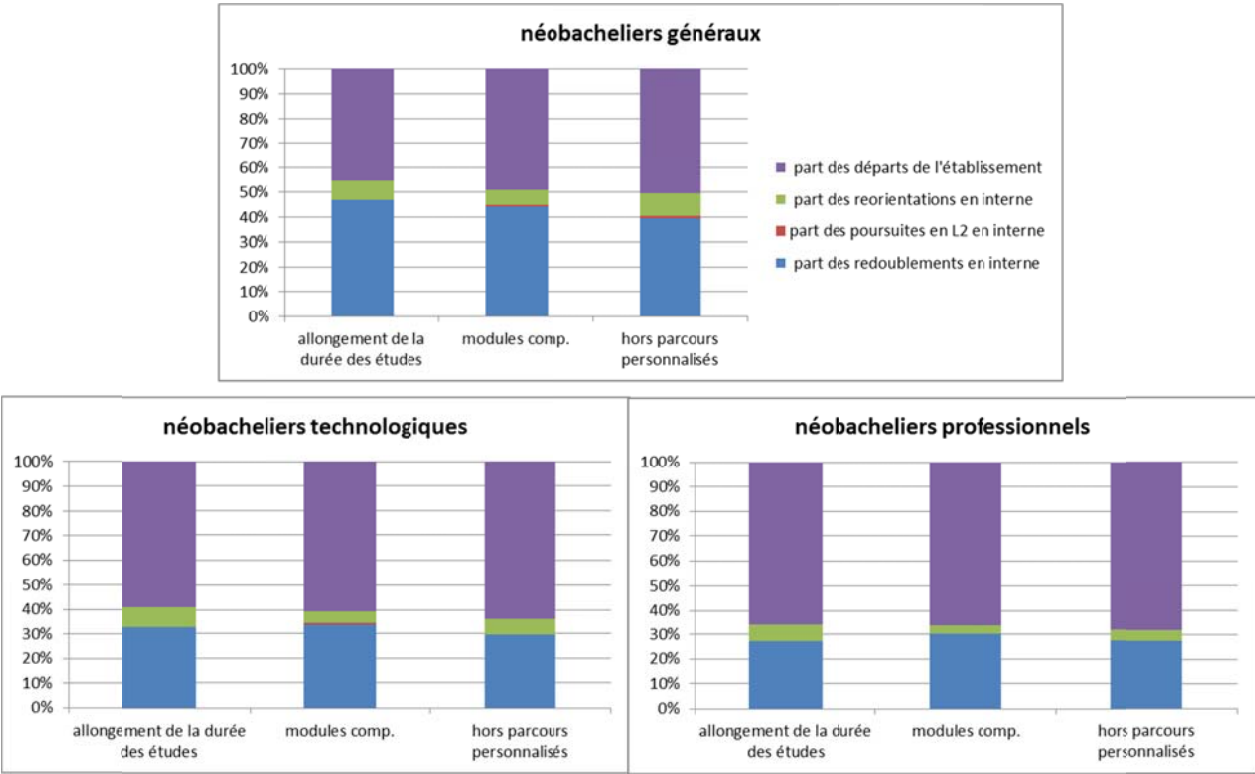
Si l'on prend en compte globalement les deux situations les plus courantes, à savoir le redoublement et la poursuite en L2 dans le même établissement, aucune différence majeure n'est constatée entre les étudiants, quel que soit les dispositifs qu'ils ont suivis.

L'analyse par baccalauréat nuance légèrement ce constat. Le choix de quitter l'établissement touche de 54,7 % à 55,2 % des néo bacheliers 2018-2019 concernés par ce résultat. Ce taux est plus important pour les bacheliers professionnels (de 65,9 % à 68,1 % selon le dispositif pédagogique suivi) que pour les bacheliers technologiques (de 58,7 % à 63,6%) et les bacheliers généraux (de 45,1 % à 50,2 %). **Pour chaque type de baccalauréat le fait d'avoir bénéficié d'un parcours personnalisé atténue très légèrement le taux de départ de 1 à 5 points selon les configurations.**

Les redoublements constituent le deuxième choix des néo bacheliers ayant validé moins de la moitié des UE. Il concerne un peu plus les étudiants ayant bénéficié d'un parcours personnalisé (de 37,3 % à 38,9 %) que les autres (36,7 %) et surtout les néo bacheliers généraux (46,8 % et 44,2 %), un peu moins les bacheliers technologiques (autour de 33 %) et professionnels (entre 27,2 % et 30,2 %). Le fait d'avoir bénéficié d'un parcours aménagé contribue à maintenir les étudiants concernés dans le cycle de formation un peu plus que les autres ; même lorsqu'ils sont éloignés de la réussite à court terme. La part des réorientations en internes est faible, de 5,2 % à 8 % selon les configurations. Par ordre décroissant d'importance, elles concernent d'abord les bacheliers généraux, puis technologiques, puis professionnels et d'abord les parcours sans aménagement pédagogique, puis les allongements de la durée des études et enfin les parcours avec modules complémentaires.

Comme pour le scénario de réussite précédent, l'impact des dispositifs d'accompagnement est surtout visible pour les titulaires d'un baccalauréat général, et dans une moindre mesure pour les néo bacheliers technologiques qui restent plus dans leur filière d'origine.

Graphique 8 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé moins de 50% des UE auxquelles ils étaient inscrits, par baccalauréats



Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Tableau 38 : Situation à la rentrée 2019 des néo bacheliers 2018-2019 selon leur réussite et les dispositifs suivis en 2018-2019

scénarios de mesure de la réussite	type d'accompagnement personnalisé	effectifs 2018-2019	répartition	effectif dans l'établissement	part des redoublements en interne	part des poursuites en L2 en interne	part des réorientations en interne	part des départs de l'établissement	part des redoublements et poursuite en L2
avoir validé la totalité des UE auxquelles l'étudiant est inscrit (R2)	allongement de la durée des études	292	0,3%	264	69,9%	17,1%	3,4%	9,6%	87,0%
	modules complémentaires	1 596	1,7%	1 508	0,2%	93,2%	1,1%	5,5%	93,4%
	hors parcours personnalisés	40 094	43,2%	37 097	0,3%	89,7%	2,5%	7,5%	90,0%
	total	41 982	45,2%	38 869	0,8%	89,3%	2,5%	7,4%	90,1%
avoir validé au moins 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit sans les avoir validées toutes	allongement de la durée des études	271	0,3%	228	77,9%	0,4%	5,9%	15,9%	78,2%
	modules complémentaires	456	0,5%	381	48,7%	32,0%	2,9%	16,4%	80,7%
	hors parcours personnalisés	6 848	7,4%	5 574	41,3%	35,4%	4,7%	18,6%	76,7%
	total	7 575	8,2%	6 183	43,1%	33,9%	4,6%	18,4%	77,0%
avoir validé moins de 50 % des UE auxquelles l'étudiant est inscrit	allongement de la durée des études	1 983	2,1%	898	37,3%	0,0%	8,0%	54,7%	37,3%
	modules complémentaires	2 905	3,1%	1 301	38,9%	0,7%	5,2%	55,2%	39,6%
	hors parcours personnalisés	38 431	41,4%	17 605	36,7%	0,7%	8,4%	54,2%	37,4%
	total	43 319	46,6%	19 804	36,9%	0,7%	8,2%	54,3%	37,5%
Total général		92 876	100,0%	64 856	21,1%	43,4%	5,3%	30,2%	64,5%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Note : les néo bacheliers sont répartis par scénario de manière exclusive et non pas cumulative comme dans l'analyse de la réussite afin de mesurer les trajectoires spécifiques à chaque situation de réussite ou d'échec.

En conclusion, la mission recommande de suivre l'insertion et la réussite des néo bacheliers, et plus largement de tous les étudiants, en L1 à partir des quatre indicateurs suivants :

- **le taux de présence aux examens calculé à partir du nombre de néo bacheliers disposant d'au moins une note supérieure à zéro dans chacune des UE auxquelles ils sont inscrits ;**
- **le taux de réussite établi à partir du nombre de néo bacheliers ayant validé toutes les UE – ou les crédits ECTS correspondants – auxquelles ils sont inscrits ;**
- **le taux d'insertion dans un parcours de réussite déterminé à partir du nombre de néo bacheliers ayant validé au moins 50 % des UE – ou les crédits ECTS correspondants – auxquelles ils sont inscrits ;**
- **le taux d'abandon mesuré à partir du nombre de néo bacheliers ayant quitté l'établissement et ne se réinscrivant pas l'année suivante dans un établissement d'enseignement supérieur.**



Pascal AIMÉ



Philippe BÉZAGU



Mélanie CAILLOT

Annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine.....	59
Annexe 2 :	Liste des universités visitées	61
Annexe 3 :	Tableaux relatifs aux taux de présence aux examens par établissements	62
Annexe 4 :	Tableaux relatifs aux taux de réussite par établissements	65
Annexe 5 :	Mesure de l’impact des parcours personnalisés sur la réussite étudiante mesurée à travers le premier scénario de réussite proposé par la mission	71
Annexe 6 :	Modalités de paramétrage dans APOGEE de l’enregistrement des notes et de calcul des résultats	73
Annexe 7 :	Note de cadrage méthodologique de recueil des données	74

Lettre de saisine



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Directeur du Cabinet

Paris, le 10 MAI 2019

Note à l'attention de

Monsieur Jean-Richard CYTERMANN
Chef de service l'inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche

Objet : Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE

La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) a créé une nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur, qui améliore l'information dont bénéficient les lycéens et modifie les modalités d'affectation dans les formations post-baccalauréat, afin d'éclairer les choix d'orientation des futurs étudiants et de leur permettre d'accéder à la formation la plus adaptée à leur parcours antérieur comme à leur projet d'études et d'insertion professionnelle. Elle a notamment mis fin au recours au tirage au sort pour départager les candidats et fait reposer l'admission dans les formations supérieures sur une analyse de la cohérence entre les vœux formulés par chacun d'entre eux, les acquis de sa formation et les caractéristiques de la filière demandée. Elle a prévu en outre la mise en place par les établissements d'enseignement supérieur de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés (enseignements complémentaires, horaires aménagés, aménagements de rythme, semestre ou année de consolidation intégrée, etc.), de façon à offrir les meilleures chances de réussite aux étudiants susceptibles de rencontrer des difficultés à leur entrée dans le supérieur.

Un an après l'adoption de la loi, il est nécessaire de pouvoir mesurer l'impact de cette nouvelle procédure sur la réussite des étudiants et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement proposés par les universités.

C'est pourquoi je souhaite que vous conduisiez une mission d'analyse et de suivi en quatre volets successifs.

Le premier consistera à recueillir et à analyser d'ici le 1er juillet, sur la base d'un échantillon représentatif de la diversité des établissements, les données relatives à l'évolution des taux de présence et de réussite aux examens du premier semestre 2018-2019 par rapport à ceux constatés l'année précédente ainsi que toute autre donnée qu'il vous paraîtrait pertinent d'analyser. Dans la mesure du possible, vous conduirez également une analyse spécifique de l'évolution de cette assiduité et de cette réussite chez les étudiants ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement à la réussite.

.../...

Le second volet portera, entre septembre et décembre 2019, sur l'examen des taux de présence et de réussite aux examens du second semestre 2018-2019 – de façon à dresser un bilan global de l'impact de la loi sur la réussite des étudiants au cours de la première année de sa mise en œuvre. Vous analyserez également les effets produits par les dispositifs d'accompagnement mis en place en 2018-2019, au regard notamment de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique, de la progression des étudiants ayant bénéficié de dispositifs de réussite et de leur situation à la rentrée 2019. Vous engagerez une réflexion sur la mesure de progression et de la réussite dans l'enseignement supérieur et proposerez des indicateurs pertinents. Vous vous interrogerez enfin sur la façon dont les systèmes d'information peuvent être mobilisés afin d'améliorer celle-ci grâce à un meilleur suivi des résultats des étudiants.

Vous renouvelerez, dans le cadre des troisième et quatrième volets de la mission, entre septembre et décembre 2020, puis entre septembre 2020 et décembre 2021, l'analyse des taux de présence et de réussite aux examens et des effets des dispositifs d'accompagnement sur la progression et sur la réussite des étudiants, respectivement pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

Vous pourrez vous appuyer à cette fin sur les services de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), en particulier sur le service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, sur le Service à compétence nationale Parcoursup et sur la sous-direction des systèmes d'information et des études statistique (SIES).



Nicolas CASTOLDI

Liste des académies et des universités visitées et des inspecteurs généraux ayant participé à la mission

Régions académiques	Académies	Universités	Binômes
PACA	Aix-Marseille	Aix-Marseille	Picq, Jolliat
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	Bordeaux 3	Rossignol, Plaud
	Poitiers	Poitiers	
		Limoges	Limoges
Bourgogne Franche-Com	Dijon	Bourgogne	Aimé, Tronchet
	Besançon	Franche-Comté	Rey - Gallié
Normandie	Caen-Rouen	Caen	Le Pivert, Allal
		Rouen	
Nantes	Nantes	Angers	Bézagu, Gillard
		Nantes	
			Le Mans
Grand-Est	Nancy-Metz	Lorraine	Schmidt, Piozin
	Strasbourg	Strasbourg	Deroche
Auvergne-Rhône-Alpes	Lyon	Lyon 2	Ménager, Sultan
		Lyon 3	
	Clermont-Ferrand	Clermont-Auvergne	Caillot
	Grenoble	Savoie-Mont-Blanc	Dulbecco, Delpech
Occitanie	Montpellier	Montpellier	Lacroix-Beer
		Montpellier 3	
	Toulouse	Toulouse 2	Clareton-Perotin ; Boutet-Waïss
Toulouse 3			
Île-de-France	Paris	Paris 2	Perrey, Jeauffroy
		Paris 5	
		Paris 8	Minault
		Paris 12 (UPEC)	Perrey
		Versailles	Paris 10
Hauts-de-France	Amiens	Picardie Jules Verne	Forest
	Lille	Valenciennes	Franchi-Bétant
Rennes	Rennes	Rennes 1	Ménager
		Rennes 2	Forest, Laguette

Tableaux relatifs aux taux de présence aux examens par établissements

Tableau 39 : Part des néo bacheliers bénéficiant d'un parcours personnalisé en 2018-2019 dans l'ensemble des néo bacheliers

établissements	part de l'ensemble des néo bacheliers			part des néo bacheliers avec parcours personnalisé dans l'ensemble des néo bacheliers			différence		
	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
Aix-Marseille	82,4%	12,5%	5,0%	1,7%	34,3%	36,9%	-81	22	32
Bordeaux 3	84,4%	10,7%	4,9%	10,5%	12,2%	22,2%	-74	1	17
Poitiers	85,5%	11,9%	2,6%				-85	-12	-3
Limoges	83,2%	12,7%	4,1%	20,5%	39,1%	42,3%	-63	26	38
Bourgogne	87,3%	9,1%	3,6%	3,6%	18,4%	26,2%	-84	9	23
Franche-Comté	83,7%	12,4%	3,8%	3,4%	29,6%	37,6%	-80	17	34
Caen	85,4%	11,1%	3,4%				-85	-11	-3
Rouen	82,6%	13,8%	3,6%				-83	-14	-4
Angers	85,8%	10,5%	3,8%	15,9%	72,0%	74,7%	-70	62	71
Nantes	86,9%	9,8%	3,4%	3,5%	18,3%	18,9%	-83	9	15
Le Mans	82,8%	11,7%	5,5%	32,8%	57,3%	40,3%	-50	46	35
Lorraine	79,3%	14,9%	5,7%				-79	-15	-6
Strasbourg	85,1%	10,3%	4,6%	6,8%	37,0%	56,0%	-78	27	51
Lyon 2	80,2%	14,8%	5,1%	0,9%	1,2%	3,4%	-79	-14	-2
Lyon 3	88,4%	8,2%	3,4%	7,7%	9,4%	25,4%	-81	1	22
Clermont-Auvergne	84,9%	10,9%	4,2%	6,3%	30,8%	38,2%	-79	20	34
Savoie-Mont-Blanc	87,2%	10,2%	2,7%	15,7%	16,5%	20,9%	-71	6	18
Montpellier	88,8%	9,2%	2,0%	5,8%	32,2%	50,0%	-83	23	48
Montpellier 3	74,6%	16,4%	9,0%	11,6%	7,7%	6,6%	-63	-9	-2
Toulouse 2	74,8%	15,9%	9,3%				-75	-16	-9
Toulouse 3	90,1%	8,8%	1,1%	25,7%	55,9%	54,5%	-64	47	53
Paris 2	97,2%	2,6%	0,2%	6,7%	43,9%	40,0%	-90	41	40
Paris 5	87,6%	10,8%	1,6%				-88	-11	-2
Paris 8	58,1%	27,0%	14,8%	1,5%	14,6%	12,5%	-57	-12	-2
Paris 12	78,7%	17,5%	3,8%	7,5%	27,2%	44,3%	-71	10	41
Picardie Jules Verne	75,9%	18,6%	5,4%	5,2%	15,3%	20,1%	-71	-3	15
Valenciennes	77,9%	16,0%	6,1%	16,0%	56,7%	56,4%	-62	41	50
Rennes 1	94,7%	4,6%	0,7%	1,5%	21,9%	26,7%	-93	17	26
Total	82,8%	12,6%	4,6%	5,8%	18,5%	21,3%	-77	6	17

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Note : en vert les différences positives

Tableau 40 : Évolution des taux de présence P1 et P2 des néo bacheliers inscrits en L1 dans les 28 établissements entre 2017-2018 et 2018-2019 par baccalauréats d'origine

établissements	Évolution du taux de présence P1 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019				Évolution du taux de présence P2 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019			
	Total	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Total	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
Aix-Marseille	2,9	1,9	5,1	8,1	-1,8	-1,2	-10,0	-6,2
Bordeaux 3	2,1	1,2	5,6	-0,9	-0,1	-2,3	4,2	-0,4
Poitiers	-0,1	-0,5	5,5	-8,6	-5,0	-5,5	0,1	-8,0
Limoges	0,4	-0,1	0,9	5,8	1,9	0,8	8,7	-0,4
Bourgogne	1,1	1,2	-1,9	0,5	6,3	5,6	3,5	9,0
Franche-Comté	-0,8	-0,4	-2,4	-10,1	0,6	0,03	-0,8	-2,4
Caen	0,0	-0,4	-1,8	9,4	-0,6	-0,9	-3,6	3,0
Rouen	1,4	-0,3	5,7	-5,0	4,4	1,6	5,2	7,1
Angers	0,7	0,8	1,4	-5,5	9,0	7,9	8,5	18,6
Nantes	0,2	0,5	-0,5	-3,9	4,3	5,4	-1,3	6,8
Le Mans	-0,8	-0,7	-0,2	-4,8	0,7	-2,5	17,4	2,7
Lorraine	1,6	0,9	2,5	1,1	5,0	3,8	2,7	5,4
Strasbourg	1,9	1,6	0,3	5,2	4,6	4,0	3,3	-0,01
Lyon 2	-0,1	0,2	0,2	-2,9	-0,4	0,0	-1,7	3,3
Lyon 3	-1,0	-0,9	-6,2	7,5	-1,5	-1,1	-7,0	-7,5
Clermont-Auvergne	4,1	3,2	8,6	6,1	2,4	1,9	-0,1	3,0
Savoie-Mont-Blanc	1,6	0,7	2,9	7,4	7,1	5,0	8,0	9,3
Montpellier	2,4	0,9	6,1	14,1	3,6	2,2	-1,0	-6,1
Montpellier 3	0,2	-0,2	0,8	0,5	4,6	2,6	6,4	7,8
Toulouse 2	-0,7	-0,4	-1,1	-2,5	0,4	1,1	-3,8	4,4
Toulouse 3	-0,1	-0,6	1,3	-1,8	2,9	1,3	8,0	-3,0
Paris 2	0,7	0,5	-11,2	-6,7	2,5	1,6	-12,6	-18,1
Paris 5	-0,3	-1,0	3,2	9,9	2,8	2,3	0,2	22,3
Paris 8	-1,2	-4,2	4,2	2,3	1,5	0,9	3,1	3,7
Paris 12	-3,3	-3,0	-7,7	-3,9	3,2	0,4	5,8	7,1
Picardie Jules Verne	1,1	1,0	3,4	-6,1	2,9	1,7	4,7	6,0
Valenciennes	2,2	0,8	1,1	9,7	15,6	10,9	15,1	13,1
Rennes 1	-0,2	-0,2	0,6	-6,7	3,4	3,4	-0,4	44,4
Total	0,7	0,2	1,3	1,3	2,5	1,7	1,3	3,6

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Note : en gris les différences positives, en rose les différences négatives

Tableau 41 : Évolution des taux de présence P1 et P2 des néo bacheliers inscrits en L1 dans les 28 établissements entre 2017-2018 et 2018-2019 par champs disciplinaires

	Évolution du taux de présence P1 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019							Évolution du taux de présence P2 des néo bacheliers entre 2017-2018 et 2018-2019						
	Total	Droit	Économie- gestion	Lettres- sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total	Droit	Économie- gestion	Lettres- sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS
Aix-Marseille	2,9	-1,8	1,6	6,8	5,6	2,4	0,5	-1,8	-9,1	-3,5	4,1	-3,0	1,0	1,2
Bordeaux 3	2,1			2,1				-0,1			-0,1			
Poitiers	-0,1	1,5	1,4	-0,5	0,2	-2,8	1,3	-5,0	-8,5	-5,8	-5,4	-6,0	-4,9	5,8
Limoges	0,4	1,0	-0,1	2,5	-1,4		-3,1	1,9	0,7	2,7	1,5	5,8		-0,6
Bourgogne	1,1	2,7	2,9	-0,2	2,2	-0,3	-0,8	6,3	4,8	2,2	6,1	13,1	2,7	7,4
Franche-Comté	-0,8	0,7	-5,2	0,4	1,4	-1,8	-2,2	0,6	8,5	-1,4	-0,7	-7,0	3,8	5,6
Caen	0,0	0,8	-0,2	-0,9	0,8	1,0	0,3	-0,6	0,9	4,3	-4,9	0,3	1,1	5,2
Rouen	1,4	3,2	6,7	-1,2	-3,3	4,8	3,0	4,4	1,7	11,4	0,5	3,1	11,1	5,7
Angers	0,7	3,5	0,9	-0,5	1,4	-0,6		9,0	1,3	3,6	11,5	9,0	16,7	
Nantes	0,2	2,8	1,0	-1,2	1,5	-1,0	-0,1	4,3	-0,8	3,1	3,4	7,3	-7,0	25,1
Le Mans	-0,8	-0,7	-0,6	0,5	-1,6		-2,1	0,7	-2,3	3,8	-0,1	1,7		3,5
Lorraine	1,6	3,3	-0,7	3,2	1,0	0,4	-2,2	5,0	11,8	8,2	-0,2	11,5	-2,4	5,9
Strasbourg	1,9	0,1	-3,2	2,6	4,2	5,0	0,1	4,6	10,5	-1,7	1,1	7,6	-1,1	9,5
Lyon 2	-0,1	3,9	-5,6	-0,8	1,0	-1,0		-0,4	5,6	-10,7	-1,1	3,5	-1,2	
Lyon 3	-1,0	-2,1	-0,2	0,2				-1,5	-0,3	0,8	-2,8			
Clermont-Auvergne	4,1	0,6	-0,3	2,4	14,4	1,9	-0,3	2,4	-6,3	-5,8	4,4	5,5	8,6	6,7
Savoie Mont Blanc	1,6	9,0	-1,9	-1,1	0,7	2,7	1,6	7,1	13,7	10,7	0,1	15,5	6,6	-2,8
Montpellier	2,4	0,1	-0,2		7,9		0,0	3,6	-0,7	-0,3		12,7		3,0
Montpellier 3	0,2		-3,8	0,6	3,6	-0,8		4,6		-6,5	5,8	-10,3	4,1	
Toulouse 2	-0,7		-11,8	-0,5	10,3	-1,4		0,4		-2,1	1,9	2,7	-5,9	
Toulouse 3	-0,1				-0,2		0,1	2,9				-0,9		19,1
Paris 2	0,7	0,7	0,9	2,3				2,5	1,4	5,9	4,5			
Paris 5	-0,3	1,5	-3,3	-3,4	1,1	2,0	-2,5	2,8	6,1	-11,2	-8,1	0,8	12,9	6,0
Paris 8	-1,2	-10,8	-0,7	-1,1	15,3	-2,0		1,5	-10,3	3,7	2,5	-1,8	7,8	
Paris 12	-3,3	-5,8	-8,5	1,3	0,1		1,0	3,2	5,0	-6,4	9,8	0,1		3,9
Picardie Jules Verne	1,1	2,3	0,8	0,9	2,6	0,4	-0,3	2,9	1,1	6,2	0,6	-1,7	7,5	9,5
Valenciennes	2,2	3,7	1,5	2,3	0,7		2,6	15,6	14,6	4,3	10,7	14,9		31,4
Rennes 1	-0,2	0,0	-1,2	0,0	0,3			3,4	0,3	6,8	-8,0	6,9		
Total	0,7	0,3	-1,0	0,7	2,6	0,4	-0,1	2,5	1,2	0,9	1,8	3,8	1,6	8,4

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Note : en gris les différences positives, en rose les valeurs négatives.

Tableaux relatifs aux taux de réussite par établissements

Tableau 42 : Évolution du taux de réussite R1P1 en L1 des néo bacheliers, entre 2017-2018 et 2018-2019, par baccalauréats, calculé sur la base de la première définition du taux de présence*

Etablissements	Année 2017-2018				Année 2018-2019				Différence			
	taux de réussite global				taux de réussite global				taux de réussite global			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Aix-Marseille	43,4%	50,3%	14,2%	5,1%	45,2%	52,0%	12,6%	5,9%	1,9	1,7	-1,6	0,8
Bordeaux 3	48,9%	55,5%	18,1%	7,1%	49,1%	54,5%	16,6%	10,5%	0,2	-1,0	-1,5	3,4
Poitiers	56,9%	62,4%	22,8%	7,5%	53,4%	59,0%	20,2%	10,8%	-3,5	-3,4	-2,6	3,3
Limoges	49,6%	56,8%	10,5%	7,4%	49,8%	56,0%	19,9%	3,4%	0,2	-0,7	9,4	-4,0
Bourgogne	48,5%	55,2%	11,0%	2,6%	52,3%	57,2%	16,2%	9,6%	3,8	2,0	5,2	7,1
Franche-Comté	48,3%	55,2%	16,3%	5,3%	49,4%	54,9%	18,8%	10,6%	1,2	-0,4	2,6	5,3
Caen	43,9%	49,8%	9,3%	6,5%	45,5%	51,2%	10,9%	6,4%	1,7	1,4	1,7	0,0
Rouen	46,5%	53,6%	15,2%	2,2%	51,0%	57,0%	16,4%	8,9%	4,5	3,3	1,2	6,6
Angers	54,7%	60,4%	25,1%	15,4%	59,1%	64,8%	22,8%	18,8%	4,4	4,4	-2,3	3,5
Nantes	49,9%	53,9%	20,6%	7,6%	51,7%	57,3%	11,4%	8,2%	1,8	3,4	-9,2	0,6
Le Mans	50,7%	57,9%	21,0%	7,4%	50,9%	58,7%	11,3%	8,8%	0,1	0,7	-9,7	1,5
Lorraine	45,0%	53,6%	12,8%	6,9%	45,8%	53,6%	12,6%	3,9%	0,7	0,0	-0,3	-3,0
Strasbourg	34,4%	39,4%	7,1%	6,6%	38,5%	43,0%	11,7%	5,9%	4,1	3,6	4,5	-0,7
Lyon 2	67,6%	73,6%	42,0%	19,5%	58,8%	65,8%	27,7%	13,3%	-8,8	-7,8	-14,2	-6,1
Lyon 3	45,7%	50,8%	8,4%	2,4%	48,0%	52,7%	8,4%	2,9%	2,2	2,0	0,0	0,5
Clermont-Auvergne	42,2%	48,3%	10,7%	3,8%	42,2%	47,8%	10,9%	3,8%	0,0	-0,5	0,2	0,1
Savoie-Mont-Blanc	44,2%	50,4%	14,7%	6,2%	50,9%	56,1%	13,8%	12,8%	6,7	5,6	-0,9	6,7
Montpellier	38,4%	43,3%	7,1%	4,9%	47,8%	51,9%	14,6%	2,0%	9,5	8,7	7,6	-2,9
Montpellier 3	49,5%	60,4%	24,1%	10,8%	47,2%	56,4%	22,9%	9,7%	-2,3	-4,0	-1,2	-1,1
Toulouse 2	48,5%	56,3%	28,4%	11,6%	42,3%	50,3%	19,7%	9,5%	-6,2	-5,9	-8,7	-2,1
Toulouse 3	45,1%	50,0%	5,7%	3,6%	49,4%	53,3%	11,7%	0,0%	4,3	3,3	5,9	-3,6
Paris 2	51,8%	54,4%	9,5%	0,0%	55,9%	56,9%	11,6%	0,0%	4,1	2,5	2,1	0,0
Paris 5	49,4%	53,5%	19,7%	5,1%	54,9%	59,4%	22,1%	13,8%	5,5	5,9	2,3	8,7
Paris 8	20,1%	27,9%	7,7%	1,2%	21,3%	30,3%	8,5%	4,7%	1,2	2,4	0,8	3,5
Paris 12	50,3%	60,0%	18,9%	3,0%	51,3%	57,3%	27,5%	11,3%	1,0	-2,7	8,7	8,3
Picardie Jules Verne	46,3%	55,6%	22,0%	2,8%	43,4%	52,3%	15,8%	4,6%	-2,9	-3,3	-6,2	1,8
Valenciennes	41,4%	54,8%	9,5%	5,5%	44,1%	52,9%	13,6%	6,8%	2,7	-1,9	4,1	1,3
Rennes 1	54,2%	56,7%	6,1%	0,0%	53,2%	56,0%	2,2%	0,0%	-1,0	-0,8	-3,9	0,0
Total	46,6%	53,4%	16,2%	6,4%	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%	1,3	0,8	-0,1	1,1

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

La valeur inférieure de l'indicateur est colorée en jaune alors que sa valeur supérieure est colorée en vert.

* Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits.

**Tableau 43 : Évolution du taux de réussite R1P2 en L1 des néo bacheliers, entre 2017-2018 et 2018-2019, par baccalauréats
calculé sur la base de la deuxième définition du taux de présence***

Etablissements	Année 2017-2018				Année 2018-2019				Différence			
	taux de réussite global				taux de réussite global				taux de réussite global			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Aix-Marseille	53,7%	59,4%	20,8%	9,7%	59,3%	63,7%	24,1%	14,5%	5,6	4,3	3,3	4,8
Bordeaux 3	77,0%	79,1%	57,3%	30,6%	79,3%	81,7%	48,2%	45,5%	2,4	2,6	-9,1	14,9
Poitiers	74,0%	77,8%	39,6%	16,7%	74,5%	78,8%	37,2%	26,9%	0,6	1,0	-2,5	10,3
Limoges	82,8%	84,5%	48,5%	55,6%	80,7%	82,3%	63,3%	28,6%	-2,1	-2,2	14,8	-27,0
Bourgogne	63,9%	69,2%	19,4%	5,8%	63,9%	67,6%	26,2%	17,5%	0,1	-1,6	6,8	11,8
Franche-Comté	65,1%	69,1%	35,1%	12,8%	65,6%	68,3%	40,3%	24,1%	0,4	-0,8	5,2	11,3
Caen	59,9%	64,3%	17,3%	17,8%	62,6%	66,7%	21,7%	17,9%	2,8	2,4	4,3	0,2
Rouen	64,4%	68,3%	31,5%	10,3%	67,0%	70,7%	31,8%	25,0%	2,6	2,4	0,3	14,7
Angers	80,4%	82,4%	59,6%	57,1%	77,0%	80,2%	45,3%	36,1%	-3,5	-2,1	-14,3	-21,0
Nantes	69,6%	71,9%	41,6%	25,7%	68,0%	71,5%	23,6%	21,2%	-1,7	-0,4	-18,0	-4,6
Le Mans	72,2%	73,2%	69,8%	29,4%	71,0%	76,1%	23,0%	30,0%	-1,1	2,8	-46,8	0,6
Lorraine	67,2%	71,5%	30,5%	30,9%	64,0%	68,4%	28,5%	13,3%	-3,1	-3,1	-2,0	-17,5
Strasbourg	67,2%	69,0%	33,0%	50,0%	69,9%	71,3%	46,1%	47,6%	2,7	2,2	13,1	-2,4
Lyon 2	87,0%	89,9%	69,0%	44,9%	76,0%	80,6%	47,4%	26,5%	-11,0	-9,3	-21,6	-18,4
Lyon 3	56,4%	60,1%	14,7%	5,0%	59,7%	62,7%	15,9%	8,3%	3,3	2,6	1,2	3,3
Clermont-Auvergne	54,3%	58,8%	17,8%	10,4%	54,9%	58,7%	20,0%	10,4%	0,6	-0,1	2,2	0,0
Savoie-Mont-Blanc	56,8%	61,2%	25,5%	13,8%	60,6%	64,4%	21,4%	25,0%	3,8	3,3	-4,0	11,2
Montpellier	70,3%	72,4%	30,2%	36,4%	83,9%	84,4%	70,6%	50,0%	13,7	12,0	40,4	13,6
Montpellier 3	88,9%	94,9%	61,3%	45,3%	78,0%	84,7%	49,8%	29,9%	-10,9	-10,1	-11,5	-15,4
Toulouse 2	84,3%	86,5%	70,5%	63,3%	72,4%	75,7%	54,0%	39,1%	-11,9	-10,8	-16,5	-24,2
Toulouse 3	74,4%	76,3%	25,0%	33,3%	77,5%	79,3%	37,3%	0,0%	3,1	3,0	12,3	-33,3
Paris 2	61,7%	63,6%	16,7%	0,0%	65,1%	65,6%	23,8%	0,0%	3,4	2,0	7,1	0,0
Paris 5	69,1%	71,2%	39,2%	50,0%	73,5%	75,8%	45,3%	40,0%	4,4	4,6	6,0	-10,0
Paris 8	88,2%	89,6%	80,6%	50,0%	85,3%	89,6%	65,8%	61,9%	-2,9	0,0	-14,8	11,9
Paris 12	75,0%	79,3%	46,1%	14,3%	70,1%	72,8%	52,7%	35,3%	-4,9	-6,5	6,5	21,0
Picardie Jules Verne	58,1%	65,6%	32,8%	5,0%	53,0%	61,1%	22,7%	6,8%	-5,0	-4,5	-10,1	1,8
Valenciennes	76,8%	81,6%	43,9%	27,6%	64,1%	68,0%	36,0%	21,4%	-12,7	-13,6	-7,8	-6,2
Rennes 1	69,4%	71,2%	11,6%	0,0%	65,1%	67,2%	4,3%	0,0%	-4,3	-4,0	-7,3	0,0
Total	67,7%	71,5%	35,7%	22,1%	67,4%	71,0%	34,7%	22,6%	-0,3	-0,5	-1,0	0,5

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

La valeur inférieure de l'indicateur est colorée en jaune alors que sa valeur supérieure est colorée en vert.

* Nombre des nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits

**Tableau 44 : Évolution du taux de réussite R1P1 en L1 des néo bacheliers, entre 2017-2018 et 2018-2019, par champs disciplinaires
calculé sur la base de la première définition du taux de présence***

Etablissements	Année 2018-2019							Evolution 2017/2018 - 2018/2019						
	Droit	Eco-gestion	Lettres et sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total	Droit	Eco-gestion	Lettres et sciences humaines hors psychologie	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
Aix-Marseille	55,3%	29,4%	42,3%	46,9%	44,1%	45,9%	45,2%	8,3	-6,8	1,1	0,1	0,4	6,3	1,9
Bordeaux 3			49,1%				49,1%			0,2				0,2
Poitiers	39,4%	43,7%	56,8%	59,1%	51,1%	62,6%	53,4%	-11,5	-12,6	-3,1	-2,5	-5,4	11,5	-3,5
Limoges	50,0%	28,7%	58,1%	39,0%		53,9%	49,8%	2,1	0,8	-2,2	1,1		-0,3	0,2
Bourgogne	45,5%	46,8%	62,8%	42,7%	54,7%	53,0%	52,3%	1,9	0,8	4,6	3,1	0,5	11,4	3,8
Franche-Comté	39,9%	34,5%	62,1%	48,9%	57,5%	41,7%	49,4%	0,9	-0,3	0,7	-5,5	4,4	9,5	1,2
Caen	35,8%	33,4%	48,5%	50,5%	48,0%	48,3%	45,5%	1,8	8,4	-0,8	-0,6	-0,1	7,8	1,7
Rouen	37,1%	29,8%	57,9%	46,2%	49,9%	71,8%	51,0%	2,5	0,9	-2,1	12,0	7,5	6,3	4,5
Angers	46,1%	47,2%	67,2%	57,5%	66,4%		59,1%	-1,6	3,1	6,9	-1,3	14,2		4,4
Nantes	38,7%	62,8%	49,7%	63,7%	38,9%	61,6%	51,7%	-1,5	7,2	-2,4	7,5	-9,7	21,4	1,8
Le Mans	44,7%	24,8%	52,1%	62,2%		55,6%	50,9%	2,4	-0,7	0,5	0,6		-0,3	0,1
Lorraine	38,7%	42,2%	50,6%	50,3%	41,8%	42,1%	45,8%	3,0	3,4	2,0	3,4	-17,8	0,8	0,7
Strasbourg	30,0%	46,0%	40,2%	45,7%	24,2%	39,3%	38,5%	5,0	6,4	3,8	1,1	-1,4	11,1	4,1
Lyon 2	63,0%	30,3%	59,5%	54,6%	69,8%		58,8%	-2,8	-14,2	-8,8	-11,6	-11,3		-8,8
Lyon 3	48,6%	54,5%	43,8%				48,0%	1,7	7,1	0,6				2,2
Clermont-Auvergne	34,8%	33,7%	53,3%	37,7%	51,7%	30,6%	42,2%	-6,6	-6,3	3,6	1,4	-2,8	5,6	0,0
Savoie-Mont-Blanc	66,5%	44,3%	45,8%	59,5%	39,1%	53,8%	50,9%	10,9	8,0	5,5	12,7	0,1	5,1	6,7
Montpellier	37,9%	40,8%		53,7%		64,5%	47,8%	3,7	-2,0		15,1		23,6	9,5
Montpellier 3		23,4%	47,5%	34,5%	56,8%		47,2%		-12,0	-2,3	-19,3	2,7		-2,3
Toulouse 2		50,0%	43,7%	41,0%	36,6%		42,3%		7,9	-4,0	-13,8	-16,1		-6,2
Toulouse 3				50,4%		45,4%	49,4%				2,4		12,7	4,3
Paris 2	52,8%	62,3%	90,9%				55,9%	1,7	10,9	14,2				4,1
Paris 5	47,8%	54,2%	56,1%	46,8%	64,8%	62,3%	54,9%	2,8	-6,0	-4,7	2,1	18,7	15,0	5,5
Paris 8	17,0%	15,3%	21,8%	15,9%	34,6%		21,3%	-4,3	2,0	2,5	-9,7	1,8		1,2
Paris 12	36,7%	70,5%	42,5%	45,0%		52,9%	51,3%	-7,6	1,3	6,2	-2,4		7,6	1,0
Picardie Jules Verne	39,0%	42,8%	51,7%	50,0%	47,1%	23,1%	43,4%	4,3	-3,1	2,7	-5,3	-12,3	-10,7	-2,9
Valenciennes	29,9%	39,0%	51,8%	64,3%		29,0%	44,1%	11,9	4,0	0,5	6,8		-3,2	2,7
Rennes 1	40,8%	62,4%	50,0%	62,3%			53,2%	0,2	2,0	2,6	-2,8			-1,0
Total	43,8%	45,4%	49,3%	50,7%	48,5%	48,5%	47,9%	1,9	0,9	0,1	2,0	-2,9	7,4	1,3

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

La valeur inférieure de l'indicateur est colorée en jaune alors que sa valeur supérieure est colorée en vert.

* Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits.

**Tableau 45 : Évolution du taux de réussite R1P2 en L1 des néo bacheliers, entre 2017-2018 et 2018-2019, par champs disciplinaires
calculé sur la base de la deuxième définition du taux de présence***

Etablissements	Année 2018-2019							Evolution 2017/2018 - 2018/2019						
	Droit	Eco-gestion	Lettres et sciences humaines	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total	Droit	Eco-gestion	Lettres et sciences humaines	Sciences hors STAPS	Psychologie	STAPS	Total
Aix-Marseille	75,5%	33,5%	57,7%	67,1%	53,4%	52,5%	59,3%	17,7	-5,3	2,3	6,9	1,1	6,8	5,6
Bordeaux 3			79,3%				79,3%			2,4				2,4
Poitiers	50,7%	61,5%	83,1%	86,3%	67,6%	85,1%	74,5%	-7,4	-10,3	1,9	4,1	-4,4	10,5	0,6
Limoges	81,7%	81,7%	88,8%	62,7%		76,7%	80,7%	3,3	-5,6	-3,1	-6,6		-2,3	-2,1
Bourgogne	56,4%	60,2%	78,1%	54,1%	62,4%	59,2%	63,9%	0,3	1,1	-0,9	-5,5	-1,6	8,1	0,1
Franche-Comté	49,1%	51,0%	82,3%	69,4%	65,4%	56,6%	65,6%	-4,5	-2,3	2,2	0,5	0,7	8,0	0,4
Caen	51,8%	46,6%	70,5%	71,0%	58,3%	57,2%	62,6%	2,4	9,2	3,3	-0,6	-0,3	6,1	2,8
Rouen	46,8%	49,5%	77,5%	65,5%	60,4%	81,7%	67,0%	3,7	-7,4	-4,5	12,6	3,6	4,3	2,6
Angers	61,2%	75,6%	85,4%	73,7%	79,1%		77,0%	-1,0	1,4	-5,6	-10,4	0,5		-3,5
Nantes	53,2%	75,3%	72,3%	74,4%	50,0%	72,5%	68,0%	0,0	6,7	-8,9	3,7	-7,8	4,9	-1,7
Le Mans	64,3%	45,7%	81,6%	76,9%		66,8%	71,0%	5,0	-5,3	1,3	-2,3		-4,9	-1,1
Lorraine	49,5%	61,3%	80,3%	64,5%	56,7%	50,8%	64,0%	-3,2	-4,7	6,2	-6,7	-20,9	-4,6	-3,1
Strasbourg	46,8%	80,4%	86,0%	74,6%	68,2%	56,6%	69,9%	-0,1	10,9	8,3	-5,5	2,1	9,1	2,7
Lyon 2	77,5%	49,4%	77,6%	69,0%	82,1%		76,0%	-6,4	-15,1	-10,9	-18,0	-12,9		-11,0
Lyon 3	57,9%	61,3%	61,0%				59,7%	1,0	7,3	3,4				3,3
Clermont-Auvergne	44,4%	46,6%	70,8%	51,2%	59,1%	37,3%	54,9%	-4,2	-4,5	2,2	5,7	-8,7	4,0	0,6
Savoie-Mont-Blanc	74,9%	50,9%	61,1%	66,4%	45,5%	65,5%	60,6%	7,3	2,2	6,6	3,4	-2,5	9,0	3,8
Montpellier	82,5%	89,3%		76,1%		96,8%	83,9%	9,4	-3,8		14,5		32,3	13,7
Montpellier 3		63,4%	78,9%	79,2%	77,8%		78,0%		-20,3	-12,5	-16,3	-1,5		-10,9
Toulouse 2		94,1%	74,0%	73,5%	64,3%		72,4%		7,6	-10,1	-18,5	-20,1		-11,9
Toulouse 3				78,4%		74,0%	77,5%				4,6		-4,6	3,1
Paris 2	61,2%	73,5%	100,0%				65,1%	1,4	8,7	13,2				3,4
Paris 5	57,9%	73,3%	93,9%	69,7%	78,0%	81,7%	73,5%	-0,4	1,1	2,2	3,0	13,0	12,0	4,4
Paris 8	66,7%	76,3%	95,2%	63,0%	80,4%		85,3%	4,4	-9,4	-3,9	-13,7	-17,2		-2,9
Paris 12	48,5%	80,9%	76,9%	70,8%		65,9%	70,1%	-19,6	0,5	-4,3	-3,8		7,2	-4,9
Picardie Jules Verne	45,9%	52,3%	56,9%	55,5%	54,4%	44,5%	53,0%	5,6	-8,3	3,1	-3,0	-20,7	-36,3	-5,0
Valenciennes	53,8%	70,4%	68,8%	76,2%		46,0%	64,1%	11,0	2,7	-9,2	-6,5		-54,0	-12,7
Rennes 1	62,8%	64,1%	95,2%	66,4%			65,1%	0,1	-3,5	17,0	-8,3			-4,3
Total	59,2%	62,9%	74,8%	69,0%	64,1%	63,9%	67,4%	1,8	-0,2	-1,5	0,8	-5,1	2,7	-0,3

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

La valeur inférieure de l'indicateur est colorée en jaune alors que sa valeur supérieure est colorée en vert.

*Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits

Tableau 46 : Évolution du taux de réussite R1P1 en L1 des néo bacheliers ayant bénéficié de modules complémentaires, entre 2017-2018 et 2018-2019, calculé sur la base de la première définition du taux de présence*

	année 2017-2018				année 2018-2019				évolution 2017-2018/ 2018-2019				résultats année 2018-2019 ensemble des étudiants			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Aix-Marseille					6,7%	4,0%	10,8%	0,0%					45,2%	52,0%	12,6%	5,9%
Bordeaux 3	51,1%	60,2%	23,1%	13,3%	40,5%	47,7%	17,1%	7,4%	-10,6	-12,5	-5,9	-5,9	49,1%	54,5%	16,6%	10,5%
Limoges					28,6%	33,3%	15,4%	0,0%					49,8%	56,0%	19,9%	3,4%
Franche-Comté					6,8%	14,3%	3,7%	0,0%					49,4%	54,9%	18,8%	10,6%
Angers	51,2%	59,7%	31,5%	19,0%	40,0%	50,2%	25,4%	14,9%	-11,2	-9,5	-6,1	-4,2	59,1%	64,8%	22,8%	18,8%
Nantes					31,6%	39,6%	13,8%	15,4%					51,7%	57,3%	11,4%	8,2%
Le Mans					38,5%	45,7%	9,9%	5,9%					50,9%	58,7%	11,3%	8,8%
Strasbourg					12,8%	15,9%	13,0%	4,0%					38,5%	43,0%	11,7%	5,9%
Lyon 2					40,0%	66,7%	0,0%	0,0%					58,8%	65,8%	27,7%	13,3%
Lyon 3	58,2%	64,0%	33,3%	0,0%	61,9%	66,7%	10,0%	0,0%	3,7	2,6	-23,3	0,0	48,0%	52,7%	8,4%	2,9%
Clermont-Auvergne					11,1%	20,0%	1,8%	0,0%					42,2%	47,8%	10,9%	3,8%
Savoie-Mont-Blanc					42,2%	45,2%	23,1%	22,2%					50,9%	56,1%	13,8%	12,8%
Montpellier					51,6%	59,8%	35,5%	16,7%					47,8%	51,9%	14,6%	2,0%
Montpellier 3					71,2%	75,9%	57,1%	35,0%					47,2%	56,4%	22,9%	9,7%
Toulouse 3					28,0%	32,2%	7,7%	0,0%					49,4%	53,3%	11,7%	0,0%
Paris 2	22,3%	25,7%	12,8%	0,0%	36,1%	38,4%	22,2%	0,0%	13,8	12,7	9,4	0,0	55,9%	56,9%	11,6%	0,0%
Paris 8					6,4%	27,3%	3,7%	6,3%					21,3%	30,3%	8,5%	4,7%
Paris 12					33,2%	41,3%	29,0%	18,8%					51,3%	57,3%	27,5%	11,3%
Picardie Jules Verne					20,8%	22,5%	28,0%	0,0%					43,4%	52,3%	15,8%	4,6%
Valenciennes					32,7%	39,6%	15,4%	16,7%					44,1%	52,9%	13,6%	6,8%
Total	44,1%	50,8%	24,8%	11,8%	33,7%	42,6%	16,5%	8,2%	-10,4	-8,2	-8,3	-3,5	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits.

**Tableau 47 : Évolution du taux de réussite R1P2 en L1 des néo bacheliers ayant bénéficié de modules complémentaires, entre 2017-2018 et 2018-2019,
calculé sur la base de la deuxième définition du taux de présence***

	année 2017-2018				année 2018-2019				évolution 2017-2018/ 2018-2019				résultats année 2018-2019 ensemble des étudiants			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
Aix-Marseille					8,8%	4,8%	16,0%	0,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	59,3%	63,7%	24,1%	14,5%
Bordeaux 3	77,9%	83,8%	50,0%	33,3%	74,4%	78,1%	46,2%	40,0%	-3,5	-5,7	-3,8	6,7	79,3%	81,7%	48,2%	45,5%
Limoges					69,6%	70,0%	66,7%						80,7%	82,3%	63,3%	28,6%
Franche-Comté					16,7%	50,0%	8,3%						65,6%	68,3%	40,3%	24,1%
Angers	72,7%	78,3%	53,1%	44,4%	57,8%	64,2%	48,5%	25,9%	-14,9	-14,1	-4,6	-18,5	77,0%	80,2%	45,3%	36,1%
Nantes					54,5%	59,0%	33,3%	50,0%					68,0%	71,5%	23,6%	21,2%
Le Mans					57,1%	62,0%	20,6%	33,3%					71,0%	76,1%	23,0%	30,0%
Strasbourg					56,5%	53,2%	75,0%	42,9%					69,9%	71,3%	46,1%	47,6%
Lyon 2					66,7%	100,0%	0,0%	0,0%					76,0%	80,6%	47,4%	26,5%
Lyon 3	61,9%	67,0%	41,7%	0,0%	68,0%	71,3%	14,3%		6,1	4,3	-27,4	#DIV/0!	59,7%	62,7%	15,9%	8,3%
Clermont-Auvergne					18,9%	26,9%	3,9%	0,0%					54,9%	58,7%	20,0%	10,4%
Savoie-Mont-Blanc					52,4%	54,3%	37,5%	33,3%					60,6%	64,4%	21,4%	25,0%
Montpellier					101,6%	102,0%	100,0%	100,0%					83,9%	84,4%	70,6%	50,0%
Montpellier 3					86,9%	90,7%	72,7%	53,8%					78,0%	84,7%	49,8%	29,9%
Toulouse 3					59,0%	61,0%	33,3%						77,5%	79,3%	37,3%	0,0%
Paris 2	27,5%	30,6%	19,2%	0,0%	47,1%	48,2%	36,4%		19,6	17,6	17,1	#DIV/0!	65,1%	65,6%	23,8%	0,0%
Paris 8					88,9%	100,0%	75,0%	100,0%					85,3%	89,6%	65,8%	61,9%
Paris 12					58,0%	66,0%	51,8%	50,0%					70,1%	72,8%	52,7%	35,3%
Picardie Jules Verne					36,2%	39,1%	50,0%	0,0%					53,0%	61,1%	22,7%	6,8%
Valenciennes					53,7%	64,7%	23,1%	100,0%					64,1%	68,0%	36,0%	21,4%
Total	57,5%	62,4%	39,5%	21,4%	57,4%	63,3%	38,5%	26,1%	0,0	0,9	-1,0	4,6	67,4%	71,0%	34,7%	22,6%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

* Nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits

Mesure de l'impact des parcours personnalisés sur la réussite étudiante mesurée à travers le premier scénario de réussite proposé par la mission

Les dispositions figurant dans la loi ORE et dans l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national visent à faciliter la construction de parcours personnalisés pouvant se traduire par l'allongement ou le raccourcissement de la durée de préparation de la licence, et notamment de la L1, ou par l'offre de modules complémentaires en vue de faciliter la réussite étudiante. L'importance des effectifs étudiants concernés par ces parcours personnalisés a été analysée *supra* dans la partie 2 du rapport.

Dans la mesure où les parcours personnalisés débouchant sur un allongement de la durée des études n'ont commencé à être proposés de manière significative qu'à la rentrée 2018-2019, ils ne peuvent pas encore se traduire par des résultats concrets mesurables dans le cadre du scénario 1 de réussite. En effet, par définition, ils ne peuvent déboucher en douze mois sur la validation de la première année de licence.

Il en résulte que les seules différences notables entre les deux premiers scénarios de réussite proposés par la mission tiennent à la prise en compte de la réussite des néo bacheliers ayant bénéficié d'un allongement de la durée de préparation de leur L1. L'analyse de l'impact des parcours personnalisés, dans le scénario de réussite R1, se limite donc aux résultats obtenus par les seuls étudiants ayant bénéficié de modules complémentaires.

Calculés sur la base de la première méthode de mesure de la présence aux examens, les taux de réussite à l'année R1P1 des étudiants concernés sont en 2018-2019, tous baccalauréats confondus, de 33,7 % et inférieurs de 14,2 points au taux de réussite de l'ensemble de la population étudiante. Ce sont, sans surprise, les baccalauréats généraux qui réussissent le mieux (42,6 %). Leur taux de réussite R1P1 est proche du taux de réussite général tous baccalauréats confondus (47,9 %) mais 11,6 points en dessous du taux de réussite de l'ensemble des bacheliers généraux.

Les bacheliers technologiques bénéficiant de modules complémentaires connaissent un taux de réussite global R1P1 de 16,5 %, quasiment équivalent à celui de l'ensemble des bacheliers technologiques (−0,4 point). Enfin le taux de réussite des bacheliers professionnels bénéficiant de ces modules est supérieur à celui de l'ensemble des bacheliers professionnels (8,2 % contre 7,5 %).

Les modules complémentaires permettent aux bacheliers technologiques et professionnels qui les suivent de connaître des taux de réussite R1P1 très proches ou très légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des bacheliers technologiques et professionnels.

Dans les quatre établissements qui proposaient déjà des modules complémentaires en 2017-2018, les taux de réussite des étudiants concernés sont cependant en nette diminution comprise entre −8,2 points et −3,5 points.

Calculés sur la base de la deuxième méthode de mesure de la présence aux examens, le taux de réussite R1P2 des étudiants concernés progresse sensiblement. En 2018-2019, il est, tous baccalauréats confondus, de 57,4 % contre 67,4 % pour l'ensemble des étudiants, soit un différentiel de 10 points, inférieur à celui qui est mesuré pour le taux R1P1 (14,2 points). Ici encore, ce sont les bacheliers généraux qui réussissent le mieux, à 63,3 %, soit 6,7 points de moins seulement que l'ensemble des bacheliers généraux. Il est alors difficile de dire si ce sont les dispositifs de modules complémentaires qui sont efficaces ou s'ils s'adressent à des étudiants qui n'en avaient pas forcément besoin pour réussir.

Comme pour le taux R1P1, **les bacheliers technologiques bénéficiant de modules complémentaires connaissent un taux de réussite global R1P2 de 38,5 %, significativement supérieur à celui de l'ensemble des bacheliers technologiques de 3,8 points. Il en est de même des bacheliers professionnels bénéficiant de modules complémentaires, dont le taux de réussite R1P2 de 26,1 % est supérieur de 3,5 points à celui de l'ensemble des bacheliers professionnels.**

C'est également pour cette seule catégorie de bacheliers que le taux de réussite des étudiants bénéficiant de modules complémentaires augmente de 4,6 points par rapport à 2017-2018.

Tableau 48 : Taux de réussite en L1 des néo bacheliers bénéficiant en 2018-2019 de parcours personnalisés

taux de réussite R1 2018-2019	taux de réussite R1P1				taux de réussite R1P2			
	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels	total	dont bacheliers généraux	dont bacheliers technologiques	dont bacheliers professionnels
taux de réussite de l'ensemble des bacheliers	47,9%	54,2%	16,1%	7,5%	67,4%	71,0%	34,7%	22,6%
taux de réussite de l'ensemble des parcours personnalisés	22,6%	32,0%	9,1%	4,3%	44,1%	51,5%	24,8%	15,7%
taux de réussite des allongements d'études	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
taux de réussite des bénéficiaires de modules complémentaires	33,7%	42,6%	16,5%	8,2%	57,4%	63,3%	38,5%	26,1%

Source : Mission à partir des données transmises par les établissements

Modalités de paramétrage dans APOGEE de l'enregistrement des notes et de calcul des résultats**Modélisation de l'offre de formation**

Le logiciel APOGEE est livré avec un paramétrage minimum qui ne va pas en deçà du semestre. Même si la plupart des établissements modélisent les licences à un niveau plus fin, ce n'est pas un prérequis de l'outil.

Paramétrage des résultats

En termes de modalité de saisie des résultats, l'outil est livré avec quatre choix de paramétrage : admis, ajournés, absence justifiée et absence injustifiée. L'établissement est libre d'utiliser ces options et/ou d'ajouter autant de champs qu'il le souhaite (en assurant une correspondance avec les remontées SISE résultat).

Si on peut ajouter les défaillants à la somme des admis et des ajournés pour obtenir le nombre d'inscriptions pédagogiques, l'utilisation de la notion de défaillant n'est pas obligatoire et est propre à chaque établissement, voire à chaque composante en fonction des droits de paramétrage en vigueur au sein de l'établissement.

Le calcul du résultat est lancé à partir du moment où un étudiant dispose de toutes ses notes. S'il manque une note, l'outil est paramétré pour remplacer cette note selon l'une des options suivantes : zéro, neutralisation (coefficient 0), défaillance ou absence de calcul. Une note fixée à zéro n'empêche pas le calcul du résultat (et donc la mise en œuvre de la compensation).

De plus, les composantes peuvent choisir de saisir dans APOGEE toutes les notes constitutives d'une UE ou seulement la note moyenne de l'UE, voire la note du semestre. L'absence d'une note n'a donc pas le même impact pour tous les étudiants. Cet impact dépend des choix de paramétrage faits par chaque université, voire par chaque composante ou chaque formation.

Une fois la ou les notes choisies, le calcul du résultat est lancé. Là encore, l'impact d'une absence peut être considéré selon le paramétrage retenu, comme un résultat positif, négatif, défaillant ou un non calcul.

Les effets de ces deux niveaux de paramétrage portant sur les notes et les résultats se cumulent. Ainsi, un étudiant avec une absence injustifiée à une UE peut être « défaillant » au niveau de cette UE et avoir un résultat final « ajourné » si le choix a été fait d'associer l'absence injustifiée à un résultat négatif.

Note de cadrage méthodologique de recueil des données

Note méthodologique

Mission « Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en œuvre de la loi ORE »

Deuxième phase : année 2019-2020

1- Objectifs

Cette mission, inscrite au programme de travail annuel, vise à compléter, sur l'ensemble de l'année, les informations recueillies sur les résultats des néo bacheliers aux examens du premier semestre de l'année 2018-2019. Plus précisément, le programme de travail note qu'après un retour « sur les taux de présence et les résultats des étudiants aux examens du premier semestre 2018-2019 (rapport juillet 2019) », l'analyse sera poursuivie par :

- l'examen des taux de présence et de réussite aux examens sur l'année 2018-2019 complète, de manière à dresser un bilan de l'impact global de la loi ORE au cours de la première année de sa mise en œuvre ;
- l'observation des effets produits par les dispositifs d'accompagnement mis en place en 2018-2019, au regard notamment de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique, de la progression des étudiants ayant bénéficié des dispositifs de réussite et de leur situation à la rentrée 2019 ;
- une réflexion sur la mesure de progression et de réussite dans l'enseignement supérieur afin de proposer des indicateurs pertinents ;
- une étude sur la façon dont les systèmes d'information peuvent être mieux mobilisés afin de parvenir à un meilleur suivi des résultats des étudiants ;
- le suivi de l'application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence dans les établissements d'enseignement supérieur ».

La mission intervient dans un contexte où plusieurs initiatives ont été prises pour mesurer les effets de la loi ORE sur la réussite étudiante (enquêtes de la Cour des comptes, de la DGESIP, études des UFR de STAPS, etc.). Elle se caractérise néanmoins par une triple approche innovante : définir de nouveaux critères d'appréciation de la présence aux examens, de la réussite et de la progression des étudiants et faire le lien avec les systèmes d'information pour en faciliter la production.

2- Méthodologie

Le recueil des données à effectuer sur cette deuxième phase concerne :

- la mesure de la présence et de la réussite aux examens en L1 des néo bacheliers sur les deux semestres de l'année 2018-2019 par rapport à l'année 2017-2018 ;
- le suivi du devenir des étudiants néo bacheliers de l'année 2018-2019 ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement.

Afin de répondre à l'objectif de suivi de l'application de l'arrêté du 30 juillet 2018, un questionnaire est, en outre, proposé en complément des fichiers de recueil des données quantitatives.

2.1 Données de présence et de réussite

2.1.1 Fichier de recueil des données

Le fichier de recueil des données de présence et réussite aux examens s'intitule « réussite étudiante 2018-2019 ». Il comporte six onglets :

- onglet 1 : recueil des données de l'année 2017-2018 (recueil données 2017-2018) ;
- onglet 2 : calcul des taux de présence et réussite 2017-2018 (taux présence réussite 2017-2018) ;
- onglet 3 : recueil des données de l'année 2018-2019 (recueil données 2018-2019) ;

- onglet 4 : calcul des taux de présence et réussite 2018-2019 (taux présence réussite 2018-2019) ;
- onglet 5 : évolution des effectifs (évolution données 17-19) ;
- onglet 6 : évolution des indicateurs de présence et réussite (Evol tx présence réussite 17-19).

Seuls les onglets 1 et 3 sont à renseigner par les établissements, chacun comprenant deux tableaux distincts permettant de mesurer la présence aux examens selon deux modalités différentes (voir *infra*).

La première correspond au mode habituel de décompte des présents (au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles est inscrit un étudiant), la seconde, plus complexe à calculer permet cependant d'avoir une meilleure approche de la présence aux examens (au moins une note à zéro dans chacune des UE auxquelles un étudiant est inscrit).

Les deux onglets relatifs aux calculs des taux de présence et réussite ainsi que les trois derniers onglets s'alimentent automatiquement des données saisies dans les onglets de recueil des données. Les cellules contenant des calculs sont grisées afin de les différencier de celles dans lesquelles des données sont à saisir. **Elles ne doivent pas être modifiées par les établissements.**

2.1.2. Définition des données

Cette année encore, le recueil des données porte sur les seuls nouveaux bacheliers (hors redoublants, réorientations ou reprises d'études et hors CPGE) 2017-2018 et 2018-2019.

Dans ce cadre, il est prévu de collecter, pour chacune des années retenues, les informations suivantes en les regroupant par grands champs disciplinaires de L1 selon une nomenclature précisée *infra* :

- les effectifs de néo bacheliers inscrits (administratifs et pédagogiques) ;
- le nombre de néo bacheliers présents ;
- les résultats obtenus par les étudiants.

Pour l'ensemble des données qui suivent, il est demandé de collecter les données globales et leur ventilation par type de baccalauréat (général, technologique, professionnel) et par groupe disciplinaire. Une attention particulière est également apportée aux étudiants bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

Le découpage disciplinaire retenu permettra d'affiner les observations réalisées lors de la première phase de suivi. Il est calé sur la typologie habituelle tout en identifiant plus spécifiquement deux disciplines en tension, STAPS et psychologie :

- droit ;
- économie, AES ;
- lettres et sciences humaines (hors psychologie) ;
- sciences ;
- psychologie ;
- STAPS.

Dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme de la PACES, les données relatives aux formations de santé ne sont pas collectées. La correspondance entre les mentions de licence et le découpage disciplinaire figure en fin de document. Pour les double-licence, il est demandé de ne comptabiliser les effectifs qu'une fois, l'établissement choisissant une seule discipline de rattachement.

Remarque : Les données à collecter pour l'année 2017-2018 sont les mêmes que celles décrites ci-dessous pour 2018-2019.

Les données collectées pour l'année 2018-2019 sont les suivantes :

- **nombre de nouveaux bacheliers inscrits administratifs en L1** : nombre de nouveaux bacheliers de l'année 2018-2019 inscrits administratifs en L1 à la rentrée 2019, figurant dans les remontées SISE du 15 janvier ;
- **nombre de nouveaux bacheliers inscrits pédagogiques en L1** : nombre de nouveaux bacheliers de l'année 2018-2019 inscrits pédagogiques en L1 ;
- **nombre de nouveaux bacheliers inscrits pédagogiques bénéficiant d'un accompagnement personnalisé** :
 - **bénéficiaire d'un allongement d'études** : inscrits dans le cadre d'un dispositif permettant de réaliser la L1 en plus d'une année (généralement deux ans),
 - **bénéficiaire de modules complémentaires** : inscrits pédagogiques suivant des modules complémentaires sans allongement de la durée d'étude.

Ces mesures regroupent les étudiants inscrits via un dispositif oui-si ou hors dispositif oui-si. Contrairement à la première phase, il n'y a plus de distinction entre les dispositifs oui-si et hors oui-si, la distinction par type de baccalauréat semblant plus pertinente au regard des résultats de la phase 1.

- **nombre des nouveaux bacheliers présents à un examen (définition 1)** : nombre des nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits ;
- **nombre de nouveaux bacheliers présents aux examens (définition 2)** : nombre des nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits ;

La présence aux examens, qui permet de calculer un taux de réussite aux examens, est un concept qu'il est difficile de mesurer et qui diffère de celui d'assiduité que les établissements doivent vérifier notamment pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critère sociaux.

Dans la continuité du travail mené lors de la phase 1, il est proposé de conserver la définition de la présence déjà utilisée (présent à au moins un examen) et d'en ajouter une deuxième, plus proche de la mesure de la présence à l'ensemble des examens.

- **Scénario 1 : nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année (ayant validé la totalité des UE ou obtenu 60 ECTS)** : nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année, soit en validant toutes leurs UE, soit par compensation et qui ont obtenu 60 ECTS.
- **Scénario 2 : nombre de nouveaux bacheliers ayant validé la totalité des UE auxquelles ils sont inscrits (ou ayant obtenu les crédits ECTS correspondants)** : nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année (scénario 1) + ajournés ayant rempli leur contrat pédagogique (étudiants ayant validé l'intégralité des UE auxquelles ils étaient inscrits, le nombre d'UE auquel ils sont inscrits étant différent du nombre d'UE de l'année). Au scénario 1, s'ajoutent les étudiants bénéficiant d'un allongement d'études et qui ont réussi leur contrat. Si l'établissement ne propose pas ce type de dispositifs, les chiffres des deux scénarii sont identiques.

Les dispositions de la loi ORE et de l'arrêté licence permettent à des étudiants de bénéficier d'allongement d'étude et préparer, par exemple, la L1 en deux ans.

Dans ce cadre, si la première année comporte douze unités d'enseignement, un étudiant qui n'est inscrit qu'à six UE et qui les obtient toutes est en échec pour APOGEE¹ puisqu'il n'a pas réussi la totalité des UE attachées à l'année mais, du point de vue de l'inspection générale, il est en réussite puisqu'il a obtenu l'ensemble des UE qu'il s'était engagé à préparer. Il est donc primordial de pouvoir suivre la situation de chaque étudiant au regard du nombre d'UE auxquelles il est effectivement inscrit.

Cette information, existante dans le système d'information (SI) peut néanmoins présenter une difficulté de collecte si certaines UE sont acquises par compensation (une UE à laquelle l'étudiant aurait obtenu 8/20 peut

¹ Ou autre application de gestion de scolarité.

être acquise par compensation avec une autre UE du même bloc de compétence à laquelle il aurait obtenu 12/20). Dans ce cas, elle pourrait apparaître comme non validée dans le SI, tandis que le semestre ou l'année apparaîtraient comme validés.

C'est la raison pour laquelle la mission recommande de travailler sur la base des crédits ECTS acquis, qui est une information aujourd'hui plus complexe à obtenir car elle nécessite un requêtage supplémentaire faisant le lien entre les UE et le semestre validé et les crédits ECTS affectés, mais plus conforme à la réalité.

Dans tous les cas, il conviendra de préciser si les données ont été renseignées sur la base des UE validées ou des crédits ECTS acquis.

Sur ce sujet technique et complexe, il conviendra de préciser les raisons pour lesquelles l'établissement n'est pas en mesure de travailler à partir des ECTS : donnée non renseignée ou incomplète, difficulté pour extraire la donnée (via APOGEE directement ou par une requête plus complexe).

- **Scénario 3 : nombre de nouveaux bacheliers ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils sont inscrits (ou ayant obtenu les crédits ECTS correspondants) :** nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année (scénario 2) + nombre de nouveaux bacheliers non admis ayant validé 50 % ou plus des UE auxquelles ils étaient inscrits (ou ayant acquis les crédits ECTS correspondants) ;

Les difficultés liées à cet indicateur sont comparables à celles de celui qui précède.

Il ne s'en différencie que par l'intérêt de mesurer l'importance des étudiants qui, n'étant pas en réussite complète par rapport à leurs engagements, sont néanmoins engagés dans une dynamique de réussite en ayant acquis au moins la moitié du parcours préparé.

- **Taux de présence aux examens (définition 1) :** nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à l'une des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits / nombre d'étudiants inscrits pédagogiquement ;
- **Taux de présence aux examens (définition 2) :** nombre de nouveaux bacheliers ayant obtenu au moins une note supérieure à zéro à chacune des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits / nombre d'étudiants inscrits pédagogiquement ;
- **Taux de réussite global ou scénario 1 : taux de réussite des nouveaux bacheliers ayant validé leur année (ayant validé la totalité des UE ou obtenu 60 ECTS) :** nombre de nouveaux bacheliers ayant validé leur année / nombre de nouveaux bacheliers présents (calcul décliné selon les deux mesures de présence) ;
- **Taux de réussite relative ou scénario 2 : taux de réussite des nouveaux bacheliers ayant validé la totalité des UE auxquelles ils sont inscrits (ou ayant acquis obtenu les crédits ECTS correspondants) :** nombre de nouveaux bacheliers ayant validé les unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits / nombre de nouveaux bacheliers présents (calcul décliné selon les deux mesures de présence) ;
- **Taux de réussite calculé sur la moitié au moins des unités d'enseignement validées ou scénario 3 : taux de réussite des nouveaux bacheliers ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils sont inscrits (ou ayant acquis obtenu les crédits ECTS correspondants) :** nombre de nouveaux bacheliers ayant validé au moins la moitié des unités d'enseignement auxquelles ils sont inscrits ou ayant acquis les crédits ECTS correspondants / nombre de nouveaux bacheliers présents à un examen (définition 1).

Remarque : Il n'est pas possible de calculer un taux de réussite dans ce scénario 3 avec la deuxième option de définition de la présence aux examens car il n'est pas possible de vérifier que les étudiants qui ont validé au moins 50 % des UE auxquelles ils sont inscrits sont bien les mêmes que ceux qui ont obtenu au moins une note supérieure à 0 dans chacune des UE auxquelles ils sont inscrits.

2.2 Données 2019-2020 - fichiers « devenir des néo bacheliers 2018-2019 ».

2.2.1. Fichier de recueil des données

Le fichier de recueil des données sur le devenir des nouveaux bacheliers 2018-2019 en 2019-2020 s'intitule « fichier devenir des néo bacheliers 2018-2019 ». Il comporte quatre onglets : les onglets 1 et 3

permettent de recueillir les données sur le devenir des nouveaux bacheliers 2018-2019 ayant bénéficié d'un parcours aménagé et les onglets 2 et 4 le devenir de tous les nouveaux bacheliers 2018-2019.

2.2.2. Définition des données

Il s'agit de recueillir les données d'inscription à la rentrée 2019-2020 des nouveaux bacheliers ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement en 2018-2019 (onglets 1 et 3) en distinguant les trois sous populations correspondant aux trois critères de réussite définis, d'une part par bac d'origine et d'autre part par groupe disciplinaire des parcours aménagés. Ces données seront comparées à celles de l'ensemble des nouveaux bacheliers (onglets 2 et 4).

La situation à la rentrée 2019-2020 des nouveaux bacheliers de l'année 2018-2019 ayant bénéficié d'un parcours aménagé est caractérisée selon les situations suivantes :

- réinscrits en L1 dans la même mention de licence (redoublants). Cette situation correspond aux étudiants n'ayant pas validé toutes leurs UE, les étudiants ayant bénéficié d'un allongement d'étude ou des étudiants n'ayant validé aucune UE ;
- inscrits en L2 dans la même mention de licence (passage en L2), y compris pour les passages conditionnels des étudiants n'ayant pas validé la totalité de leurs UE de première année ;
- inscrits dans une autre mention dans l'établissement (réorientation interne) ;
- non réinscrits dans l'établissement (abandon ou réorientation externe).

Les données à collecter pour l'année 2019-2020 permettent de distinguer les nouveaux bacheliers de l'année précédente selon qu'ils ont ou non bénéficié d'un parcours personnalisé. Les onglets 1 et 3 concernent les néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé, les onglets 2 et 4, l'ensemble des néo bacheliers :

- **Onglet 1 « néobac. parcours pers. Par bac » : néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé par baccalauréat selon leur niveau de réussite lors de l'année précédente :**
 - o **IP 2019-2020 des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé toutes les UE auxquelles ils sont inscrits** : nombre de nouveaux bacheliers 2018-2019 se trouvant dans les scénarii de réussite 1 ou 2 et ayant une inscription pédagogique dans l'établissement en 2019-2020,
 - o **IP 2019-2020 des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé au moins 50 % des UE auxquelles ils sont inscrits** : nombre de nouveaux bacheliers 2018-2019 se trouvant dans le scénario de réussite 3 et ayant une inscription pédagogique dans l'établissement en 2019-2020,
 - o **IP 2019-2020 des néo bacheliers 2018-2019 ayant validé moins de 50 % des UE auxquelles ils sont inscrits** : nombre de nouveaux bacheliers 2018-2019 ayant validé entre 0 et 49 % des UE auxquelles ils sont inscrits qu'ils aient été présents ou non aux examens. Pour ces étudiants, il n'est proposé que trois situations d'inscription en 2019-2020,
- **Onglet 2 « tous néo bacheliers par bac »** : devenir en 2019-2020 des néo bacheliers 2018-2019 par baccalauréat selon leur niveau de réussite lors de l'année précédente ;
- **Onglet 3 « néobac. parcours pers par dis »** : néo bacheliers ayant bénéficié d'un parcours personnalisé par discipline selon leur niveau de réussite lors de l'année précédente (Indicateurs comparables à ceux de l'onglet 1 mais par discipline plutôt que par type de baccalauréat) ;
- **Onglet 4 « tous néobacheliers par dis »** : devenir en 2019-2020 des néo bacheliers 2018-2019 par discipline selon leur niveau de réussite lors de l'année précédente (Indicateurs comparables à ceux de l'onglet 2 mais par disciplines plutôt que par types de baccalauréat).

2.3 Suivi de l'application de l'arrêté du 30 juillet 2018

Il est proposé un questionnaire permettant une première analyse qualitative permettant d'évaluer le degré de mise en œuvre des dispositions du nouvel arrêté licences obligatoires depuis le 1^{er} septembre 2019, qui sera renseigné lors des visites en établissement à l'occasion d'entretiens avec les équipes de direction et services.

3. Calendrier

- semaine du 7 au 11 octobre : envoi des tableaux de recueil des données aux établissements par les binômes ;
- avant le 22 novembre : visite des binômes dans les établissements, validation des données des tableaux et retour des tableaux et du questionnaire à la mission.

4. En cas de difficultés

Pour toute question ou difficulté rencontrée, l'établissement peut contacter le binôme qui viendra dans l'établissement. Ces derniers prendront contact le cas échéant avec Philippe Bézagu et Mélanie Caillot qui proposeront un soutien méthodologique pour compléter les fichiers de recueil des données.

mentions de licence (arrêté du 22 janvier 2014)	découpage disciplinaire
Administration publique.	Droit
Droit.	Droit
Économie.	Économie AES
Gestion.	Économie AES
Économie et gestion.	Économie AES
Administration économique et sociale.	Économie AES
Science politique.	Droit
Sciences sanitaires et sociales.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Humanités.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Histoire.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Histoire de l'art et archéologie.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Géographie et aménagement.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Sociologie.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Psychologie.	psychologie
Sciences de l'éducation.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Philosophie.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Théologie : Le diplôme national de licence mention théologie est délivré dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Sciences sociales.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Sciences du langage.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Information-communication.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Arts.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Arts plastiques.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Arts du spectacle.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Musicologie.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Lettres.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
mentions de licence (arrêté du 22 janvier 2014)	découpage disciplinaire
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Langues étrangères appliquées.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Lettres, langues.	Lettres et sciences humaines (hors psychologie)
Informatique.	Sciences
Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales.	Sciences
Mathématiques.	Sciences
Physique.	Sciences
Chimie.	Sciences
Physique, chimie.	Sciences

Sciences de la vie.	Sciences
Sciences de la Terre.	Sciences
Sciences de la vie et de la Terre.	Sciences
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif.	STAPS
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : ergonomie du sport et performance motrice.	STAPS
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé.	STAPS
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport.	STAPS
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité.	STAPS
Électronique, énergie électrique, automatique.	Sciences
Mécanique.	Sciences
Génie civil.	Sciences
Sciences pour la santé.	Sciences
Sciences et technologies.	Sciences
Sciences pour l'ingénieur.	Sciences